

L'An deux mille dix-huit, le 16 octobre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 10 octobre 2018, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer. La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président. Claude ROYOUX, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :

M. ALBENQUE Roger, Mme AUGER Stéphanie, M. BARRAL Fernand, M. BAZIRE Guy, Mme BEAUVILLARD Karène, M. BEHAR Claude, Mme BENARD Catherine, Mme BOCAGE Sophie, Mme BONNARD Renée, M. BOREGGIO Sylvain, M. BOUILLIE Jean-Luc, M. BOURRELLIER Ludovic, M. BROCHOT Bernard, M. CAILLEUX Jean-Michel, M. CAMOIN Emmanuel, Mme CANEL Françoise, M. CAPUANO Giovanni, M. CASTEL Patrick, M. CHAPLAIS Robert, M. CHOKOMERT Patrice, M. CINTRAT Jean-Luc, M. CISSEY Raymond, M. COCHON Michel, M. CONFAIS Max, Mme COSTENTIN Stéphanie, Mme COULONG Rosine, Mme COURSIN Marie-Martine, M. DE LANGHE Christian, Mme DELAVIGNE Nadine, M. DERRAR Mohamed, M. DOSSANG Guy, M. DOUARD Daniel, M. DULONDEL Michel, M. ETTAZAOUI Driss, M. EUDIER Moïse, M. FAUCHET Gérard, M. GANTIER François, M. GILLES Hervé, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M. HAMEL Raynald, Mme HANNOTEAUX Maryvonne, M. HEBERT Dominique, M. HUBERT Xavier, M. JAMES Jean-Claude, Mme KONTE Maryata, M. LEBLOND Jean, M. LEFRAND Guy, Mme LESEIGNEUR Diane, Mme LUVINI Françoise, M. MABIRE Arnaud, M. MAILLARD Jean-Marie, M. MANÉ Abdoulaye, Mme MARAGLIANO Francine, M. MARQUAIS Raynal, M. MASSON Serge, M. MOLINA Michel, M. MOREL Jean-Pierre, M. MORILLON Marc, M. NOGARÈDE Alain, M. PATTYN Patrick, M. PERRIN Marc, M. PICHOS Jean-Pierre, M. PRIEZ Rémi, M. RANGER Michel, M. ROUSSEL Cédric, M. ROUSSEL Emmanuel, M. ROYOUX Claude, Mme SAMSON Michelle, M. SAULNIER Robin, M. SENKEWITCH Georges, M. SILIGHINI Gérard, M. SIMON Stéphane, M. VEYRI Timour, M. PIÉRÈS Patrick, M. WATEL Patrik, M. WILMART Marceau, M. ALLANO Jean-Claude, M. ALORY Christophe, Mme BANDELIER Lysiane, M. BONBONY Jean-Claude, M. BOUTIN Jacques, M. CLOMENIL Joël, Mme DIOUKHANÉ Coumba, M. GAUTIER Francis, M. GHZALALE Fouad, M. HEROUARD Jean-Paul, Mme LEON Patricia, M. LEPINTEUR Ollivier, Mme MARTIN Françoise, M. NOEL Gilbert, M. NORBLIN Raphael, Mme PECQUEUX Delphine, Madame CHEREL Annick suppléant(e) de Monsieur COLLEU Etienne, Monsieur MASCRIER Gilbert suppléant(e) de Monsieur FEUVRAIS Martial, Monsieur LEVEAU Lionel suppléant(e) de Monsieur KELLO Philippe, Monsieur BRICOURT Lionel suppléant(e) de Madame LEMEILLEUR Monica, Monsieur LESELLIER Guy suppléant(e) de Monsieur WALASZEK Jean-Pierre, Madame NEANT Jocelyne suppléant(e) de Monsieur DUTREMEE Serge

ONT DONNÉ POUVOIR :

Madame Agnès BAUGE a donné pouvoir à Monsieur François GANTIER, Madame Véronique BUCHE a donné pouvoir à Monsieur Abdoulaye MANÉ, Monsieur Michel CHAMPREDON a donné pouvoir à Madame Françoise MARTIN, Monsieur Didier DESSAINT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel CAILLEUX, Madame Nicole DURANTON a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR, Monsieur Robin FRERET a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Madame Lysiane BANDELIER, Madame Séverine GIPSON a donné pouvoir à Monsieur Guy BAZIRE, Monsieur Bruno GROIZELEAU a donné pouvoir à Madame Florence HAGUET VOLCKAERT, Madame Séverine GUESNET a donné pouvoir à Monsieur Gérard FAUCHET, Madame Hélène LE GOFF a donné pouvoir à Monsieur Robert CHAPLAIS, Madame Anaïs MORDRET a donné pouvoir à Monsieur Ludovic BOURRELLIER, Madame Sabine MORLOCK a donné pouvoir à Monsieur Ollivier LEPINTEUR, Monsieur Jean-Pierre PAVON a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Madame Ketty REVEL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PICHOS, Madame Stéphanie LEBARBIER a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel ROUSSEL

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Monsieur BENTALHA Mohammed, Monsieur HOUSSAIS Anthony, Madame JUIN Clarisse, Monsieur LEFRANÇOIS Thierry, Madame LEMONNE Christine, Madame LEPETIT Chantal, Madame TUBIANA Camille, Madame VILAIN Mireille, Monsieur HERVIEU Joël, Monsieur MARAIS Thierry, Madame ROUVEIX Michèle

Informations

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je commencerai par une première information, avant que je ne l'oublie. Vendredi 19 octobre à 20 heures aura lieu la rencontre ALM Évreux Basket / Nantes, match qui est parrainé par Évreux Portes de Normandie. Donc, si vous souhaitez des places, n'hésitez pas, profitez de ce joli moment de sport, Dolores, au cabinet du Président, que vous connaissez toutes et tous, a des places à votre disposition. N'hésitez pas à les lui réclamer, elle sera là jusqu'à la fin. Ah, non, elle n'est pas là. Elle sera là demain alors. France est là ce soir, sinon ce sera à partir de demain chez Dolores.

Nous avons le plaisir d'accueillir deux nouveaux Conseillers communautaires :

- Raphael NORBLIN de Fontaine-sous-Jouy, qui est maire en remplacement de Jacques POUCHIN – bienvenue au sein de notre Conseil communautaire;
- Patrick PIERES, qui remplace M. Pascal VINÉ d'Évreux, qui était démissionnaire.

Je vous propose, mes chers collègues, d'acter la réception des comptes rendus des Bureaux communautaires du 19 septembre et du 2 octobre, que vous avez dû recevoir avec le présent dossier.

Commune de Marcilly-la-Campagne - L'Arbre Saint Germain - Vente de terrain à BIO-CER

M. Guy LEFRAND

Nous commençons par les dossiers Attractivité économique.

Mme AUGER.

Mme Stéphanie AUGER

Merci M. le Président.

La première délibération concerne une vente de terrain à BIO-CER. Il s'agit en fait de la deuxième partie d'un projet que nous avons déjà voté précédemment. Cette vente était donc prévue, l'entreprise ayant souhaité acquérir en deux temps cette parcelle très importante. Nous avons voté le premier temps et, ce soir, nous présentons la vente de la deuxième partie de la parcelle, d'une superficie de 14 065 m², moyennant un prix de 9 € HT/m² sur la commune de Marcilly-la-Campagne.

M. Guy LEFRAND

Merci. Avez-vous des remarques sur le sujet ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **CÈDE** à la société « BIO-CER » ou à toute société qui s'y substituera à la condition le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, la parcelle cadastrée section XC n°104 pour une contenance 14 065 m² sise lieudit L'arbre Saint Germain à MARCILLY LA CAMPAGNE au prix de 9 € HT le m², soit 126 585,00 € TVA sur la marge incluse, les frais de notaire et les frais de géomètre si nécessaire étant à la charge de l'acquéreur,
- **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique de vente,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents et acte (dont la promesse de vente) à intervenir dans le cadre de cette opération. Le projet consiste en la construction du siège social et d'un bâtiment à usage artisanal (atelier de meunerie).

Parc d'activités du Long Buisson 2 - Cession de terrain à Monsieur CHUTTUR

M. Guy LEFRAND

Délibération suivante, Mme AUGER.

Mme Stéphanie AUGER

Elle concerne une cession de terrain à M. CHUTTUR, qui est déjà praticien sur la zone d'activités du Long Buisson 2. Il souhaite acquérir une parcelle pour construire un bâtiment et y accueillir d'autres médecins professionnels. Il s'engage d'ailleurs à faire venir des médecins extérieurs à l'agglomération sur son terrain. Nous lui proposons d'acquérir une partie d'une parcelle d'environ 2 359 m², pour un prix qui a été fixé par le Conseil communautaire à 25 € HT/m².

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

Oui, M. le Président, nous continuons d'implanter sur Le Long Buisson des professions libérales et vous savez comme moi que c'est quelque chose qui a posé problème et qui posera encore problème. Alors, je lis là que le Docteur Mohammad CHUTTUR précise qu'il ne débauchera pas des médecins du centre d'Évreux. Première question : qu'est-ce qui le garantit ?

Deuxième question : les médecins qui vont s'implanter dans cette maison médicale – au Long Buisson, je le rappelle, c'est-à-dire sur une zone d'activités –, vont-ils dégarnir d'autres lieux de l'agglomération, comme Saint Sébastien-de-Morsent, Gravigny ou Saint André-de-l'Eure. Là-dessus avons-nous aussi quelque garantie ?

J'aurais une troisième question : à l'échelle du territoire, n'est-il pas possible – mais peut-être est-ce déjà le cas et alors j'ai mal lu les dossiers – d'avoir une réflexion territoriale sur les implantations de lieux médicaux ? En effet, je me souviens qu'il y a quelques années, nous avons, autour d'un déménagement des cliniques, un pôle médical qui était prévu plutôt à l'ouest d'Évreux. Aujourd'hui, nous avons un pôle dont j'imagine qu'il ne sera pas très grand, qui va s'installer au Long Buisson. Faut-il que, à l'échelle de notre territoire, nous laissions cela se faire dans le désordre ou n'y a-t-il pas un peu de programmation à prévoir ?

M. Guy LEFRAND

Mme AUGER sur la première partie, et je répondrai sur la deuxième.

Mme Stéphanie AUGER

Il exerce déjà sur la zone du Long Buisson, il a déjà sa clientèle. Mais il est locataire, actuellement il n'a pas de secrétariat et il n'a pas la place d'accueillir une secrétaire. Il souhaite donc s'installer dans un bâtiment plus grand. Il cherche, ce qui est bien compréhensible, à devenir propriétaire plutôt qu'à rester locataire. Par ailleurs, il s'engage à créer un emploi, voire un emploi et demi avec la partie ménage.

S'agissant des médecins, juridiquement il n'y a rien. Il nous a donné une liste qui comporte notamment deux professionnels médicaux qui sont actuellement à la clinique de Bernay – dont vous connaissez le sort a priori, même s'il n'est pas encore définitivement tranché. Ces médecins de Bernay seraient intéressés. Il a également des contacts dans la Région parisienne et une personne serait intéressée pour venir à Évreux.

Voilà les informations en l'état actuel.

M. Guy LEFRAND

Une partie de la réponse a été donnée : il s'agit d'un praticien qui exerce déjà et que, s'il n'a pas les locaux qu'il souhaite, nous risquons de perdre. Il a été très clair sur le sujet. Nous l'avons reçu, nous l'avons vu. Je me suis également interrogé sur l'intérêt d'accepter sa demande. Aujourd'hui les choses sont claires, ce praticien peut exercer où il veut. Il n'est pas bien dans les locaux qu'il occupe, il souhaite acquérir des locaux, développer une vision capitalistique de son cabinet, ce qui n'est pas un gros mot, au contraire; cela fait du bien que tout le monde n'attende pas que ce soit la puissance publique et l'argent public qui financent pour les autres, donc je trouve que c'est plutôt positif. Le type d'activité qu'il exerce et ce qu'il souhaite faire sont peu compatibles avec des professionnels de santé déjà présents sur le site, puisqu'il s'agit de gynécologie très spécialisée.

C'est donc une vraie opportunité en l'occurrence. Vous pouvez ne pas me croire mais je me suis vraiment penché sur ce sujet et il s'agit d'une réelle opportunité pour développer des activités qui sinon iront ailleurs et se développeront éventuellement ailleurs.

Voilà pour la première partie de votre question, et vraiment je vous le dis de manière on ne peut plus sincère, j'ai moi aussi regardé de très près ce dossier.

Sur le reste, l'Agglomération travaille aujourd'hui avec la Région, avec l'Union Régionale des Médecins Libéraux (URML) et avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre de la construction et de la mise en place de Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires (PSLA), que l'on appelle classiquement des maisons de santé. C'est le nom qui leur avait été donné dans l'ex Région Basse Normandie, et cela fonctionne très bien. La Région et l'ARS, en partenariat avec les URLM, ont fait le choix de les développer désormais sur l'ensemble de la Région Normandie. Donc oui, nous sommes sur le sujet.

Un travail est actuellement mené sur Breteuil, sur Verneuil et sur Évreux. Une association, pilotée par des professionnels de santé, a été créée. J'ai assisté, en tant que médecin et en tant que représentant de la Région, à deux de ses réunions. La première partie, qui était une partie diagnostic, a été réalisée. Aujourd'hui, ils en sont à la phase 2, c'est-à-dire à la mise en place d'un groupement de professionnels de santé, et des études seront menées. Mais là, ce sont les professionnels de santé, l'URML et l'ARS qui mènent le projet, pour savoir s'il est besoin de créer des maisons physiques ou si ce qui existe déjà peut être travaillé. Dans ce cadre-là, bien sûr, nous avons la maison de santé de Nétreville qui va être créée, qui sera un pôle médical et paramédical modeste. Des projets existent et, en tous cas, j'ai fait part de mon intérêt pour créer un PSLA qui pourrait en quelque sorte être la maison mère en centre-ville et deux PSLA annexes – c'est le terme officiel – dont l'un pourrait être à Nétreville et l'autre à Navarre, là où nous avons aujourd'hui de vrais besoins. Nous avons également fait venir des médecins à Saint Michel. Il n'y en avait plus, vous le savez. J'ai reçu il y a longtemps maintenant les deux médecins qui sont désormais installés à Saint Michel et qui fonctionnent très bien. Donc oui, nous travaillons sur ce sujet et oui, nous avançons. Là, encore une fois, il ne s'agit pas d'une maison médicale stricto sensu mais d'un cabinet spécialisé en gynécologie – ce dont nous manquons cruellement à Évreux – qui a la volonté de faire venir des gynécologues ultra spécialistes de certaines spécialités dans la spécialité, et c'est pourquoi je pense que cette implantation peut être validée et acceptée. Vous voyez, je prends beaucoup de précautions mais parce qu'il s'agit d'un sujet sur lequel nous avons vraiment beaucoup travaillé.

M. Gérard SILIGHINI

Je partage beaucoup de votre point de vue et en tous cas je partage votre souci pour la qualité de l'accueil médical sur notre territoire, et je sais que vous y êtes attentif, donc là-dessus je ne vous ferai pas de mauvais procès. Cependant, je crois qu'il faudrait peut-être accélérer cette réflexion globale dont vous nous avez donné quelques éléments parce que, si nous ne pouvons pas nous permettre de prendre le risque de perdre ce médecin – j'entends bien, il est locataire, il a envie de devenir propriétaire et de mener son activité de façon libérale avec d'autres collègues -, nous pouvons toutefois, à partir du moment où cette réflexion a eu lieu, l'orienter sur des locaux qui peuvent être différents, c'est-à-dire qui peuvent être ailleurs que dans une zone d'activités, dont la vocation première n'est pas d'accueillir des professions comme celle de gynécologue, psychiatre et urgentiste, même si je sais qu'il y en a déjà. Mais cela, nous l'avons déploré, et je crois que vous l'aviez vous aussi en votre temps déploré.

M. Guy LEFRAND

Absolument.

M. Gérard SILIGHINI

Attention quand même, je crois qu'il faut accélérer cette structuration de notre territoire autour de la question de la santé, sinon nous allons avoir encore une fois des choses qui vont se faire au petit bonheur la chance, et je ne suis pas sûr que les habitants de notre agglomération y trouvent leur compte.

M. Guy LEFRAND

Je vous rejoins complètement sur les deux sujets.

Pour le premier sujet, j'allais dire, c'est la loi de l'offre et de la demande. Ce médecin peut aller où il veut, et si nous lui disons que nous voulons bien de lui mais à tel endroit et non à tel autre...

[*Propos hors micro de M. SILIGHINI.*]

Cela a été fait, croyez-moi, parce que cela fait plusieurs mois que cette histoire dure et que j'ai longtemps attendu avant de valider le dossier et de le proposer. Nous l'avons rencontré plusieurs fois, et Stéphanie AUGER l'a vu au moins trois fois.

Concernant le deuxième axe qui est d'accélérer les choses, je vous le dis, j'ai proposé au Docteur MAUBOUSSIN, qui est le chef de file sur le territoire, que l'Agglomération, éventuellement, les accompagne financièrement sur un poste, afin qu'ils aient un professionnel pour les accompagner au-delà de ce qui a déjà été fait. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. En l'occurrence, nous partageons les mêmes attentes. J'ai même proposé que nous les accompagnions pour les aider à aller plus vite. Maintenant j'attends son retour. Je ne peux pas être plus précis.

Il y a une demande de prise de parole.

M. MASSON.

M. Serge MASSON

J'aurais simplement une petite information à communiquer. Dans le sud d'EPN, un petit collectif a travaillé avec l'ARS sur la rédaction d'un contrat local de santé. Donc je sais qu'EPN doit signer un contrat local de santé. Nous avons fait une partie de ce travail et nous sommes en attente d'un rendez-vous pour que nous puissions vous le présenter. Et cela va un peu dans le sens de ce que nous disions tout à l'heure puisque l'objectif est d'organiser le pôle santé sur l'ensemble du territoire de manière équilibrée, bien évidemment.

M. Guy LEFRAND

Avec le contrat local de santé nous sommes plus sur de la prévention que sur du soin. Nous ne sommes pas sur une maison médicale. Cela rejoint d'ailleurs ce qui se fait déjà sur Évreux, avec Julien BOSCHER, et que l'on a multiplié au niveau de la Région. Et j'ai vu M. POULALION, le responsable ARS de l'Eure, pour l'entretenir du sujet. Nous en avons parlé encore ce matin dans le cadre du premier salon de la médecine connectée qui a eu lieu à Évreux aujourd'hui - Arnaud MABIRE en parlera tout à l'heure. Nous en avons discuté avec M. POULALION et nous avons prévu de nous voir rapidement. Évidemment, le maire de Saint André sera partie prenante de cette réunion.

Est-ce M. DULONDEL qui a demandé la parole ?

M. Michel DULONDEL

Lui-même. Le Mesnil-Fuguet, charmant village, tout le monde connaît. Je voulais simplement rappeler que, dans le cadre du PLUi-HD, a été inscrite l'implantation de maisons médicales pour éviter la désertification médicale. Je voulais simplement faire ce rappel.

M. Guy LEFRAND

Vous avez raison. Merci de cette précision. Daniel DOUARD.

M. Daniel DOUARD

Je souhaitais simplement faire une remarque pragmatique. Nous sommes dans une agglomération où il y a un désert médical évident. Je pense qu'il est plus facile de venir à Évreux, que ce soit au Long Buisson ou au centre-ville d'Évreux, que d'aller à Rouen ou à Paris pour voir un médecin et se soigner. Ma position est celle-là, il faut quand même avoir à proximité des médecins et je pense qu'il faut tout faire pour les faire venir.

M. Guy LEFRAND

Moyennant ces explications, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **CÈDE** à Monsieur Mohammad CHUTTUR ou à toute société qui s'y substituera à la condition le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle XA 121 sur la commune de Guichainville, d'une surface d'environ 2 359 m² au prix hors taxe de 25 €/m² augmenté de la TVA sur le prix total soit un montant de 58 975 € HT à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, les frais de notaire et géomètre étant à la charge de l'acquéreur,

- **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération. Le projet consiste à construire un bâtiment dans lequel le Dr CHUTTUR installerait à la fois son activité libérale, mais aussi d'autres professions médicales ou paramédicales.

Parc d'activités du Long buisson 2 - Cession de terrain à la SCI de la Mangouste

M. Guy LEFRAND

Mme AUGER, dossier suivant.

Mme Stéphanie AUGER

Il s'agit d'une cession de terrain au profit de la SCI de la Mangouste, plus connue sous le nom de Petit Forestier. Cet établissement ébroïcien créé en 2002 est actuellement locataire rue des Pommiers, sur la commune de Fauville et emploie dix salariés. Ils souhaitent devenir propriétaire en vue d'une augmentation potentielle de leurs activités et ont fléchi un terrain de 8 000 m² pour un prix fixé par le Conseil communautaire à 30 € HT/m².

M. Guy LEFRAND

Nous n'arrêtons pas de vendre ce soir. Comme quoi l'Agglomération attire !

Mme Stéphanie AUGER

De plus, il s'agissait à l'origine d'une antenne rouennaise et cela devient une vraie agence.

M. Guy LEFRAND

Et bientôt Rouen sera l'antenne d'Évreux. C'est le sens de l'histoire.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **CÈDE** à la SCI de la Mangouste, ou à toute société qui s'y substituera, à la condition le projet objet de la transaction soit respecté, une partie des parcelles ZD 113 et ZD 115 sur la commune du Vieil Évreux, d'une surface d'environ 8 000m², au prix hors taxe de 30 €/m² augmenté de la TVA sur le prix total, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur,
- **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération. Cette acquisition va permettre à l'entreprise de construire de nouveaux locaux permettant son expansion.

Parc d'activités du Long Buisson 2 - Cession de terrain à la SARL ENAE

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant concerne encore une vente.

Mme Stéphanie AUGER

Il s'agit d'une autre cession de terrain, cette fois à la SARL ENAE appartenant à M. Arnaud PAIN. Il souhaite acquérir une parcelle sur la commune de Guichainville afin d'y construire un bâtiment qui sera destiné à la location au profit de l'APAVE. Cet organisme de formation que vous connaissez tous est actuellement à l'espace Saint Léger à Évreux et souhaite déménager. Nous proposons donc une parcelle de 6 136 m² à Guichainville pour un prix de 25 €/m² HT.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **CÈDE** à la SARL ENAE ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, les parcelles cadastrées XA 79 et XA 88 sur la commune de Guichainville, d'une surface d'environ 6 136 m², au prix hors taxe de 25 €/m² augmenté de la TVA sur le prix total soit un prix de 153 400 € HT à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur,

- **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération. Le projet vise à construire un bâtiment qui sera destiné à la location au profit de la SASU APAVE NORD-OUEST.

Parc d'Activités du Long Buisson - Vente d'un terrain à bâtir à la société Karavan

M. Guy LEFRAND

Et nous continuons sur les ventes de terrains.

Mme Stéphanie AUGER

La société Karavan & Co, actuellement locataire du 620 rue Georges Bellanger à Guichainville, souhaite devenir propriétaire. Je vous rappelle que cette société est spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de montures de lunettes sous marques propres ou licences. Ils envisagent de doubler leurs effectifs en 2019 avec de futures embauches et, donc, ils ont fléché une parcelle de 6 000 m² pour un prix de 25 € HT/m².

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

- **ABROGE** la délibération numéro 17 du 14 octobre 2014 (cession à la Société Les Frites Dorées),
- **CÈDE** à la société SAS KNCO ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée XA 156 sur la commune de Guichainville, d'une surface d'environ 6 000 m² au prix hors taxe de 25 €/m² augmenté de la TVA sur prix total, soit un prix de 150 000€ HT (à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement acquise), les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur,
- **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération. Le projet vise à construire de nouveaux locaux pour son expansion.

Parc d'activités de la Croix Prunelle - Cession de terrain à la SCI KRAUTH

M. Guy LEFRAND

Encore une cession de terrains... Nous n'arrêtons plus !

Mme Stéphanie AUGER

Nous sommes sur le parc d'activités de la Croix Prunelle. La Société Générale de Mécanique (SGM), qui a été créée en 2004, est actuellement locataire sur cette parcelle. Elle loue deux locaux. Les locaux appartenant à la Communauté de Communes de la Porte Normande, il avait été question en 2013 de les vendre à ce locataire, qui avait fait une proposition à 117 K€, proposition qui n'avait pas abouti. Suite à la fusion de nos communautés, nous avons relancé cette cession. Il a proposé d'acheter non seulement les deux locaux dont il est locataire mais aussi le local d'à côté qui est un carrossier. Nous avons donc contacté le carrossier, dont la femme nous a dit qu'il serait éventuellement disposé car n'étant pas intéressé pour acheter.

Nous proposons donc la vente à 210 K€ HT, ce monsieur ayant depuis payé des loyers et ayant fait des travaux d'aménagement, de maintien et de restauration de ces locaux. Nous ajoutons simplement « sous réserve de réception de l'accord écrit du locataire occupant ».

M. Guy LEFRAND

M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

J'aurais une question car j'ai cru lire autre chose, ou en tous cas cela n'a pas été dit de la même façon. Si j'ai bien compris, la Communauté de Communes a fait à M. KRAUTH une proposition à 117 K€, proposition qu'il a acceptée mais à laquelle il n'a pas donné suite. Ou est-ce M. KRAUTH qui a fait cette proposition à 117 K€, ce que j'ai cru comprendre, et la Communauté de Communes qui n'a pas donné suite ?

M. Guy LEFRAND

M. BOREGGIO, en tant qu'ancien président de la Communauté de Communes.

M. Sylvain BOREGGIO

La Communauté de Communes avait proposé ce prix de 117 K€ et c'est M. KRAUTH qui n'a pas donné suite à cette proposition à l'époque.

M. Guy LEFRAND

Si la délibération est imprécise, j'en suis désolé. Nous avons une information de première main.

Mme Stéphanie AUGER

Il y a une question.

M. Guy LEFRAND

Lever la main, c'est bien mais je préfère que vous appuyiez sur le micro, mes chers collègues. C'est Robert CHAPLAIS, je crois.

M. Robert CHAPLAIS

Veuillez m'excuser de revenir en arrière, mais c'est allé très vite - ce qui est normal et tant mieux, nous partons à l'heure. Je voulais savoir pourquoi il y avait une petite différence de prix pour la SCI de La Mangouste qui est à 30 € alors que tous les autres terrains sont vendus 25 €/m².

Mme Stéphanie AUGER

C'est un zonage qui a été voté par le Conseil communautaire, un zonage relatif à plusieurs critères, notamment la visibilité ou l'accessibilité. Cela a fait l'objet d'un vote. Et sur nos zones d'activités, il y a donc des zones à 25 €/m², des zones à 30 €/m² et des zones à 35 €/m².

M. Robert CHAPLAIS

D'accord, merci.

M. Guy LEFRAND

Toutes ces précisions étant apportées, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **CÈDE** à la société SCI KRAUTH ou toute société qu'elle se substituera à condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, la parcelle ZM n°220 sur la commune de Saint André de l'Eure au prix de 210 000 € HT sur la marge (la marge étant d'un montant de 0 €) soit un prix TTC de 210 000 €, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur,
- **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération (M. KRAUTH souhaite acquérir les locaux qu'il loue actuellement et agrandir ceux-ci pour conforter son développement d'activité), et ce sous réserve de réception par courrier, de la renonciation du locataire Cameron Carrosserie.

Parc d'activités du Long Buisson 3 - Guichainville - Acquisition de terrains des consorts DESHAYES

M. Guy LEFRAND

Après avoir beaucoup vendu, maintenant nous achetons, pour pouvoir continuer le cycle. Nous continuons l'acquisition de terrains sur le Long Buisson 3. Une diapositive va vous permettre de voir où nous en sommes sur Le Long Buisson 3.

Mme AUGER.

Mme Stéphanie AUGER

Nous nous inscrivons ici dans la suite des délibérations prises en décembre 2017 sur l'acquisition du Long Buisson 3, qui doit permettre la création d'une offre foncière nouvelle. En effet, nous vendons beaucoup et nous serons confrontés bientôt à une pénurie d'offres foncières en matière économique. Nous sommes sur la même dynamique qu'en décembre. Je vous rappelle que nous avons conventionné avec la SAFER qui négocie pour nous avec les agriculteurs qui sont actuellement sur ces terrains. Le 2 mai 2018, la SAFER a signé une promesse de vente avec les conjoints DESHAYES pour une parcelle de 2 hectares 67 ares. La convention prévoit que nous pouvons nous substituer, il est prévu que nous nous substituions, donc nous vous proposons cette substitution pour l'achat de ces 2 hectares 67 ares. Nous ajoutons bien sûr à cela les frais de négociation de la SAFER. Actuellement, M. et Mme Gilbert GILLES exploitent ces terrains. Une renonciation au droit de préemption a donc été négociée par la SAFER, dont vous avez tout le détail. Je peux bien sûr vous répondre s'il y a besoin.

M. Guy LEFRAND

Si je peux me permettre, pour préciser la diapositive, vous avez, en vert, ce qui appartient déjà à EPN ; en jaune, les deux parcelles que nous acquérons aujourd'hui, si vous êtes d'accord ; en bleu clair, les parcelles à acquérir ; et en rouge, les parcelles qui seront probablement plus longues et plus compliquées à acquérir du fait de problèmes de succession, d'indivision, etc. Comme vous le voyez, avec les acquisitions DESHAYES et LEMARIE, nous serons désormais propriétaires d'une bonne partie du Long Buisson 3.

M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

Je suis désolé, c'est encore moi. Je crois qu'après, cela doit aller, ce sera plus calme, en tous cas de mon côté.

Il y a deux délibérations qui se suivent et qui se ressemblent étrangement. Au total, ce sont une trentaine d'hectares qui vont être rachetés, à 10 €/m². D'abord, j'entends qu'il s'agit d'un prix négocié par la SAFER, mais c'est un prix qui est extrêmement loin des estimations des Domaines. Je sais que dans des circonstances comme celles-là (proximité du Long Buisson, nécessité pour la collectivité d'acheter), cela peut faire monter un peu les prix, même si je crois savoir que ce sont des choses dont les Domaines ont l'habitude de tenir compte. Je voudrais quand même savoir quelle estimation nous avons – et vous avez – du coût de l'aménagement de ces 30 hectares. J'ai observé tout à l'heure que nous vendions nos terrains à 25 ou 30 €/m², 30 € étant le cas le moins fréquent. Et compte tenu de ces coûts d'aménagement, à combien allons-nous vendre ensuite le mètre carré ? C'est-à-dire quelle projection faisons-nous ? Car même si une zone d'activités n'est pas rentable immédiatement, si elle rapporte des taxes et autres impositions, et même si elle peut rapporter de l'emploi, il n'en demeure pas moins que nous ne pouvons pas non plus brader. Donc, avec un terrain acheté à 10 €/m², où allons-nous ?

M. Guy LEFRAND

Mme AUGER.

Mme Stéphanie AUGER

Pour répondre à la question sur le prix, cela se vendra entre 30 et 80 €/m² en fonction de la nature des activités, commerciales ou économiques.

M. Guy LEFRAND

Les services viennent de me donner la réponse : le coût de l'aménagement sera entre 23 et 25 €/m², c'est-à-dire qu'avec les 10 € à l'achat ajoutés aux 23-25 € d'aménagement, le coût de revient tournera autour de 35 €/m². Et donc la vente se fera entre 30 et 80 €/m².

M. Gérard SILIGHINI

À 30 €, nous sommes en dessous des 35, mais je ne discute pas. Quant aux 80 €, le haut de la fourchette, j'y crois modérément. Pensez-vous qu'à ce prix-là l'Agglomération d'Évreux sera concurrentielle ?

Mme Stéphanie AUGER

C'est le prix des commerces B to B, sur les activités commerciales et non sur les activités économiques. On trouve de tels prix sur d'autres territoires. C'est la fourchette haute, mais c'est entre 30 et 80 € suivant le type d'activité.

M. Guy LEFRAND

Je suis d'accord, je ne pense pas que nous en aurons beaucoup à 80 €.

Mme Stéphanie AUGER

Non, c'est la fourchette haute.

M. Guy LEFRAND

M. CAMOIN ou Mme VILLAIN.

M. Emmanuel CAMOIN

C'est moi. Je souhaiterais un petit complément d'information. Nous avons bien compris ces montants, et je voudrais savoir à quelle valeur de stock nous allons passer ces terrains, puisque nous savons que, pour d'autres cas, nous avons des valeurs de stock qui ne sont pas des valeurs de stock réelles par rapport au prix de cession que nous pourrions avoir pour ces terrains.

M. Guy LEFRAND

Nous vous enverrons la réponse car nous ne l'avons pas sous la main.

M. HAMEL.

M. Raynald HAMEL

J'aurais simplement une question. Si j'ai bien compris, ce n'est pas dans cette zone-là que l'on prévoyait une piscine, un centre aquatique.

M. Guy LEFRAND

Si, c'est en haut.

M. Raynald HAMEL

C'est bien ce qui me semblait. Donc c'est utile quand même pour toute l'agglomération car l'absence de centre aquatique de niveau dans notre région est un grand manque.

M. Guy LEFRAND

Sur notre territoire. Nous sommes d'accord, absolument. Il serait pré-positionné sur les terrains en bleu que l'on voit au-dessus des terrains verts sur ce secteur-là.

Ensuite, Mme AUGER, pour répondre. Non, c'est bon.

M. DULONDEL.

M. Michel DULONDEL

Toujours Le Mesnil-Fuguet, charmant village.

M. Guy LEFRAND

Vous avez raison, la pédagogie par la répétition, ça marche !

M. Michel DULONDEL

Oui, ça marche. Je voulais vous faire part de ma déception parce que la zone jaune est l'endroit où je vais chasser avec mes amis et où je n'irai donc plus chasser. Je vais devoir trouver un autre terrain.

M. Guy LEFRAND

Nous demanderons à Nicolas GAVARD-GONGALLUD de vous accompagner.

M. Michel DULONDEL

Merci à M. GAVARD-GONGALLUD.

M. Guy LEFRAND

M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

Je vous suggère de donner à notre collègue une concession à 80 €/m².

M. Guy LEFRAND

Cela fait cher pour des terrains de chasse, ils ne vont pas être faciles à vendre.

M. DULONDEL, pour une dernière réponse.

M. Michel DULONDEL

Je préfère acheter le gibier directement congelé à ce prix-là.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous abstenez-vous ? D'accord. Abstention : Mme MARTIN et M. SILIGHINI. Très bien.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **AUTORISE (moins 3 abstentions)** EPN, dans le cadre de l'aménagement futur de la zone d'activité du Long Buisson 3, à se substituer à la SAFER DE NORMANDIE pour l'acquisition de la propriété des conjoints DESHAYES : terrain sis à Guichainville section ZB n°5 d'une superficie de 2 ha 67a 00ca,
- **ACCEPTE** le prix de vente correspondant à cette acquisition, soit la somme de 267.000,00 € auxquels s'ajoutent les frais de négociation de la SAFER (5%) soit la somme de 14 718,85 € (TVA d'un montant de 2.943,77 € en sus), les frais de notaire étant à la charge d'EPN,
- **AUTORISE** EPN à se substituer à la SAFER DE NORMANDIE pour la résiliation du bail rural dont est titulaire Monsieur Eric GILLES sur le terrain précité,
- **ACCEPTE** le versement de l'indemnité de résiliation du bail rural au profit de Monsieur Éric GILLES soit la somme de 27.377,00 € lors du retour de l'acte authentique de la formalité de publicité foncière auprès du Service de la Publicité Foncière compétent (les frais de notaire sont à la charge d'EPN),
- **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et que la libération de terres par l'exploitant interviendra au plus tard le 29 septembre 2019,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette acquisition et résiliation du bail rural.

Parc d'activités du Long Buisson 3 - Guichainville - Acquisition de terrain de Mme LEMARIE

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant concerne le même projet.

Mme Stéphanie AUGER

C'est la même chose mais pour Mme LEMARIE et pour un terrain de 26 hectares 54 ares au prix de 10 €/m². Nous nous substituons à la SAFER qui a signé une promesse de vente et nous prenons à charge les frais de la négociation de la SAFER et l'indemnité d'éviction.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je pense que nous avons eu le débat avec la délibération précédente.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstentions. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **AUTORISE (moins 3 abstentions)** EPN, dans le cadre de l'aménagement futur de la zone d'activité du Long Buisson 3, à se substituer à la SAFER DE NORMANDIE pour l'acquisition du terrain suivant, propriété de Madame LEMARIE : terrain sis à Guichainville section ZB n°4 d'une superficie de 26 ha 54a 00ca,
- **ACCEPTE** le prix de vente correspondant à cette acquisition, soit la somme de 2.654.000,00 € auxquels s'ajoutent les frais de négociation de la SAFER (5%) soit la somme de 138.831,15 € (TVA d'un montant de 27.766,23 € en sus), les frais de notaire étant à la charge d'EPN,
- **AUTORISE** EPN à se substituer à la SAFER DE NORMANDIE pour la résiliation du bail rural dont est titulaire Monsieur Eric GILLES sur le terrain précité,
- **ACCEPTE** le versement de l'indemnité de résiliation du bail rural au profit de Monsieur Éric GILLES soit la somme de 122.623,00 € lors du retour de l'acte authentique de la formalité de publicité foncière auprès du Service de la Publicité Foncière compétent (les frais de notaire sont à la charge d'EPN),
- **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et que la libération de terres par l'exploitant interviendra au plus tard le 29 septembre 2019,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette acquisition et résiliation du bail rural.

Implantation et exploitation d'une station de recharge pour véhicules hydrogène – Mise à disposition du terrain d'implantation par EPN – Convention SIEGE27/REGION NORMANDIE/EPN

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. Nous restons au Long Buisson, mais nous changeons de rapporteur.

M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Il s'agit d'une délibération qui se place dans le cadre d'un programme lancé par la Région en faveur du développement de l'hydrogène comme carburant. Nous avons le projet d'installer une station de recharge pour véhicules hydrogène sur la zone du Long Buisson1. Cette station sera financée à 50% par des fonds européens, à 20% par la Région et à 30% par le SIEGE.

La délibération de ce soir vise à autoriser le Président à signer la convention, que vous avez en annexe, autorisant le SIEGE à réaliser pour le compte de l'Agglomération les travaux de cette station hydrogène. Le SIEGE intervient comme opérateur d'infrastructure et aura la maîtrise d'ouvrage de l'investissement puis l'exploitation pendant une durée de 5 ans. Les obligations respectives des parties se trouvent dans la convention jointe en annexe.

Je crois que c'est un beau projet, et il ne coûte pas à l'Agglomération, en ce sens que l'investissement est réalisé par les partenaires que j'ai cités, l'Agglomération mettant simplement à disposition le terrain pour permettre la réalisation de cette station hydrogène. D'ailleurs, le projet de l'Agglomération est un peu plus ambitieux puisqu'il y aura une station gaz et éventuellement une station avec bornes de recharge électrique rapide.

M. Guy LEFRAND

L'idée, effectivement, est de faire un pôle multi-énergies. Il y aura trois stations hydrogène dans l'Eure, dans les trois Agglomérations, et onze sur l'ensemble de la Région Normandie, donc il est important que nous fassions partie de ce maillage. Et effectivement, pour l'Agglomération, il n'y a « que » la mise à disposition du terrain à financer.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** la mise à disposition du terrain nécessaire à l'implantation de la future station de recharge hydrogène, à savoir la parcelle ZD 111 située sur la commune du Vieil Évreux, rue Maryse Bastié, dans le Parc d'activité du Long Buisson, et ce à titre gratuit,
- **DÉCIDE** la réalisation des travaux nécessaires à l'implantation de la station de recharge hydrogène,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention pour l'implantation et l'exploitation d'une station de recharge pour véhicules hydrogènes, ainsi que tout avenant ou document éventuel à intervenir dans ce cadre.

Aides à l'immobilier d'entreprises - Octroi d'une subvention et d'une avance remboursable à la SAS SOLCERA

M. Guy LEFRAND

Nous revenons à Mme AUGER.

Mme Stéphanie AUGER

Il s'agit d'une aide à l'immobiliser d'entreprises et de l'octroi d'une subvention et d'une avance remboursable à la SAS SOLCERA. Aujourd'hui, la société SOLCERA est une PME indépendante de 140 personnes qui est spécialisée dans le domaine des céramiques avancées et qui est reconnue mondialement. Elle se développe dans deux secteurs : le secteur agricole et sur tout le secteur de la défense. La société exporte 50% de ses produits dans plus de 140 pays. L'entreprise a de gros projets de développement, qui sont détaillés dans la délibération. Dans le cadre de ce développement, elle prévoit de créer 30 nouveaux emplois en CDI sous trois ans et a prévu un plan d'investissement qui se porte à 5 451 000 €. La société a fait une demande à la collectivité sur un dispositif que nous avons voté tous ensemble, mes chers collègues, il y a quelques mois.

S'agissant d'une entreprise moyenne, le taux maximum que nous avons voté pour les aides est de 20%. Nous pouvons donc faire bénéficier l'entreprise d'une aide d'un montant de 200 000 € en subvention et de 500 000 € en prêt à taux zéro (PTZ).

M. Guy LEFRAND

Merci. M. VEYRI.

M. Timour VEYRI

Bonsoir, M. le Président, mes chers collègues.

Sur le principe, il me semble que le fait qu'une collectivité comme la nôtre s'implique, en étant très volontariste, pour aider nos TPE, nos PME et nos TPI dans la perspective de garder nos emplois, en consolidant leur implantation locale voire en soutenant la croissance, est une très bonne chose. J'ai passé les trois dernières années de ma vie à voyager beaucoup pour faire cela et à les aider notamment pour l'export, donc je ne peux évidemment que me réjouir que nous nous saisissions des outils qui sont à notre disposition. Je pense d'ailleurs à un exemple particulièrement intéressant au niveau départemental d'implication d'une collectivité territoriale, autour de Jean Louis DESTANS, avec M-REAL. C'est une bonne chose. En revanche, j'ai deux questions.

Premièrement, j'aimerais savoir si la Région nous suit, ce qui serait un indice du sérieux du dossier. Je ne l'ai pas lu dans la délibération.

Deuxièmement, je trouve que, pour des sommes pareilles, l'argumentation est un peu faible. Je ne dis pas que vous n'avez pas tout ce qu'il faut en stock, mais c'est-à-dire que là nous avons encore une feuille de papier volant. Peut-être que l'on peut essayer de travailler avec tout le monde. Alors, je me demandais – c'est une proposition, il peut y en avoir d'autres – si nous ne pouvions pas organiser une rencontre avec eux, un déplacement chez eux, leur audition, pour en savoir un peu plus, car il s'agit tout de même de sommes importantes (200 K€ en subvention et 500 K€ en prêt). Comme disait Mme HANNOTEUX, il y a des banques pour cela, comme on disait à l'époque « il y a des maisons pour cela ». Alors peut-être pouvons-nous faire cela un peu autrement. C'est une suggestion. Ma première question était sur la Région, je vous écoute, Stéphanie.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme AUGER répondra. Je vais d'abord donner la parole à M. CAMOIN.

M. Emmanuel CAMOIN

Je me demande si le rôle de l'Agglomération est de financer une entreprise qui va acheter un concurrent brésilien pour pouvoir s'installer au Brésil et délocaliser, car c'est un peu ce qu'on nous explique. Donc, si vous êtes favorable aux délocalisations de personnels et à la baisse de l'emploi dans l'agglomération d'Évreux, je pense qu'il faut faire exactement cela.

M. Guy LEFRAND

M. VEYRI, pour un complément.

M. Timour VEYRI

Je souhaite simplement expliquer à M. CAMOIN que dans le cadre d'une économie mondialisée, il y a deux choses : le fait de délocaliser et le fait de s'implanter dans un autre pays pour accéder à de nouveaux marchés, ce qui n'implique pas forcément une perte d'emplois au niveau local. Je crois qu'en l'occurrence nous sommes plutôt dans ce dernier cas de figure. Ce sont deux choses différentes.

M. Guy LEFRAND

M. CAMOIN.

M. Emmanuel CAMOIN

C'est un sujet que je connais bien, j'ai déjà essayé de vendre en Amérique du Sud, et le marché est totalement protégé. Même si vous importez, de toute façon, vous aurez obligation d'utiliser des travailleurs locaux. Et si les produits qui sont fabriqués par l'entreprise française sont aussi fabriqués au Brésil, ils prendront les produits brésiliens. Dans le cas de l'Amérique du Sud, c'est vraiment une très mauvaise idée de financer ces gens-là.

M. Guy LEFRAND

M. VEYRI. Continuez votre dialogue.

M. Timour VEYRI

Très rapidement, car c'est un sujet qui nous concerne tous énormément. Je vois les questions que pose M. CAMOIN, elles ne sont pas du tout absurdes. Je vous ai répondu spontanément, M. CAMOIN, mais ce n'est évidemment pas à moi de répondre pour la société, donc cela renforce notre demande qui est de les auditionner, de les entendre, de les écouter, d'avoir un dossier plus fourni.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je pense que tout comme moi vous avez eu le dossier fourni à la Région, M. VEYRI, mais je peux revenir dessus. La Région a particulièrement suivi cette entreprise et, d'ailleurs, Jean Louis DESTANS, avec lequel nous avons travaillé, l'avait beaucoup défendue aussi en son temps. Il entretenait des relations beaucoup plus proches que les nôtres avec l'ancienne mandature, du temps du président HOLLANDE, et il avait défendu ce dossier et cette entreprise. Sur cette question, je crois que nous sommes vraiment au-delà des politiques partisans. L'objectif était de voir si cette société était crédible et dans quelle mesure nous pouvions l'accompagner. Bien qu'elle soit très peu connue, parce qu'elle aime être discrète, cette société est une société majeure qui a des compétences dans les céramiques (militaires, spatiales, aéronautiques) uniques au monde. Cette société avait été rachetée par des Américains qui voulaient récupérer les brevets, la vider de sa substance et la délocaliser. Jean Louis DESTANS était intervenu, nous étions intervenus, et nous avons tous unis nos forces pour protéger cette entreprise et empêcher que les Américains ne récupèrent ses compétences. À la suite de ses difficultés avec les Américains, cette société s'est retrouvée en difficulté financière, en difficulté de trésorerie. La Région a largement accompagné SOLCERA puisque, dans le cadre du dispositif ARME (Anticipation Redressement Mutations Économiques), que vous connaissez, M. le Conseiller régional, nous avons injecté plusieurs millions d'euros dans cette structure, non parce qu'elle était en difficulté et qu'elle allait disparaître mais parce qu'elle avait des difficultés de trésorerie alors qu'elle avait des clients et un potentiel énorme, ces clients étant Airbus, l'Armée française, Dassault, etc. Donc oui, la Région a très largement participé, elle l'a sauvée. M. DESTANS et d'autres sont intervenus pour la sauver des griffes des Américains ; ensuite, la Région l'a sauvée sur le plan financier en remontant la trésorerie. Aujourd'hui, c'est une structure qui fonctionne bien, qui a simplement besoin de notre aide pour pouvoir se développer rapidement. Ils embauchent 10 à 15 personnes par an, des gens qui ne sont pas forcément très formés mais qu'ils forment eux-mêmes sur le terrain. C'est une de nos pépites. Encore une fois, je pense que là-dessus nous pouvons nous retrouver. Aujourd'hui, nous proposons, et c'est la première fois depuis que nous l'avons voté, ainsi que Stéphanie AUGER le rappelait, la mise en œuvre de notre dispositif d'accompagnement d'entreprises, parce que cette société le mérite, sincèrement. Et évidemment, nous pouvons les voir. Pour ma part, je les ai rencontrés trois fois, au titre de la Région et au titre de l'Agglomération. Nous y sommes allés avec Mme AUGER, nous y sommes allés avec Hervé MORIN, tout le monde s'est déplacé sur site, donc ils sont très accueillants avec leurs financeurs et ils acceptent largement d'expliquer les choses. Là-dessus les choses sont on ne peut plus claires. Nous aurions sûrement pu en mettre un peu plus dans le dossier mais, encore une fois, nous l'avons déjà abordé à la Région. Sur le plan du Conseil communautaire, je reprends cette remarque qui avait déjà été faite une fois : oui, nous pouvons toujours faire plus. Mais franchement, sur le fond du dossier, je pense que tout le monde pourra, je l'espère, nous accompagner sur le fait qu'il s'agit vraiment d'une des pépites de notre territoire. C'est encore plus fort et encore plus puissant que COMPIN, pour reprendre une autre pépite de notre territoire.

M. VEYRI.

M. Timour VEYRI

En vous entendant, en vous écoutant, nous avons évidemment envie de la soutenir. Il n'y a pas de difficulté sur le sujet. L'idée n'est pas de faire, par exemple, de la venue de ses responsables ici un préalable. Mais vous avez eu la chance de visiter l'entreprise, ce n'est pas mon cas, et je pense que ce n'est pas le cas de la plupart de mes collègues, alors si nous pouvions trouver d'une manière ou d'autre autre la formule qui permettrait de mieux connaître le dossier, leur travail, leurs éventuelles difficultés, ce serait une bonne chose, y

compris pour la connaissance fine du tissu économique local des conseillers communautaires.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Mme HANNOTEUX. Non, ce n'est pas Mme HANNOTEUX, c'est M. NOGARÈDE.

M. Alain NOGARÈDE

Oui, merci.

M. Guy LEFRAND

Pardon, M. NOGARÈDE.

M. Alain NOGARÈDE

Ce n'est pas grave. Ce que je voudrais, s'agissant de ces dossiers où l'on nous parle de création d'emplois, c'est que nous puissions avoir un suivi et que nous vérifions ces créations d'emplois.

M. Guy LEFRAND

C'est ce que nous faisons.

M. Alain NOGARÈDE

En effet, on peut être sensible à la création d'emplois, et je pense que chacun autour de la table doit être sensible à cela et que nous sommes tous favorables à la création d'emplois, mais je veux être sûr que nous assurions ce suivi. Voilà ce que je souhaite.

M. Guy LEFRAND

Nous le faisons. En l'occurrence, je crois que ce sont 30 emplois qui sont prévus sur trois ans. Mme AUGER ? Non. Qui veut intervenir ? Mme CANEL.

Mme Françoise CANEL

Bonsoir. Je souhaiterais simplement une petite précision. Sur combien d'années porte le prêt de 500 K€ à taux zéro ?

M. Guy LEFRAND

Nous allons vous répondre. Mme AUGER.

Mme Stéphanie AUGER

Je vais essayer de ne rien oublier.

S'agissant des éléments financiers, il se trouve que je les ai. J'ai le compte de résultat sous les yeux et, effectivement, depuis 2015 l'entreprise n'est plus du tout en difficulté. Les produits d'exploitation étaient de 16 M€ en 2015 et de 20 M€ en 2017. J'ai toutes les lignes, je ne vais pas toutes les faire mais je peux vous confirmer, par exemple, que le bénéfice de la société sur le compte de résultat était de 1 M€ en 2015, 1,8 M€ en 2016 et de 2,191 M€ en 2017. Ce n'est pas une entreprise en difficulté, c'est une entreprise que nous aidons à se développer et à créer de l'emploi.

Pour répondre en partie aux questions de M. VEYRI, EPN subventionne, mais le pool bancaire met 3,5 M€ et la BPI met 800 K€ sur un PTZ plan innovation, 473 K€ sur un prêt innovation FEI et 500 K€ sur un autre PTZ. Ainsi, la BPI soutient quasiment à hauteur de 2 M€ ces investissements d'un total de 5 451 000 €. Sur ces 5 M€, nous abondons donc à hauteur de 200 K€. Cela répond quand même un peu à votre question. Pour répondre à la question sur le prêt, la durée est de 5 ans, avec un différé de 2 ans.

M. Guy LEFRAND

Mais sur la forme, vous avez raison sur le fait que, pour ce type de dossiers, nous pourrions en mettre davantage.

Mme Stéphanie AUGER

Quant à l'emploi, un suivi du nombre de créations d'emplois sera fait au fur et à mesure.

M. Guy LEFRAND

Moyennant ces précisions importantes, qui est pour ? Qui est contre ? Avez-vous noté ? Une contre. Qui s'abstient ? Deux abstentions. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE (moins 1 voix contre et 2 abstentions) une aide à l'immobilier d'entreprises à la SAS SOLCERA dans le cadre d'une subvention d'un montant de 200 000 €,**
- **OCTROIE une aide à l'immobilier d'entreprises à la SAS SOLCERA dans le cadre d'une avance remboursable d'un montant de 500 000 €,**

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions afférentes ainsi que tout avenant ou document éventuel à intervenir dans ce cadre. L'entreprise SOLCERA est spécialisée dans les « céramiques avancées ».

Bourse aux pépins de la Smart'Up - Attribution d'une aide au paiement des loyers

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme AUGER.

Mme Stéphanie AUGER

Il concerne la bourse aux pépins de la Smart'up, une délibération classique. Comme vous le savez, nous aidons au paiement des loyers à hauteur de 20%. Quatre dossiers sont proposés : un ancien dossier de 2017 et trois nouveaux. Il s'agit d'une somme de 290 € pour « AviaSkills », de 1 267 € pour « Dust Mobile », de 290 € pour « Octave » et de 290 € pour « Assisoft ». Le détail de toutes ces start-up vous est donné dans la délibération.

M. Guy LEFRAND

C'est désormais classique. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstentions.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE**, dans le cadre de la Bourse aux pépins de la Smart'Up :
 - une subvention de 290,40 € à la société « Aviaskills » pour 12 mois d'occupation,
 - une subvention de 1267,20 € à la société « Dust mobile » pour 12 mois d'occupation,
 - une subvention de 290,40 € à la société « Octave » pour 12 mois d'occupation,
 - une subvention de 290,40 € à la société « Assisoft » pour 12 mois d'occupation,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention à passer avec chacune des sociétés concernées, ainsi que tout avenant ou document éventuel à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de la Bourse aux Pépins de la Smart'Up.

Pôle de compétitivité NOV@LOG - Subvention de fonctionnement année 2018

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant : NOV@LOG.

Mme Stéphanie AUGER

Il s'agit également d'un dossier classique. Le montant de la subvention est le même que l'année dernière, mais le petit changement c'est que nous leur avons demandé d'organiser un évènement sur notre territoire fin 2018 pour valoriser notre partenariat. Cet évènement aura lieu en décembre.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstentions. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de 5 000 € à l'association NOV@LOG pour l'année 2018,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre.

Étude pour la définition d'une stratégie immobilière et services associés à destination des entreprises - Concours financier de la CCIPN

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

Mme Stéphanie AUGER

Il s'agit d'une convention entre la CCI et EPN portant sur la contribution financière de la CCI (à hauteur de 50%) à la réalisation d'une étude pour la définition d'une stratégie immobilière et de services à destination des entreprises.

Nous souhaitons porter la maîtrise d'ouvrage d'une étude pour la définition d'une stratégie immobilière pour l'accueil et l'accompagnement des entreprises et porteurs de projets, et notamment de notre stratégie sur les pépinières. Nous avons lancé plein de dispositifs tels que la Smart'Up. L'idée est de faire une étude et de nous positionner, de structurer notre réflexion pour continuer de valoriser notre potentiel d'accueil. Nous cofinançons cette étude à hauteur de 50% avec la CCI, donc il nous faut passer une convention, et c'est cette convention que nous vous proposons ce soir.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme CANEL.

Mme Françoise CANEL

Nous finançons 50% du coût total TTC, mais à combien s'élève ce coût ?

Mme Stéphanie AUGER

Comme nous n'avons pas pu lancer l'opération, nous avons fixé un plafond à 60 K€. Cela voudrait dire 30K€ pour l'Agglomération et 30 K€ pour la CCI, en sachant qu'il s'agit là d'un maximum et que cela pourrait être 30 K€ pour les deux et donc 15 K€ chacun. Nous ferons de toute façon au plus bas en fonction des meilleurs retours sur le cahier des charges.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes obligés de faire un appel d'offres.

Mme Stéphanie AUGER

Exactement.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstentions. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de partenariat financier à intervenir entre EPN et la CCIPN, ainsi que ses éventuels avenants pour le financement de l'étude pour la définition d'une stratégie immobilière et services associés à destination des entreprises que la CCI va cofinancer à hauteur de 50%.

Groupement Interprofessionnel de la Vallée de l'Eure (GIVE) - Subvention de fonctionnement 2018

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant : le GIVE.

Mme Stéphanie AUGER

Il s'agit d'octroyer une subvention au Groupement Interprofessionnel de la Vallée de l'Eure (GIVE), un groupement d'entreprises qui veut mettre en avant son territoire et l'attractivité de son territoire à travers son groupement. Il se propose d'organiser une grande journée à destination des entreprises avec tous les acteurs institutionnels et économiques tels que les chambres consulaires, le MEDEF, l'ADN et les collectivités. Cette grande journée, dont le thème sera l'attractivité, aura lieu le 20 novembre 2018. Nous vous proposons de les accompagner à hauteur de 3 000 €.

M. Guy LEFRAND

C'est une très belle structure qui fonctionne bien. Et si certains en doutaient encore, nous accompagnons cette structure à La Couture-Boussey, donc l'ensemble du territoire peut bénéficier de l'accompagnement économique de l'Agglomération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstentions. Merci beaucoup.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de 3 000 € au Groupement Interprofessionnel de la Vallée de l'Eure (GIVE) pour l'organisation le 20 novembre 2018, d'un événement intitulé « L'attractivité du territoire à travers notre groupement »,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir ainsi que tout document ou avenant éventuel dans le cadre de sa mise en œuvre.

Dérogation à la règle du repos dominical - Avis d'EPN

M. Guy LEFRAND

Le repos dominical.

Mme Stéphanie AUGER

Il s'agit d'une délibération classique. Je vous rappelle que la loi permettait aux maires de donner par arrêté municipal aux commerces de détail l'autorisation d'ouvrir jusqu'à 5 dimanches par an. Toutefois, la « loi Macron » prévoit que, pour les établissements de commerce de détail, l'autorisation d'ouvrir peut aller jusqu'à 12 dimanches par an, sachant qu'au-delà de 5 dimanches, la décision du maire doit être prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre. Il vous est donc demandé ce soir d'émettre un avis conforme aux demandes de dérogation au repos dominical pour l'année 2019, dans la limite de 12 dimanches par an, sachant qu'ensuite il reviendra à chaque maire de prendre un arrêté sur le nombre de dimanches et sur la date de ces dimanches.

M. Guy LEFRAND

Merci. Alors, dans le fond, je ne sais pas si c'est M. GANTIER qui demande la parole.

M. François GANTIER

Oui.

M. Guy LEFRAND

M. GANTIER.

M. François GANTIER

Je voudrais dire que, par principe, je voterai contre cette délibération. Le mardi 9 octobre, j'ai assisté à la réunion de concertation sur le sujet, nous en avons discuté, bien sûr, et chacun a apporté son point de vue. Mais dans le document que j'avais reçu, il est rappelé que la « loi Macron » du 6 août 2015 modifie le Code du travail sur le repos dominical. Je rappelle que le Code du travail a été profondément modifié il y a quelques années sous la mandature du président Hollande et que, personnellement, je me suis opposé, je me suis battu tant que j'ai pu contre cette loi qui modifie le Code du travail, donc aujourd'hui, je resterai dans cette logique et je voterai contre cette délibération.

M. Guy LEFRAND

Merci. Effectivement, votre logique est respectable. Je suppose que Mme HANNOTEAUX va nous dire la même chose.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Évidemment !

M. Guy LEFRAND

J'ai eu peur !

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Je veux dire que, lorsque nous avons passé cette délibération au Conseil municipal, j'ai voté contre, mais que nous n'étions pas nombreux à voter contre. Alors, écoutez, je suis complètement d'accord avec François GANTIER, c'est évident, mais en tant que mère de famille, en tant que femme je trouve quand même qu'à une époque où l'on se plaint des problèmes de délinquance, on répond en faisant travailler les mères de famille, car ce sont essentiellement des mères de famille qui sont aux caisses des magasins. Je trouve que pour des problèmes d'argent, pour « un pognon de dingue » comme dirait quelqu'un, on détruit la vie des familles, on détruit les familles. Pour ma part, je ne peux pas accepter cela. En plus, effectivement, j'ai battu le pavé avec François GANTIER contre cette réforme du Code du Travail. Je voulais donner mon avis.

M. Guy LEFRAND

Merci, Mme HANNOTEAUX, nous le connaissons mais c'est toujours avec plaisir que nous vous écoutons.

M. VEYRI.

M. Timour VEYRI

Je serai très rapide, je voudrais notamment dire, suite aux deux interventions que nous venons d'entendre, que cette délibération est importante même si c'est une petite délibération parmi les autres ce soir. Pour ma part, je voterai cette délibération mais avec une idée très forte et très claire.

Et là je ne dirai pas la même chose que ce qu'a dit Mme AUGER, quand elle a parlé de délibération classique, car je trouve qu'il ne s'agit pas d'une délibération classique. Et si j'accepte et si j'ai soutenu d'ailleurs à l'époque que, de manière exceptionnelle, il puisse y avoir un certain nombre de dimanches pendant lesquels on puisse travailler, je pense qu'il est aussi très important que nous montrions collectivement notre attachement au fait que plusieurs traditions se conjuguent pour faire du dimanche un jour particulier – une tradition syndicale, une tradition religieuse, une tradition sociale et civilisationnelle. Je pense qu'il est important de marquer notre attachement au repos dominical et donc de dire une nouvelle fois, même si la délibération le précise, que nous sommes dans le cadre d'une exception, qui doit rester une exception. Et nous devons continuer collectivement à être attaché au fait que le dimanche, les familles se reposent.

M. Guy LEFRAND

Merci. Alors là qui est-ce ? Est-ce Marc PERRIN ? Oui.

M. Marc PERRIN

Je souhaitais intervenir sur cette délibération puisque, pour ma commune, c'est la deuxième année que nous travaillons sur le sujet. Effectivement, nous avons eu une réunion de concertation sous la présidence de Mme AUGER pour définir ensemble un certain nombre de dates et éviter ainsi une distorsion concurrentielle, dirais-je, sur le territoire communautaire. Personnellement, j'ai proposé ces douze dimanches à mon Conseil municipal, sachant qu'en 2019 il y a déjà cinq dimanches au cours du mois de décembre. Alors, le Conseil municipal délibère, le maire fait un arrêté. Cet arrêté est strictement écrit de façon à respecter le Code du travail, les compensations dont les salariés peuvent bénéficier. Et ensuite, ce sont les commerces qui demandent à nouveau au maire par courrier l'ouverture dominicale. Mais ce n'est pas parce qu'il y a douze dimanches qui sont octroyés au cours de l'année que les gens vont travailler douze dimanches. Pour ma part, j'ai déjà été sollicité il y a deux mois par une société pour 2019, et elle ne demande à pouvoir ouvrir que les deux derniers dimanches du mois de décembre 2019. Donc, ce n'est pas parce que nous choisissons douze dimanches que nous avons à peu près bien cadrés que les gens devront systématiquement travailler douze dimanches par an. Je souhaitais simplement le dire puisque depuis deux ans je suis impliqué dans cette démarche. Auparavant nous n'avions pas ce type de commerces. En revanche, d'autres commerces ont des dérogations préfectorales permanentes pour être ouverts tous les dimanches, journée entière ou uniquement matinée.

M. Guy LEFRAND

Merci. On continue, cela donne envie à tout le monde de s'exprimer.

M. NOGARÈDE ou Mme HANNOTEAUX.

M. Alain NOGARÈDE

M. NOGARÈDE. Merci. Je suis d'une façon générale pour l'intérêt général mais je m'aperçois avec mes proches que des commerces ouvrent tous les dimanches.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Cora.

M. Alain NOGARÈDE

Pour ne pas le nommer.

M. Guy LEFRAND

Les grandes surfaces ouvrent quasiment toutes aujourd'hui.

M. Alain NOGARÈDE

Je trouve que ce n'est quand même pas une avancée pour la société, mais je sais que cela a été voté, que c'est une loi. Quoi qu'il en soit, ce qui compte pour acheter, c'est d'avoir du pouvoir d'achat. On peut ouvrir tous les jours, si les gens n'ont pas plus à dépenser, eh bien un jour, ça va leur faire drôle à ceux qui ouvrent le dimanche. Quant à la feuille de paie qui augmente, il faudra encore me le prouver. Donc, je voterai contre même si, d'une façon générale, je suis pour l'intérêt général et non pour les cas particuliers. Mais les cas particuliers commencent à devenir nombreux, et on ne laisse même plus le choix aux gens de refuser de travailler le dimanche. C'est un peu un leurre que cela.

M. Guy LEFRAND

Merci. Alors, ensuite, M. DULONDEL.

M. Michel DULONDEL

Toujours le charmant village...

M. Guy LEFRAND

Du Mesnil-Fuguet.

M. Michel DULONDEL

Je ne vous donne pas mon vote, je vais voter pour. Mais je lis simplement une chose au paragraphe 4 : « la décision du maire doit être prise ». Je ne vois que cela. Le maire a le pouvoir. C'est bien. Merci.

M. Guy LEFRAND

Alors, on continue. M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

À titre personnel, je suis hostile à l'ouverture le dimanche, M. le Président. J'y suis hostile pour des raisons assez proches de celles qu'a développées Maryvonne HANNOTEAUX, je n'y reviendrai pas, même si je considère qu'aujourd'hui dans notre monde, et en France en particulier, on marche parfois sur la tête. Quand j'entends par exemple une émission à la radio où l'on explique tous les dommages que cause à la santé l'industrie alimentaire quand elle est mal gérée, quand elle veut faire du profit plutôt que de l'alimentation, et où l'on dit que la seule solution pour régler cela est que les consommateurs se remettent à faire de la cuisine, pour qu'au moins ils sachent ce qu'ils mangent, mais que la réponse est qu'ils n'ont pas le temps, j'ai le sentiment qu'on marche un peu sur la tête : on va enlever des dimanches, on va avoir des horaires décalés, on va faire en sorte que les gens aient de moins en moins de temps, consomment de plus en plus « de la merde », comme le disait un grand monsieur de la radio. C'est un peu tout cela qu'il y a derrière cette ouverture le dimanche et personnellement j'y suis hostile. Cela dit, pour en revenir à la délibération, curieusement je vais m'abstenir. En effet, la délibération dit que ce sont les maires qui décident, après avis conforme de l'Agglomération. Vous demandez au Conseil communautaire de voter aujourd'hui un avis conforme systématique. Le seul intérêt, me semble-t-il, par la loi d'avoir l'avis conforme de l'Agglomération, c'est de pouvoir jouer la coordination. À partir du moment où nous votons que l'avis conforme sera systématiquement donné quand un maire le demandera, il n'y a donc plus de coordination posée sur la table de l'Agglomération, donc l'intérêt de cette délibération, excusez-moi, est totalement nul.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. GANTIER.

M. François GANTIER

Je souhaiterais apporter une précision que j'ai oubliée tout à l'heure. Vous savez tous ou presque que sur ma commune, Gravigny, une grande surface va ouvrir le mois prochain. Elle m'a sollicité pour ouvrir un dimanche et j'ai accordé cette ouverture.

M. Guy LEFRAND

Ce n'est pas une nouvelle structure, c'est un transfert.

M. François GANTIER

Oui, c'est un transfert.

M. Guy LEFRAND

C'est un changement de côté de rue.

M. François GANTIER

Exactement, mais avec un agrandissement considérable. Je l'ai accordée exceptionnellement parce qu'il s'agit d'une ouverture, de quelque chose de nouveau, mais je confirme qu'en l'occurrence j'ai peut-être fait une erreur.

M. Guy LEFRAND

J'espère que vous l'avez pris par arrêté.

M. François GANTIER

Bien sûr, par arrêté. Peut-être ai-je fait une erreur, je le confesse.

M. Guy LEFRAND

Je ne suis pas sûr que ce soit tout à fait légal, nous allons demander son avis à Mme AUGER.

Mme Stéphanie AUGER

Nous en avons déjà discuté. En fait, il faut que le Conseil municipal le vote à l'année N-1. C'est pour cela que nous anticipons. Comme nous l'avons dit lors de la réunion, il s'agit aussi d'un dispositif nouveau, tout le monde essuie un peu les plâtres, nous sommes sur la deuxième année pour que ce soit bien raccord, et la préfecture a une certaine souplesse justement sur ces décisions, puisque vous avez pris un arrêté alors que votre Conseil municipal n'avait pas voté cette date-là en 2017.

Pour répondre d'une manière globale à ce que j'ai entendu, effectivement, et vous l'avez dit M. SILIGHINI, ce soir c'est juridique. La décision revient au maire, mais sur demande des commerces. Or, nous avons été sollicités par les maires qui nous demandent un avis conforme étant donné qu'ils ont déjà reçu plus de demandes que les cinq dimanches. Et vous l'avez très bien dit, même si nous ne sommes peut-être pas d'accord sur la conclusion, pour éviter une concurrence entre les territoires, il vaut mieux une harmonisation des dates.

M. Guy LEFRAND

C'est ce qui est fait dans vos réunions.

Mme Stéphanie AUGER

C'est pour cela que nous nous sommes réunis et que nous vous avons interrogés sur les dates qui vous avaient été demandées. Nous avons pris toutes les dates. Nous avons dissocié par exemple le secteur alimentaire et le secteur non alimentaire du secteur automobile parce que ce ne sont pas les mêmes dates. Les entreprises du secteur automobile donnent tous les ans un an avant les dates auxquelles elles souhaitent organiser leurs journées portes ouvertes. Encore une fois, je ne discute pas du fond, chacun a ses arguments ; je parle vraiment de la forme et du juridique. Si nous ne prenons pas cette délibération, nous refusons au maire, qui demain sera sollicité par une activité, le droit d'autoriser celle-ci à ouvrir un dimanche. Et d'en voter douze ne veut pas dire qu'il y aura douze dimanches ouverts, cela donne simplement la possibilité de le faire.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. BROCHOT.

M. Bernard BROCHOT

Je ne vous parlerai pas de mon village.

M. Guy LEFRAND

Nous ne vous demanderons tout de même pas lequel c'est.

M. Bernard BROCHOT

Je suis très partagé sur cette idée-là. Je comprends très bien le discours de Maryvonne HANNOTEAUX. Il est vrai que les femmes ont besoin de s'occuper de leurs enfants.

Mme Stéphanie AUGER

Non, non, non.

M. Guy LEFRAND

Alors cela, c'est sexiste.

M. Bernard BROCHOT

Ne m'embarquez pas sur ce terrain-là, s'il vous plaît.

M. Guy LEFRAND

Nous allons dire que celle-là est hors PV.

Mme Stéphanie AUGER

Oui, hors PV !

M. Bernard BROCHOT

J'ai aussi un argument contraire. Il y a de cela plusieurs années, figurez-vous, vous allez peut-être trouver cela bizarre, mais je me trouvais un dimanche dans un Leroy Merlin.

M. Guy LEFRAND

Les hommes font du bricolage et les femmes s'occupent des enfants.

M. Bernard BROCHOT

Peu importe. Figurez-vous que c'était à l'époque où le gouvernement étudiait la possibilité de fermer tous les magasins tous les dimanches. Quand je suis arrivé au Leroy Merlin, j'ai vu des gens qui étaient là en piquet de grève pour manifester contre la fermeture du magasin le dimanche. J'ai trouvé étonnant que des salariés soient contre la fermeture du magasin. Je leur ai donc posé la question et ils m'ont expliqué que ce n'était pas les mêmes qui

travaillaient la semaine et le dimanche, ils m'ont dit qu'ils étaient étudiants et qu'ils étaient contents que les magasins soient ouverts le dimanche parce que c'était ce qui leur permettait de vivre et de faire leurs études. Donc je suis très partagé et, franchement, je crois que je vais m'abstenir car je ne suis ni pour l'un ni pour l'autre.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

Pour rebondir sur ce que vient de dire notre collègue BROCHOT, oui, bien sûr, cela fait partie des choses qui se font, mais l'ennui c'est que ce n'est pas ce qui se fait de façon systématique et je crois que cela ne se fait pas tant que ça. Si je regarde par exemple Cora, je suis allé jeter un œil sur leur ouverture du dimanche matin, les caissiers et les caissières du dimanche matin ressemblent étrangement à ceux et celles de la semaine. À moins qu'il y ait des jumeaux et des jumelles, je crains que ce soient les mêmes. Je reste sur la forme. Même s'il y a des réunions – et je l'entends, ces réunions, si j'ai bien compris ne sont en aucun cas contraignantes –, à partir du moment où l'Agglomération renonce à son pouvoir d'harmonisation forte, quelque part cette délibération dit que l'on laisse les maires prendre leur décision et que l'on s'en lave les mains. Car à partir du moment où tous les maires autour de la table savent qu'il y a cette délibération et qu'il va suffire qu'ils demandent leurs douze jours pour que l'Agglomération rende un avis conforme, alors, je suis désolé, mais on s'en lave les mains. Et si on s'en lave les mains, je m'en lave les mains aussi et je m'abstiens.

M. Guy LEFRAND

C'est la loi qui permet voire impose ce type de fonctionnement. Pour ma part, je ne vois pas les choses tout à fait de la même façon. Dans mon métier, mon vrai métier, j'ai travaillé plus de dimanches, de nuits et de jours fériés que peut-être la plupart des gens qui sont ici, donc je sais ce que c'est que de travailler le dimanche et je sais que cela ne facilite pas la vie de famille et je l'entends.

La loi a prévu que l'on puisse ouvrir douze dimanches par an. Ce que propose l'Agglomération ici, ce n'est pas de s'en laver les mains, c'est de respecter le pouvoir du maire, de laisser le maire être le maître chez lui dans sa commune. On ne peut pas nous dire que les grosses structures prennent tout le pouvoir, veulent tout imposer, décident de tout et en même temps, quand nous proposons aux maires de décider de ces ouvertures sur leur territoire, nous reprocher de nous en laver les mains. C'est simplement que nous respectons, et j'y tiens, le pouvoir de chaque maire, qui doit pouvoir autant que possible rester maître sur son territoire. Il y a de la coordination. Vous ne pouvez pas dire que nous nous en lavons les mains puisque, justement, Stéphanie AUGER, fait ces réunions de coordination et essaye d'harmoniser sur le territoire. Mais oui, nous laissons le pouvoir aux maires, et je l'assume parfaitement. Qui est pour ? Qui est contre ? Six contre. Qui s'abstient ? Gardez la main levée. Treize abstentions. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **ÉMET (moins 6 voix contre et 13 abstentions) un avis conforme aux demandes de dérogation au repos dominical de l'année 2019 pour les commerces des communes d'EPN et ce, dans la limite de 12 dimanches par an.**

Définition et liste des zones d'activités économiques communautaires

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante concerne la définition des zones d'activités économiques communautaires.

Mme Stéphanie AUGER

La loi NOTRe a supprimé l'intérêt communautaire attaché aux zones d'activités relevant de la compétence obligatoire « Développement économique » des communautés d'agglomération. Ainsi, les communautés d'agglomération sont désormais compétentes pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'ensemble des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires.

Il n'existait pas, suite à la loi NOTRe, de définition normative de la zone d'activités économiques (ZAE). Pour déterminer précisément l'étendue de la compétence d'EPN dans ce domaine, une méthode dite du « faisceau d'indices » est proposée : elle constitue la référence à partir de laquelle ces zones existantes sur notre territoire peuvent être qualifiées de ZAE.

Le faisceau d'indices est composé comme suit :

- une vocation économique affirmée par les documents d'urbanisme en vigueur ou en voie d'évolution (SCOT et PLUi-HD),
- un ensemble cohérent c'est-à-dire composé de plusieurs parcelles et dont la superficie minimale est de 3 hectares,
- un regroupement de plusieurs établissements ou entreprises avec un seuil plancher proposé de 5 entreprises ou établissements,
- une volonté publique d'aménagement et de développement économique.

Prenant en considération tous ces critères, un état des lieux de toutes nos zones a été réalisé sur les 74 communes d'EPN, et vous trouvez donc au verso de votre délibération la liste des ZAE issues de ce travail, liste qui a fait l'objet d'une présentation en conférence des maires.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Pardon. Il y a hésitation, on appuie, on éteint, on appuie de nouveau. Mme CANEL.

Mme Françoise CANEL

Je souhaiterais une petite précision. Pour Gauville/Parville et le secteur commercial Baobab, s'agit-il de Baobab et de la zone prévue pour le parc Vikings de l'autre côté ? S'agit-il de l'ensemble ? Parce que la RD39 passe au milieu. La zone commerciale Baobab existe depuis X années. Est-ce qu'à présent cette zone comprend les deux côtés ?

M. Guy LEFRAND

Non.

Mme Françoise CANEL

D'accord.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Oui, un contre.

M. Jean-Claude JAMES

Je ne vois pas apparaître Sacquenville dans cette liste alors qu'une zone est réservée depuis 15 ou 20 ans, alors si c'est pour n'en rien faire, autant la supprimer, évidemment.

M. Guy LEFRAND

Sur Sacquenville, vous voulez apporter une précision, Mme AUGER.

Mme Stéphanie AUGER

D'après les éléments dont je dispose, EPN n'est propriétaire que de 2 hectares sur cette commune que nous mettons en réserve foncière notamment pour des compensations. Une délibération de 2010 sur le regroupement et la dénomination des ZAE indique Sacquenville mais n'indique pas la superficie. C'était à l'époque où vous étiez vice-président, me semble-t-il. Il n'y a donc aucune délibération du GEA pour une zone d'activités de Sacquenville qui porte sur une acquisition ou sur une détermination d'un espace de 10 hectares. Nous n'avons pas de délibération en ce sens.

M. Jean-Claude JAMES

Excusez-moi, avec tout le respect que je vous dois, n'est-ce pas l'Agglomération qui a acheté ces 2 hectares ?

M. Guy LEFRAND

Oui, 2 hectares.

Mme Stéphanie AUGER

L'Agglomération est propriétaire de 2 hectares.

M. Jean-Claude JAMES

Oui, mais en plein milieu d'une zone de 10 hectares, ce qui veut dire qu'il y a 4 hectares de chaque côté et que ces 2 hectares sont en plein milieu. Que voulez-vous faire sur 2 hectares qui sont isolés ainsi ? Vous avez vu les lieux, vous avez des plans, n'est-ce pas ?

M. Guy LEFRAND

Je ne sais pas quels sont les 8 autres hectares, ils ne sont inscrits nulle part.

M. Jean-Claude JAMES

Il y a 10 hectares qui sont inscrits.

M. Guy LEFRAND

Non.

M. Jean-Claude JAMES

Écoutez, nous avons un PLU, nous l'avons regardé hier soir pour autre chose, et c'est inscrit depuis déjà presque 20 ans.

M. Guy LEFRAND

Cela a été très précisément regardé, car nous savons que vous vous inquiétez pour ce territoire, et la zone d'activités représente aujourd'hui 2 hectares. Il n'y a pas 10 hectares.

M. Jean-Claude JAMES

C'était un premier achat parce que ces terrains étaient disponibles, voilà tout.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes d'accord, ce n'est pas une zone d'activités, c'est un terrain de 2 hectares.

M. Jean-Claude JAMES

Il est très facile de tourner les choses ainsi. Supprimez-les d'ailleurs, ces 2 hectares sont inclus au milieu des 8 hectares, donc nous ne pouvons rien y faire. Les 8 hectares qui restent appartiennent à la famille LESAGE, que vous verrez prochainement car il est évident que pour le parc Viking vous saurez acheter des terrains là-bas. Alors, ils vont déjà gagner les 8 hectares. Mais supprimez-les, ce sera plus simple, ne laissez pas rêver de garder des sites qui sont classés ainsi depuis 20 ans.

M. Guy LEFRAND

Nous ne pouvons pas supprimer 8 hectares qui ne nous appartiennent pas.

M. Jean-Claude JAMES

Je vous demande pourquoi on les a inscrits et pourquoi on les maintient.

M. Guy LEFRAND

Ils ne sont pas inscrits.

Mme Stéphanie AUGER

Justement, ils ne sont pas inscrits.

M. Jean-Claude JAMES

Mais vous connaissez les plans d'urbanisme, n'est-ce pas ?

M. Guy LEFRAND

Nous connaissons les zones d'activités de l'agglomération, notamment tout ce qui avait été refait à l'époque où vous étiez vice-président, M. JAMES, et il n'y a pas 10 hectares sur ce secteur. Nulle part à l'Agglomération – et je parle du GEA – 10 hectares n'ont été inscrits à cet endroit-là.

Mme Stéphanie AUGER

En zone d'activités économiques. Il n'y a pas de document avec la dénomination juridique « zone d'activités économiques ».

M. Jean-Claude JAMES

Mais elle a été classée au plan local d'urbanisme.

Mme Stéphanie AUGER

Communal.

M. Guy LEFRAND

Et non en zone communautaire.

M. Jean-Claude JAMES

On nous l'a classée, alors c'est sûr.

Mme Stéphanie AUGER

Non, à l'époque vous ne l'avez pas classée comme zone d'activités économiques.

M. Jean-Claude JAMES

J'arrête la discussion, ce n'est pas la peine.

Mme Stéphanie AUGER

Nous pouvons en débattre, mais vous ne l'avez pas classée à l'époque en zone d'activités économiques.

M. Jean-Claude JAMES

Cette histoire-là dure déjà depuis très longtemps et ça continue.

M. Guy LEFRAND

En l'occurrence nous n'y sommes pour rien.

M. Jean-Claude JAMES

C'est comme la voirie, cela fait 18 ans que ça dure. Je mélange tout exprès. Sacquenville est un joli village, comme Le Mesnil-Fuguet, mais nous sommes bien ennuyés. La voie communale 4 ne bouge pas d'un poil, les travaux ont pris du retard parce qu'il y a eu des erreurs. Je ne sais pas pourquoi on est parti sur 13 mètres de large sur la voirie alors que 8 ou 9 mètres auraient suffi. C'est aberrant. On n'a pas bougé là-dessus. Et nous n'allons pas traiter le sujet aujourd'hui. Récemment, j'ai reçu la visite de la police municipale qui encadrerait les gens du voyage qui s'étaient installés près de l'hôpital. J'aimerais bien savoir pourquoi mais ce n'est pas le sujet non plus.

C'est un cumul, tout sort pêle-mêle.

Mme Stéphanie AUGER

M. le Maire, y a-t-il des entreprises installées sur les 2 hectares ?

M. Jean-Claude JAMES

Écoutez, madame, je vous invite à venir à Sacquenville.

Mme Stéphanie AUGER

Je pose une question. On me dit qu'il y a deux artisans, mais y a-t-il des entreprises sur ces 2 hectares ?

M. Jean-Claude JAMES

Nous avons lancé la zone artisanale avant que l'Agglomération ne classe la zone au plan local d'urbanisme. Il y a trois entreprises qui y sont installées dans ma commune. Nous avons fait les branchements, les extensions, etc. Cela remonte à plusieurs années. Donc vous ne connaissez pas les lieux.

Mme Stéphanie AUGER

Si, mais dans nos critères, dans notre faisceau d'indices, on dit qu'il faut une surface minimum de 5 hectares et un minimum de 5 entreprises.

M. Jean-Claude JAMES

C'est bien, vous avez raison. Nous n'allons pas nous éterniser là-dessus, mais venez au moins voir.

Mme Stéphanie AUGER

Oui, il n'y a pas de problème.

M. Jean-Claude JAMES

Il n'y a pas de problème. Dans 20 ans, il n'y aura pas de problème.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Mme Stéphanie AUGER

Nous n'avons pas voté.

M. Guy LEFRAND

Si, nous avons voté puisque M. JAMES a voté contre.

Le Conseil communautaire :

- **FIXE (moins 1 voix contre) tel que ci-après, le faisceau d'indices permettant de caractériser les zones d'activités économiques communautaires :**
 - o *une vocation économique affirmée par les documents d'urbanisme en vigueur ou en voie d'évolution (SCOT et PLUi-HD en cours par exemple),*
 - o *un ensemble cohérent (pas de parcelles isolées) composé de plusieurs parcelles et dont la superficie minimale est de 3 ha,*
 - o *un regroupement de plusieurs établissements/entreprises avec un seuil plancher proposé à 5 entreprises/établissements,*
 - o *une volonté publique d'aménagement et de développement économique (se traduisant par une intervention de la collectivité en fonctionnement ou en investissement),*

- **PREND ACTE** qu'en application du faisceau d'indices ci-dessus, ne sont pas des zones d'activités économiques communautaires : Le Floquel (Sacquenville), Les Castelliers (La-Chapelle-du-Bois-des-Faulx), Saint-Laurent (Guichainville) et **FIXE** comme suit, au regard de l'application des éléments de caractérisation ci-dessus, la liste des zones d'activité économique d'EPN :

DÉNOMINATION DE LA ZONE	COMMUNE(S)
Les Fayaux	Angerville-la-Campagne
La Villeneuve	Angerville-la-Campagne
Les Vignes	Droisy
La Madeleine	Évreux
La Forêt	Évreux
Le Bois des Communes	Évreux
Vironvay	Évreux
La Rougemare	Évreux / Fauville
CC La Rougemare (secteur commercial Intermarché)	Évreux
Le Long Buisson I et II	Évreux / Guichainville / Le Vieil Évreux
Le Long Buisson III	Évreux / Guichainville / Angerville-la-Campagne
Les Ifs (secteur commercial route d'Orléans)	Évreux
Cambolle Sud	Évreux
Grand Évreux Normandie (secteur commercial Carrefour)	Évreux / Guichainville / Le Vieil-Évreux
Grenelle	Garennnes-sur-Eure
Gauville-Parville (secteur commercial Baobab)	Gauville-la-Campagne / Parville
Les Barbançons	Gravigny
Les Surettes	Gravigny / Normanville
Les Pierres Bises	Grossoeuvre
Les Coutumes	Guichainville
La Vieville	La Couture-Boussey
L'Arbre Saint Germain	Marcilly-la-Campagne
BioNormandie Parc	Miserey
Cap Caër	Normanville
Les Coquelins	Prey
La Porte des Champs	Saint-André-de-l'Eure
La Croix Prunelle	Saint-André-de-l'Eure
La Justice	Saint-André-de-l'Eure
La Fosse au Buis	Saint-Sébastien-de-Morsent

École Notre-Dame (Évreux) - Acquisition par EPN

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Le dossier suivant concerne l'acquisition de l'école Notre-Dame à Évreux, dans le secteur de la gare. La collectivité se penche sur le secteur de la gare en général et acquérir cette école Notre-Dame est une vraie opportunité. Vous savez que l'école Notre-Dame fusionne avec le collège/lycée Saint François et, à partir de l'année scolaire prochaine, les deux unités seront dans les locaux actuels de Saint François, de sorte que ce bâtiment sera libre. Le président de l'association immobilière de Notre-Dame a donné son accord à la proposition qu'a faite EPN d'acquérir pour 2 M€ net vendeur ce bâtiment et cette parcelle d'une superficie de 9 500 m². Il vous est donc proposé de décider cette acquisition et d'autoriser le Président à signer tous les actes.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. VEYRI ou Mme MARTIN.

Mme Françoise MARTIN

Mme MARTIN. Bonsoir.

Je voulais savoir comment le prix avait été défini dans la mesure où il n'y a pas eu d'estimation des Domaines. Il n'y a pas d'avis des Domaines qui ait été communiqué. J'aimerais également connaître l'état des locaux et savoir ce qu'il y aura à la place du Conservatoire actuel. Y a-t-il des projets pour le Conservatoire actuel ?

M. Guy LEFRAND

Le prix d'achat qui vous est proposé est largement inférieur au prix des Domaines, qui est de 3 M€. Ce bâtiment est en bon état puisqu'il est utilisé aujourd'hui en tant qu'école et le sera jusqu'à l'été prochain, jusqu'en juin 2019. C'est donc un bâtiment utilisé, qui vit, qui est chauffé. Il est situé juste à côté de la gare. Et vous savez tous que certains au niveau de l'État ont choisi que la LNPN s'arrêterait à Mantes, donc la gare restera ici pendant encore probablement très longtemps. C'est pourquoi il y avait un vrai intérêt à ne pas laisser cet espace, ce bâtiment mais aussi ce terrain, partir éventuellement vers le privé sans en avoir forcément la maîtrise foncière. Cela nous a semblé être important, d'autant qu'il y a environ 5 000 m² de planchers et que nous pouvons envisager – ce sont des hypothèses de travail – d'y mettre le Conservatoire à rayonnement départemental, car les salles de classe nombreuses peuvent être facilement transformées en salles d'étude pour les étudiants en art musical. Il y a des possibilités d'intervenir sur le plan économique, justement parce que ce site est à côté de la gare, et que plutôt que de construire des bâtiments loin, cela a un vrai intérêt et cela participe aussi à l'attractivité du centre-ville. D'autres hypothèses de travail existent, comme d'y installer des services de la Ville ou de l'Agglomération. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Il n'y a pas à l'heure actuelle d'opération à tiroirs prévue sur le Conservatoire à rayonnement départemental. C'est un bâtiment qui est classé, qui peut offrir des opportunités, mais qui ne répond plus aujourd'hui aux attentes ni des étudiants ni des professeurs de l'école de musique. Est-ce M. CHOKOMERT ? M. RANGER, pardon.

M. Michel RANGER

Merci M. le Président. Je comprends qu'il y ait une opportunité d'acheter des bâtiments, une opportunité également pour les deux établissements en difficultés financières de vendre le terrain et les bâtiments, mais je suis surpris tout de même que pour un tel dossier nous soyons obligés de demander l'estimation des Domaines. Vous nous dites qu'elle est de 3 M€. M. VEYRI s'étonnait tout à l'heure de n'avoir qu'un simple recto/verso sur un dossier à 800 K€. Or là, nous avons un dossier à 2 M€, nécessitant un engagement de la collectivité territoriale très important, et l'on découvre que le prix est de 2 M€ et que l'estimation des Domaines est de 3 M€ mais sans qu'aucun document ne nous soit fourni. Peut-être pourriez-vous compléter un peu le dossier avant de le présenter. Deuxième point, l'achat se fait pour certains services mutualisés comme le service Prévention et Sécurité. Est-ce pour y mettre les personnes que nous voyons avec des gilets jaunes « Prévention EPN » ? Je voudrais comprendre.

M. Guy LEFRAND

Je ne comprends pas la question.

M. Michel RANGER

Je vois depuis quelques semaines dans Évreux, à l'occasion de certaines manifestations ébroïciennes, des gens avec des maillots fluo – pour la sécurité certainement – « Prévention EPN ». Je voulais savoir ce soir si les maires de l'agglomération sont au courant de cet escadron qui circule sur le territoire et s'il va sur leurs communes.

M. Guy LEFRAND

Je vais laisser Mme COULONG répondre, elle a une réponse très précise sur le sujet.

Mme Rosine COULONG

Ces gens que vous voyez sur les diverses manifestations font de la prévention en matière de protection de l'environnement, notamment en matière de déchets. C'est pour cela. Cela n'a rien à voir avec le service Sécurité.

M. Guy LEFRAND

L'escadron s'occupe de prévention des déchets. Voilà une réponse claire, nette et précise. M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

Je partage la remarque de Michel RANGER quant au fait que nous aurions dû avoir le document des Domaines. Il est vrai que le dossier est un peu petit, sur la forme. Ensuite, je ne peux que souscrire à une position qui consiste à faire un peu de réserve foncière à proximité de la gare, c'est-à-dire à un endroit extrêmement stratégique. Là-dessus je n'ai pas d'états d'âme.

Toutefois, j'aimerais bien que très rapidement nous puissions avoir davantage de précisions sur le devenir du site, parce que je crains que, pour éviter de créer une friche à proximité de la gare, ce que cela risque de donner si nous ne l'utilisons pas très rapidement, on y installe au petit bonheur la chance quelque service et qu'on lui interdise finalement d'avoir à terme quelque autre vocation. Dans votre propos de tout à l'heure, par exemple, lorsque Mme MARTIN a posé la question du devenir de l'ancien Conservatoire, j'ai eu le sentiment que vous vous mettiez un peu en retrait et que vous disiez que le conservatoire était un conditionnel et non une certitude. Alors, cela veut bien dire qu'il n'y a pas encore réellement de projets, qu'il n'y a pas encore réellement de business plan. On ne sait pas combien vont coûter les aménagements, puisqu'on ne sait pas ce que l'on va mettre dans ce bâtiment ; on ne sait pas qui va payer les aménagements. Aussi, je crois que si l'on ne veut pas avoir cet effet friche ou avoir ce que j'appelle l'effet coucou, qui se produirait si nous y installions un service provisoirement et que le provisoire devenait définitif, il faut impérativement qu'il y ait très vite la définition de la vocation de ce site.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes tout à fait en phase encore une fois. Vous l'avez dit et je ne pourrais pas dire mieux, nous devons avoir la maîtrise foncière de ce site, nous devons éviter qu'il devienne une friche mais, bien évidemment, il va falloir ensuite travailler sur plan et travailler sur site, et des études vont être menées. Nous ne pouvons qu'être d'accord sur ce sujet. Qui est pour ? Qui est contre ? Une voix contre. Qui s'abstient ? Levez bien la main que nous comptons s'il vous plaît. Huit. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE (moins 1 voix contre et 8 abstentions) l'acquisition de l'établissement scolaire Notre Dame au prix de 2.000.000 €, les frais de notaire étant à la charge d'EPN,**
- **AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes, conventions et documents inhérents à ce dossier.**

Cité Lafayette (Évreux) - Acquisition par EPN d'un pavillon à Eure Habitat

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Il s'agit d'un dossier que vous connaissez bien et qui concerne le secteur de Lafayette. Nous cherchons à aménager cette zone située dans un quartier d'Évreux. Le projet est de construire environ 270 logements sur les 26 hectares de cette zone. Les bailleurs sociaux avaient acquis en 2013 certains lots. L'objet de cette délibération est de racheter le lot 146 qu'avait acheté Eure habitat en 2013. Vous le savez, ces logements ne sont plus occupés depuis plusieurs années, ils se sont dégradés, ils ont parfois été vandalisés. Il s'agit ici d'un logement dans lequel a été détecté de l'amiante et l'on pressent qu'il y aura du plomb de sorte que la valorisation de cette maison se fait plutôt par comparaison à la valorisation du terrain, déduction faite des coûts de dépollution et de démolition du bâti. Le prix négocié avec Eure habitat sur cette base-là était de 85 K€ et nous avons estimé le désamiantage, la démolition et la remise en état à 15 K€, de sorte qu'un accord est intervenu avec Eure habitat pour l'acquisition de ce logement pour la somme de 70 K€.

M. Guy LEFRAND

Vous pouvez présenter la suivante en même temps.

M. Xavier HUBERT

Oui, tout à fait. La suivante concerne deux lots qui avaient été acquis par la SECOMILE. Il s'agit exactement du même dossier, avec les mêmes caractéristiques de bâtis totalement impropres à l'usage d'habitation, vandalisés, comportant de l'amiante et du plomb. Le terrain a été estimé sur le même mode et nous sommes convenus, si vous êtes d'accord, d'acquérir à la SECOMILE ces deux lots au prix de 70 K€ par lot.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** l'acquisition auprès d'Eure habitat du lot n°146 sur la copropriété Cité Lafayette sise à EVREUX au prix de 70 000 €, les frais de notaire étant à la charge d'Évreux Portes de Normandie,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

Cité Lafayette (Évreux) - Acquisition par EPN à la SECOMILE de deux pavillons

M. Guy LEFRAND

Même vote pour la délibération n°19, mes chers collègues. Merci.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** l'acquisition auprès de la SECOMILE des lots n°62 et 138 sur la copropriété Cité Lafayette sise à EVREUX au prix de 70 000 € par lot, les frais de notaire étant à la charge d'Évreux Portes de Normandie,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

Commune d'Évreux – Construction d'une crèche - Acquisition par EPN auprès de la Ville d'Évreux de l'ancienne école Saint Germain

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant concerne la construction de la crèche de Navarre.

M. Xavier HUBERT

Oui, il s'agit de la construction de la crèche de Navarre, qui pourrait se situer dans l'ancienne école élémentaire Saint Germain, dans la petite rue Saint Germain. Cette école a été fermée faute d'un nombre d'élèves suffisant et la Ville d'Évreux qui est propriétaire de l'immeuble pourrait céder à l'Agglomération, à titre gracieux, la superficie de la parcelle qui elle-même serait utilisée pour accueillir une future crèche à Évreux. C'est donc une bonne opération dans le cadre des compétences de notre Agglomération. Je crois qu'il y a un PowerPoint de présentation.

M. Guy LEFRAND

Oui, M. ROYOUX va nous présenter la future crèche.

M. Claude ROYOUX

Merci M. le Président, mes chers collègues.

En ce moment, la crèche du quartier de Navarre fonctionne dans deux appartements en rez-de-chaussée, loués à la SAIEM AGIRE pour un loyer de 26 080 € par an. Elle accueille 15 enfants de 7 heures 30 à 18 heures 30.

La difficulté rencontrée sur cette crèche tient à la constante manipulation du mobilier pour optimiser l'espace au quotidien. Par ailleurs, nous rencontrons d'énormes problèmes avec le voisinage (déchets jetés par les balcons, bruit). Aussi n'est-il pas convenable de continuer dans de telles conditions, surtout s'agissant de bambins en très bas âge. Ce nouveau projet de construction devrait permettre l'accueil de 30 enfants sur un site exclusivement réservé à cet effet. La demande grandit dans ce quartier, notamment du fait que les habitants d'Arnières et de Saint Sébastien qui travaillent à Évreux pourraient y amener leurs enfants et prétendre à cette structure. Il n'y a pas d'espace de repos, d'espace d'intimité pour les agents qui travaillent sur le site actuel, donc il est difficile pour eux de travailler. Or, dans la nouvelle construction, nous pourrions accueillir une salle d'activités multi-âges, une salle polyvalente motricité-peinture-lecture, deux dortoirs, une salle de change, une cuisine simplifiée, une buanderie, des bureaux de direction, un accueil, un local à poussettes, des vestiaires enfants, une cour de récréation avec des jeux et des espaces enherbés. Il est évident que les agents retrouveraient un confort par le biais des vestiaires-sanitaires, de la salle de déjeuner et des locaux de stockage. La surface de plancher est estimée à 416 m², la surface de la cour à 115 m², la surface du préau à 30m², la surface des espaces verts à 410 m². Et quant au stationnement, dont ne bénéficient pas actuellement les familles et qui est très aléatoire, il y aurait 13 places de stationnement pour le dépôt des enfants.

Voilà la future crèche de Navarre qui vous est proposée.

M. Guy LEFRAND

Merci. C'est un très joli projet. M. MASSON.

M. Serge MASSON

Oui, M. ROYOUX, je voudrais rebondir sur le projet de crèche de Saint André. Il y a un peu plus d'un an, la commune de Saint André a voté le don d'une parcelle de terrain pour la réalisation de ce projet. Cela fait un peu plus d'un an que nous attendons, donc j'aimerais savoir où en sont les choses.

M. Claude ROYOUX

Alors, le projet est toujours dans les tuyaux. Toujours est-il que nous passons les dossiers par ordre de priorité. La crèche de Navarre est quand même prioritaire étant donné que les conditions de travail des agents sont insuffisantes. La crèche de Saint André est tout de même plus indépendante que celle de Navarre ; elle n'a pas les contraintes qu'a la crèche de Navarre du fait de son environnement et de certains habitants. Donc je pense que la crèche de Navarre est prioritaire par rapport à celle de Saint André, mais le projet reste toutefois dans les tuyaux, il est toujours d'actualité.

M. Serge MASSON

D'accord. C'est donc que nous n'avons tout simplement pas les moyens actuellement de mener les deux projets en parallèle.

M. Guy LEFRAND

Pas cette année, non. Il ne sera pas possible de faire deux crèches dans la même année. Merci. Dans le fond, je ne sais pas qui demande la parole. Est-ce Marc MORILLON ?

M. Giovanni CAPUANO

Non, c'est M. CAPUANO.

Avons-nous vérifié s'il y avait de l'amiante dans ce bâtiment ? Une étude a-t-elle été faite ?

M. Claude ROYOUX

Oui, bien évidemment. Tout à fait.

M. Giovanni CAPUANO

Est-ce à dire qu'il y a de l'amiante ?

M. Claude ROYOUX

Le site va être désamianté.

M. Giovanni CAPUANO

Il y a donc de l'amiante. Qui va prendre en charge le coût du désamiantage ?

M. Claude ROYOUX

Sur le désamiantage proprement dit, je ne peux pas vous répondre, je pourrai vous répondre plus tard.

M. Giovanni CAPUANO

Il s'agit tout de même d'un point important.

M. Claude ROYOUX

Le coût total de l'opération est de 1,5 M€, sachant que la CAF et le Département notamment participent à la subvention. Je n'ai pas le coût du désamiantage mais je pourrai vous le dire plus tard.

M. Giovanni CAPUANO

Ce serait bien.

M. Guy LEFRAND

Cela fait évidemment partie du projet global.

M. Claude ROYOUX

Je pourrai vous apporter une réponse plus précise dans les jours qui viennent.

M. Guy LEFRAND

Nous vous donnerons le coût précis du désamiantage, coût qui s'inscrit dans le cadre du projet global, qui lui-même est largement subventionné. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** l'acquisition de l'ancienne école Saint Germain à Évreux, parcelle cadastrée section BL n°737p d'une superficie d'environ 1 876,95 m² à parfaire ou à diminuer, à titre gratuit (les frais de notaire et de géomètre seront à la charge d'Évreux Portes de Normandie),

- **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'acte de vente et tout document à intervenir dans le cadre de cette opération. Les locaux seront aménagés en crèche collective.

Aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage à Guichainville - Passage de réseaux - Convention EPN/SETOM

M. Guy LEFRAND

M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

La délibération n°21 concerne l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage. Vous savez que l'Agglomération a l'obligation de prévoir cette aire, qui a été repérée sur le territoire de la commune de Guichainville. Nous devons aménager une canalisation pour les eaux usées et, pour ce faire, nous raccorder à une parcelle propriété du SETOM. Il convient donc d'autoriser le Président à signer une convention qui permettra ce raccordement sur cette parcelle du SETOM.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de servitude de passage de réseaux ou tout avenant à intervenir avec le SETOM, dans le cadre de l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Parc de loisirs sur l'identité médiévale et Viking de la Normandie - Lancement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et de cessibilité des parcelles

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

La délibération n°22 concerne un projet emblématique de notre territoire, le développement d'un parc de loisirs sur l'histoire médiévale et viking. Toutefois, la délibération qui vous est proposée ne porte pas sur l'opportunité du projet mais sur un outil dont l'Agglomération pourrait se doter, en l'espèce le recours à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), qui permet de faciliter la réalisation d'un projet. Vous en connaissez le principe, cet outil permet à l'Agglomération d'acquérir de façon forcée, autoritaire en quelque sorte, les terres nécessaires à la réalisation de ce projet. Alors, évidemment, ce n'est qu'un outil, cela ne veut pas dire que l'Agglomération a l'intention d'utiliser cette procédure. Toutefois, en se dotant de cet outil, l'Agglomération évite la surenchère qui peut se produire lorsque les propriétaires savent qu'un projet peut être initié sur telle ou telle zone. Je rappellerai que nous avons voté à l'Agglomération cet outil pour le dossier de la Cité Lafayette, ce qui a permis sans doute une meilleure négociation avec les propriétaires. Toujours est-il que cette procédure de DUP se décompose en deux phases : une phase administrative pilotée par le préfet, qui déclare d'utilité publique le projet par arrêté préfectoral et, le cas échéant, une phase judiciaire correspondant au transfert de propriété des parcelles au profit de l'Agglomération.

Voilà très rapidement proposée cette Déclaration, qui est classique en matière d'aménagement et qui, je le rappelle, n'est qu'un outil que l'Agglomération n'a pas l'intention d'utiliser véritablement mais dont elle souhaite se doter pour pouvoir, le cas échéant, réaliser le projet de parc viking. Cependant, ce projet qui vous a été présenté a lui-même son temps et ses étapes de développement. En l'occurrence, nous ne sommes que sur la procédure de DUP.

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. CAMOIN.

M. Gérard SILIGHINI

César envoyait ses légions, Maître HUBERT envoie une DUP.

M. Emmanuel CAMOIN

Nous plaisantons là, mais qu'est-ce qu'une DUP ? Cela permet de faire des expropriations et également de geler des terrains pour un projet dont nous ne sommes pas certains qu'il verra le jour. Puis je trouve quand même assez étonnant que l'Agglomération, ou du moins le Président de l'Agglomération, monte ce type de projet contre les élus locaux, contre les maires, qui ne sont pas d'accord. Nous avons discuté ensemble du sujet hier et vous m'avez expliqué qu'il n'y avait pas de risques pour l'Agglomération et qu'il n'y avait pas de coût pour cette dernière puisque vous alliez faire intervenir des fonds privés. D'accord, mais le rôle de l'Agglomération est d'assister les personnes qui viennent nous proposer un certain nombre de projets ; ce n'est pas le rôle de l'Agglomération de créer les projets, de créer les études pour savoir si les choses sont faisables. C'est aux investisseurs privés de venir nous voir pour nous proposer leurs idées et leur projet d'implantation. Et alors, effectivement, si nous avons des investisseurs, nous pouvons bloquer des terrains sur une zone, sur une ville. Mais de la manière dont vous travaillez aujourd'hui, vous avez tout fait à l'envers : alors que nous devrions, nous, attendre à ce que des investisseurs viennent nous voir pour nous présenter un projet, vous faites tout à fait le contraire aujourd'hui, c'est-à-dire que, comme vous voulez faire quelque chose, vous allez chercher les investisseurs. Je ne pense pas que ce soit le rôle de l'Agglomération de travailler ainsi.

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. VEYRI.

M. Timour VEYRI

Je crois que Mme CANEL a demandé la parole.

M. Guy LEFRAND

Oui, mais je la donne dans l'ordre des demandes.

M. Timour VEYRI

Je l'ai demandée après. Il serait bien que la maire concernée puisse prendre la parole avant moi.

M. Guy LEFRAND

J'ai l'ordre des demandes, donc ne m'expliquez pas comment je dois donner la parole. Mais à partir du moment où vous renoncez à votre tour, il n'y a aucun problème.

M. Timour VEYRI

Je renonce à mon tour.

Mme Françoise CANEL

La délibération de ce soir pour prendre une DUP est vraiment trop précocée. Je vous le répète encore, vous connaissez mon opposition complète à ce parc de loisirs, vous connaissez mon opinion. En revanche, il y a certaines choses que j'aimerais que chacun sache avant de voter, en son âme et conscience, comme on dit.

Au dernier Conseil communautaire du 19 juin, je vous ai posé des questions bien précises car la délibération portant sur la SEMOP stipulait que la SEMOP serait chargée de concevoir, réaliser, exploiter, maintenir et financer le parc. Je vous ai demandé qui paierait si le parc ne marchait pas et vous m'avez répondu : « Chacun s'exprime. » C'est toute la réponse que j'ai eue de vous, M. LEFRAND. Le 19 juin. C'est marqué, vous n'allez pas me dire non quand même. Vous pouvez sourire, moi cela ne me fait pas sourire du tout.

Il y a quelque chose que j'aimerais déjà savoir avant que chacun puisse voter pour ou contre, sachant que je suis absolument contre ce vote de ce soir, car je trouve qu'il n'y a pas urgence à faire ce vote. On nous dit que c'est sous le coude pour quinze jours, on va demander au préfet qu'il fasse la chose, et puis on galope, on galope, on galope. Nous ne savons même pas combien cela va nous coûter et ce qui va être fait. On me dit que je suis au courant de beaucoup de choses, mais dites-moi de quoi je suis au courant ; je ne suis au courant de rien ou du moins je suis au courant de peu de choses. Alors j'aimerais que vous puissiez me répondre ce soir sur la SEMOP. Cette société aura un capital de 2,3 M€ à sa création en 2019, s'il y a des investisseurs, mais sur un projet à 80 M€. S'il y a un projet de 100 M€, admettons, la SEMOP restera-t-elle toujours à 70 K€ ?

Et j'aimerais savoir aussi qui va acheter les terres, qui les aménagera. Peut-être lis-je mal ou comprends-je mal, c'est possible, mais expliquez-moi cette phrase : « *La SEMOP sera chargée de concevoir, réaliser, exploiter, maintenir et financer le parc de loisirs sur le territoire de la commune* ». Je ne sais peut-être pas lire ou alors je ne sais pas lire entre les lignes, mais expliquez-nous en long et en large, avec des chiffres, combien cela va nous coûter avant de voter une DUP qui, pour moi, n'est pas urgente ce soir. Elle peut se voter dans deux ou trois mois, il y a un Conseil communautaire presque tous les mois. Mais il faudrait quand même que chacun puisse savoir ce soir combien cela va coûter et qui fait quoi.

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. VEYRI, qui a de nouveau envie de parler. Allez-y.

M. Timour VEYRI

M. le Président, mes chers collègues, mesdames et messieurs les maires, la délibération qui nous est présentée aujourd'hui est peut-être, à notre sens, l'une des plus importantes que nous aurons à instruire en tant que représentants de notre territoire dans cette enceinte. Légalement, c'est ce qui a été dit par le vice-président, il s'agit en effet de savoir si ou non nous considérons que ce projet de parc viking justifie des expropriations. C'est un premier point. Mais, collectivement, et c'est là-dessus que je voudrais attirer votre attention, il s'agit également pour nous, pour chacune et chacun d'entre nous, de dire si, vu notamment les révélations financières de ces derniers jours, nous pensons, en notre âme et conscience, comme l'a rappelé Mme la Maire, qu'il est raisonnable d'avancer plus avant sur un projet de 80 M€ dont on nous dit qu'il serait essentiellement porté par le privé.

Quel est le débat sur ce soir ?

Le premier sujet, qui n'est justement pas en débat et que je vous propose que nous écartions d'un revers de main tout de suite, pour éviter le type de débats que nous avons souvent, serait de savoir si nous sommes pour ou contre le fait d'approfondir, d'accompagner, d'encourager le développement touristique. Je crois que ce n'est pas le sujet, je crois que nous sommes tous d'accord, et donc le sujet n'est pas de savoir s'il faut aller plus avant là-dessus. Nous avons tous les chiffres en tête, le tourisme en France représente 7% du PIB, 2 millions d'emplois, ce sont 100 millions de touristes attendus en France à l'horizon 2020. Et ce que nous espérons tous faire, c'est de capter les touristes qui iront à Paris ou au Mont Saint Michel pour Évreux et pour les Portes de Normandie. Il s'agit là de notre objectif global, collectif, et j'espère que nous partons bien là-dessus. Et d'ailleurs, en ce sens, je tiens à saluer ce qui a été fait avec l'Office de Tourisme et de Commerce de notre Agglomération, qui part dans une très bonne direction et qui reçoit déjà des retours très positifs, ce qui montre que, lorsque l'on écoute les services, on fait de belles choses.

Ce soir, le sujet est beaucoup plus précis, à défaut d'être petit. La question n'est pas « pour ou contre le tourisme », elle est de savoir si nous pensons qu'il faut continuer – et c'est là où je suis en désaccord avec vous, M. le Vice-président – ce projet de parc viking sorti du chapeau, si j'ose dire, il y a à peu près un an ou un peu plus. Il y a deux possibilités – je pense qu'il n'y en a pas qu'une, je pense qu'il n'y en a pas trois, je pense qu'il y en a deux. D'un côté, la première option serait de se dire que, de toute façon, Guy LEFRAND veut son parc viking. En gros, ne perdons pas de temps pour en discuter, évitons de nous écharper. Dans ce premier groupe de ceux qui ne veulent pas forcément que nous débattions, il y a celles et ceux qui sont proches du président et qui veulent soutenir son projet. C'est naturel, mais pas que. Dans ce groupe il y a aussi toutes celles et tous ceux qui se disent que, de toute façon, il ne sert à rien d'en débattre tant que Guy LEFRAND est président de l'Agglomération et qu'à la limite il vaut mieux laisser traîner ce dossier jusqu'en 2020, année où les cartes seront rebattues. C'est une autre option, évidemment. Vous l'aurez compris, je pense qu'il y a une autre voie que celle-là, elle consiste à prendre le dossier dans le bon ordre – j'ai entendu quelqu'un tout à l'heure utiliser l'expression « marcher sur la tête », et je crois que c'est un peu de cela dont il s'agit –, à décider en fonction de critères rationnels – et non pas donc pour ou contre Guy LEFRAND – pour savoir s'il faut voter ou non cette délibération ce soir.

Plutôt que de passer en force je crois qu'il est préférable pour l'intérêt général de notre territoire de faire tout autrement et donc, M. le Président, je vous propose trois points de méthode. Le premier d'abord, c'est le respect de tous nos points de vue, qui est quelque chose sur lequel nous pouvons tous être d'accord. Le second, M. le Président, c'est le respect du bon sens et des procédures et surtout le rejet d'une précipitation qui pourrait nous faire tomber dans l'amateurisme, et je crois que c'est ce qui a été dénoncé il y a quelques instants par madame la Maire, et il faut que nous l'ayons bien tous en tête. Enfin, le troisième point, qui n'est pas le moindre, c'est la question de la hauteur de vue et la question du consensus.

Sur le premier point, qui me semble très important, le respect de tous, je souhaite d'abord saluer toutes celles et tous ceux des habitants qui sont venus dire leur inquiétude, leurs interrogations et leurs craintes de ce projet. J'aurais aimé, j'eus aimé que nous puissions les voir.

M. Guy LEFRAND

J'eusse.

M. Timour VEYRI

J'eusse. C'est très bien, M. le Président, concentrez-vous là-dessus, je pense que ce sera mieux pour vous.

M. Guy LEFRAND

Continuez comme cela, vous allez convaincre tout le monde.

M. Timour VEYRI

Il aurait été très bien qu'on les rencontre avant et quand je dis « on », je pense évidemment à l'exécutif. Je regrette, par exemple, que les échanges avec les conseillers municipaux concernés aient été réduits à peau de chagrin, je trouve cela particulièrement dommage. On peut faire autrement dans le respect des différentes positions, c'est un premier point. Il y a évidemment les préoccupations locales des municipalités concernées mais il y a également les préoccupations du Conseil d'Agglomération en tant que tel. Et le respect, c'est aussi le respect de ce qui s'est dit ici. Un certain nombre de choses ont été dites ici à l'occasion du dernier Conseil d'Agglomération que je ne retrouve ni dans cette délibération ni même dans les propos du vice-président lorsqu'il explique la situation. Je ne les retrouve pas. Cela sera ma transition avec la question de la méthode. Un point très important a été évoqué la dernière fois notamment avec Rémi PRIEZ, c'était le fait de savoir si ce projet était mûr. Alors, on nous a dit qu'il n'était pas vraiment tout à fait mûr mais qu'il fallait qu'on avance. Et puis, là, ce soir, on nous dit que le projet n'est pas encore tout à fait mûr mais qu'il faut qu'on avance. Nous connaissons cette technique, malheureusement. Donc, ce que je vois ce soir, c'est qu'il manque encore au dossier le principal document dont depuis le début nous constatons tous ensemble l'absence, à savoir l'étude de faisabilité. Je ne parle pas d'une étude pour expliquer juridiquement comment on va monter les choses. Pardon de dire cela ainsi mais, à la limite, tout le monde s'en fiche, c'est très bien dans un second temps, mais le premier document qui manque, c'est une étude de faisabilité qui nous dise si ce parc viking va ou non marcher, s'il y a un public, quel est ce public, sa provenance, combien il dépensera. Je suis désolé mais le document que vous considérez comme une étude de faisabilité n'en est pas une et, pourtant, vous nous dites dans la délibération que *« en 2017 une étude juridique, financière et technique a été réalisée par le groupement GB2A-Théorème-Looping qui a confirmé la faisabilité du projet. L'étude de faisabilité a permis également l'identification de potentiels investisseurs et exploitants »*. Or, tout le monde peut relire le document que vous nous avez donné la dernière fois, il n'y a absolument rien qui explique en quoi le projet est faisable. Alors, je suis désolé mais quand on met autant de moyens humains, financiers, juridiques dans un projet, on commence d'abord par cela. Et donc, je regrette que nos conseils d'Agglomération se suivent et se ressemblent, des conseils où nous demandons des documents que nous n'avons jamais. Et maintenant on nous dit que nous aurons ces documents la prochaine fois mais que ce soir il faut voter la DUP. Cela ne peut pas marcher ainsi. Ensuite, mes chers collègues, et là je suis désolé mais je vais rejoindre ce qui a été dit précédemment, une DUP, ce n'est pas n'importe quoi. Ce n'est pas n'importe quoi.

Pardon de le rappeler mais dans la Constitution française et dans la Déclaration des Droits de l'Homme, il est dit que la propriété est un droit inviolable et sacré. Les Déclarations d'Utilité Publique doivent être l'exception dans la gestion et elles sont soumises, comme cela a d'ailleurs été rappelé, à un préalable qui est le fait que la collectivité considère qu'il y a une utilité publique. Mais normalement, dans la construction des DUP, l'idée est quand même, pardon de le rappeler, de faire des hôpitaux, d'aider un train à passer, de désenclaver une vallée, éventuellement de faire une route, ce n'est pas pour faire des parcs vikings sortis du chapeau à la dernière minute. En l'occurrence, on foule aux pieds la propriété privée, le droit de propriété garanti par la Constitution française pour un projet dont nous n'avons même pas le début d'un soubassement théorique, économique, financier, etc. C'est un premier problème. Sur la méthode encore, si nous acceptons aujourd'hui que cela arrive pour l'une de nos communes, que se passera-t-il demain ? C'est un deuxième point, et non le moindre. Il y a un troisième point : la solidité de ce document que vous nous livrez. Vous nous dites que vous faites cela au cas où. J'entends bien, j'imagine que les services ont regardé cela avec énormément d'attention. Toutefois, normalement, l'expropriation intervient une fois que tous les recours amiables ont été épuisés. Donc j'ai une question : tous les recours amiables ont-ils été épuisés ? Vous pourrez effectivement me contredire, et j'en serai heureux, mais en attendant il s'agit d'une procédure extrêmement sérieuse, qui va d'ailleurs être scrutée à la loupe, et cela veut dire que, vu l'ambiance générale, on peut s'attendre à une cascade de recours. D'ailleurs, je vous le dis franchement, je les soutiendrai. Enfin, il y a un dernier point, c'est que l'intérêt général que nous allons éventuellement déclarer ce soir n'est pas seulement l'intérêt général entendu au sens de l'intérêt économique, parce que je vois bien que c'est ce que vous mettez en avant d'abord, c'est aussi l'intérêt général au sens général, cela donc veut dire avec différentes facettes, différentes dimensions. En la matière, nous connaissons tous la jurisprudence, notamment la jurisprudence de 1972 sur le sujet. Évidemment, nous pouvons parler de l'emploi mais l'intérêt général c'est aussi l'écologie, l'équilibre territorial, l'ordre public, le respect des familles, et là je me demande vraiment comment vous allez faire pour motiver cela. Nous voyons donc qu'il y a un problème de méthode, un problème de respect de tous, mais maintenant mettons cela de côté pour parler d'une chose toute simple : la question du fond et du moyen terme. Je pense qu'il y a un sujet aussi dont il ne faut pas parler parce qu'on sent bien qu'il est gênant. Il y a deux sujets majeurs. Il y a d'abord la question financière, et regardons sur un sujet pareil ce que cela veut dire : nous ne sommes pas, chers collègues, en train de délibérer pour le mois qui vient, l'année qui vient, ni même pour la décennie qui vient ; nous sommes en train de délibérer pour les décennies qui viennent. Cette question financière est un premier point. Cela fait des années maintenant que nous le disons, notamment avec mon collègue Gérard SILIGHINI, mais actuellement nous avons des révélations en cascade sur les difficultés financières de la Ville d'Évreux ; peut-être y en aura-t-il demain sur l'Agglomération EPN. C'est important, bien sûr, parce que si tout va bien, alors dans ce cas-là nous avons les épaules, mais s'il y a la moindre difficulté, comment allons-nous faire ? Vers qui allons-nous retourner en cas de difficulté ? Il s'agit là d'un premier point de fond, d'horizon. Comment faire en cas de difficulté financière ? Et puis, mes amis, quand même, je pense qu'il y a un autre sujet qui n'a pas encore été abordé – mais je suis sûr qu'il le sera parce que c'est un sujet majeur. Voulons-nous vraiment continuer à bétonner la Normandie ? Là, on parle de 50 hectares de terre agricole. Alors, vous n'êtes pas sans savoir que Guy LEFRAND a également des responsabilités au niveau régional sur ces sujets-là, et nous aurons des désaccords de fond. En 40 ans, 54% des prairies normandes ont disparu au profit de zones industrielles, commerciales et d'habitat. C'est un massacre qui se déroule sous nos yeux. Une étude publiée par le CESER (Conseil économique et social régional), qui est en ligne et que vous pouvez tous découvrir, révèle que les zones bétonnées représentent 8,7% du territoire normand. Nous sommes la deuxième région de France la plus bétonnée, derrière la Bourgogne-Franche-Comté. Alors, je veux poser une question toute bête : avec un projet pareil, aussi peu préparé, aussi peu fondé, aussi peu expliqué, que dirons-nous dans 20 ans à nos enfants ? Pour moi ce n'est pas très clair. Quel signal donnerons-nous à nos agriculteurs ?

Pour moi ce n'est pas très clair. Et je sais que vous partagez les mêmes préoccupations que moi, donc pour nous, ce soir, ce sera encore une fois, évidemment, non. Je veux finir par une anecdote, mes chers collègues, qui s'est produite il y a peu de temps – ce n'était pas il y a dix ans ou cinq ans ou trois ans ou un an, c'était il y a trois semaines. M. le Maire nous expliquait que les Fêtes Normandes allaient être un succès, qu'elles allaient cartonner. Vous avez dit devant la presse que vous auriez entre 40 000 et 50 000 spectateurs, vous en avez eu 20 000, peut-être 30 000. Mais ce n'est pas cela le fond du sujet. Le fond du sujet, M. le Président, c'est que si vous faites le même raisonnement avec le parc viking qu'avec vos Fêtes Normandes... Maryvonne HANNOTEAUX a dit le fond de ma pensée avec ses mots à elle. Alors, je crois profondément, M. le Président, et ce sera ma conclusion, qu'il faut respecter les élus, respecter les habitants et les contribuables et respecter les générations futures. Si l'on respecte les élus mais pas le contribuable ou les générations futures, c'est qu'on navigue à courte vue ; si l'on respecte le contribuable mais pas les élus et les générations futures, c'est qu'on gouverne pour sa réélection ; si l'on respecte les générations futures mais qu'on méprise les élus et les contribuables, on prend le risque de se compromettre ; et M. le Président, lorsqu'on manque les trois objectifs, c'est qu'on va dans le mur. Alors, comme le disait le célèbre psychanalyste Lacan, « *le réel c'est quand on se cogne* ». Ensemble, ce soir, ce que je vous propose, c'est que nous évitions de nous faire mal encore plus et que nous votions tous contre cette délibération. Et je demanderai évidemment un vote à bulletins secrets.

M. Guy LEFRAND

Merci. Ensuite, Mme DELAVIGNE ? Non, M. BÉHAR.

M. Claude BÉHAR

Merci, M. le Président. Chers collègues, bonsoir.

Je rejoins un peu ce qui a été dit, à savoir ne mettons pas, M. le Président, la charrue avant les bœufs. Je trouve que cela va très vite. En conférence des maires, nous avons quand même eu le privilège d'avoir une présentation du projet. Le projet nous a été présenté, nous avons eu des éléments, un PowerPoint que nous avons demandé. Cela dit, je trouve à chaque fois que nous allons trop vite. Je l'ai déjà dit, peut-être maladroitement, ou du moins peut-être pas suffisamment parce que je n'arrive pas à me faire entendre. Mais dans un processus il y a toujours l'assimilation, l'accommodation et l'intégration, et à chaque fois on nous fait intégrer, intégrer, intégrer. On y va à coups de massue et puis ça passe. Je l'ai même dit au vice-président PRIEZ qui nous a présenté le projet. D'ailleurs, il nous l'a présenté en employant parfois le futur, parfois le conditionnel, en mélangeant ; son inconscient devait lui faire défaut. Nous ne savions pas si, en fin de compte, ce projet était déjà acquis ou bien si c'était toujours en pourparlers. C'était flou. Ce qui m'étonne, c'est qu'en conférence des maires nous avons abordé le PLUi. Nous sommes actuellement dans une démarche PLUi. Le vice-président HUBERT l'a déploré, et nous avons tous fait un constat de carence au niveau de la première consultation/diagnostic. Après tout, les moyens avaient été mis en place, peut-être pas suffisamment, mais en tous cas les moyens avaient été mis en place. Donc, nous sommes dans un processus de PLUi. Attendons le zonage, il n'a pas encore été fait. Et le zonage est un élément public, qui est présenté. Le PLUi, en termes de démocratie participative, s'adresse à la population. Je disais aussi au vice-président, peut-être également de manière maladroite, qui est-ce « nous » ? Certes, ce soir, M. le Président, peut-être allez-vous faire passer cette délibération. On peut bien nous dire « chers collègues, c'est vous qui votez », mais je représente une voix, comme mon voisin, comme le voisin d'en face, comme chaque collègue. Vous, avec les 42 élus d'Évreux, qui ne voudront pas se mettre en conflit de loyauté avec leur maire, ce qui est bien normal, et avec la quinzaine de vice-présidents, vous avez déjà la majorité.

M. Guy LEFRAND

Je ne suis pas sûr que l'opposition municipale vote forcément ce que je demande à Évreux.

M. Claude BÉHAR

Oui, enfin, vous avez une quarantaine d'élus.

M. Guy LEFRAND

Non, non, trente.

M. Claude BÉHAR

Trente élus plus les quinze vice-présidents. Je doute qu'ils se mettent en conflit de loyauté avec vous, ou alors il faudrait les licencier sur le champ, il y aurait vraiment une crise institutionnelle.

M. Guy LEFRAND

Vous avez raison, nous allons licencier les élus qui s'opposent à nous.

M. Claude BÉHAR

C'est ce que je ferais à votre place.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie du conseil, les gens concernés apprécieront.

M. Claude BÉHAR

Il faut être clair. Pour ma part, je le ferais si quelqu'un était en conflit de loyauté. Mais en fin de compte, on dit des choses à travers la presse, on rapporte des faits, puis après on dit le contraire, puis il paraît qu'on s'est rabiboché ; je ne comprends rien à tout cela.

M. Guy LEFRAND

Nous non plus, rassurez-vous.

M. Claude BÉHAR

Il y a quand même une crise.

M. Guy LEFRAND

Il y en a qui savent faire.

M. Claude BÉHAR

Certainement, il doit y avoir une crise. En tous cas, je maintiens que c'est mettre la charrue avant les bœufs. Je ne peux pas dire que j'ai été étonné puisqu'un collectif s'est mis en place et a fait une distribution dans toutes nos communes. Je peux vous dire qu'avant même de prendre une décision de cette nature – une DUP n'étant pas rien tout de même – je crois qu'il faut d'abord se rapprocher davantage des populations et faire des réunions publiques qui, je pense, mobiliseront du monde. Vous allez peut-être me dire que les gens qui se déplacent sont généralement des mécontents, mais je crois beaucoup en la pédagogie, et ça manque de pédagogie dans ce Conseil, M. le Président, excusez-moi de vous le dire. Il y a des dossiers qui passent à l'arrache. Tout à l'heure des collègues vous faisaient part qu'ils manquaient d'éléments sur des projets à 2M€ alors qu'ensuite le dossier de la crèche, qui n'est pas rien non plus mais qui est quand même un peu moins conséquent, était hyper détaillé. Donc je pense que les projets devraient toujours être présentés ainsi. Or, à chaque fois sur ce dossier vous faites passer des délibérations en disant qu'elles ne nous engageaient à rien, vous nous faites croire que vous faites de la prévention, que c'est à titre préventif, mais en fin de compte vous ne faites que du curatif ou du moins vous faites à la hussarde. Donc je pense que c'est trop tôt et je demanderai également un vote à bulletins secrets, non pas pour moi, car je suis prêt à dire que je voterai contre cette DUP ce soir, mais peut-être cela peut-il gêner des élus qui n'ont pas l'habitude. Je sais qu'il y a une procédure à tenir au niveau de la légalité pour le vote à bulletins secrets, mais j'espère que ce sera suivi au moins pour ce soir ou alors il faudra que j'en déduise, si cela passe, que tous les gens auront vraiment intégré ce projet, auront intégré les répercussions, l'impact que pourrait avoir une DUP sur les populations qui habitent Parville et Gauville. Car avons-nous vraiment réfléchi à l'impact que pourrait avoir ce projet sur les populations ? Cela ne veut pas dire que nous n'allons pas le faire, cela veut dire que nous devons le leur expliquer avant d'agir. Et la dernière chose que je voudrais dire, c'est que, jusqu'alors j'ai cru comprendre que les parcs qui ont été mis en place, comme Disneyland ou Astérix – et je ne parlerai pas de Mirapolis qui a été un échec total – ont toujours été éloignés des villes. Certes, par la suite c'est devenu une ville dans la ville. Je trouve qu'il est quand même osé de faire un parc d'attraction de 55 hectares avec une fréquentation de 469 000 visiteurs – d'après les chiffres du bureau d'études qui n'engagent que lui pour l'instant – en bordure de l'agglomération.

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. SENKEWITCH.

M. Georges SENKEWITCH

D'abord, je regrette la méconnaissance géographique de certains conseillers. Ce que je dirai c'est qu'il y a un mépris à l'égard de la commune de Parville, qui n'est nullement citée, alors que Parville se situe également sur le territoire de ce projet. Par ailleurs, il s'agit d'un projet intéressant pour EPN. Effectivement, différents volets doivent être pris en compte, notamment le volet « étude sonore », le volet « gestion de trafic » et le volet économique. Ces volets peuvent prendre toute leur valeur au travers d'études de cabinets voire même du CEREMA, qui est un établissement public tout à fait à même d'apporter des éléments dans ce domaine. S'agissant du volet économique, on parle volontiers de ce qui ne marche pas mais on pourrait également parler de ce qui marche ; je pense notamment au parc Festyland à Carpiquet qui va fêter ses 30 ans en 2019, au parc Saint-Paul à côté de Beauvais qui va fêter ses 35 ans l'année prochaine et au parc du Bocasse, qui a 50 ans d'existence. Il y a donc des parcs qui tournent, qui sont rentables. Ce sont peut-être des parcs de moindre dimension. Aussi faut-il peut-être tabler sur des projets plus familiaux au départ pour pouvoir construire l'avenir ensuite, mais nous ne pouvons pas nous fermer sur notre propre coquille et rester sur des terres sans projets.

M. Guy LEFRAND

Merci M. SENKEWITCH. C'est bien quand la majorité silencieuse s'exprime, avec peut-être moins d'emphase mais avec beaucoup d'humanité.

M. RANGER.

M. Michel RANGER

Merci M. le Président, mes chers collègues.

M. Guy LEFRAND

J'ai allumé le micro mais vous avez changé de micro.

M. Michel RANGER

Je pense que M. DE LANGHE avait demandé depuis longtemps la parole.

M. Guy LEFRAND

Peu importe. M. DE LANGHE d'abord, et M. RANGER, je vous redonne la parole juste après.

M. Christian DE LANGHE

Le principe de la DUP est l'expropriation. Pour bien connaître le propriétaire des terres agricoles concernées, à ce jour il n'a encore jamais été contacté ni par la SAFER ni par EPN. De plus, il n'est pas vendeur. Donc, ce soir, nous allons prendre une DUP pour l'exproprier d'un tiers de son exploitation agricole. Alors, je ne sais pas s'il y a des chefs d'entreprises ici, mais si on vous dit demain qu'on va vous prendre un tiers de votre entreprise, je ne sais pas si vous serez tout à fait d'accord. Si ce projet doit se faire, il se fera en parfait accord avec le vendeur, le propriétaire du terrain, qui sera ou non d'accord pour vendre. S'il n'est pas d'accord pour vendre, alors nous reverrons cette DUP, si nécessaire. Mais, pour l'instant, je pense que nous n'avons pas besoin de voter une DUP puisque aucune démarche n'a été effectuée auprès de lui. Il était présent tout à l'heure, nous aurions pu lui demander confirmation. Donc, je pense que cette DUP ne doit pas être votée ce soir, il sera toujours temps de la prendre à un moment ou à un autre. Et de toute façon je voterai contre cette décision.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je redonne la parole à M. RANGER.

M. Michel RANGER

Au mois de juin, quand vous avez présenté le dossier, nous avons eu un débat et, à un moment, vous nous avez dit que nous n'irions pas plus loin tant qu'aucun dossier sérieux ne serait présenté. Alors, peut-être avez-vous un dossier sérieux à présenter mais il n'a pas été proposé ce soir. Vous aviez même une deuxième question derrière que vous avez retirée puisqu'elle engageait des finances. Et aujourd'hui, sans que nous ayons d'éléments nouveaux par rapport à la dernière fois, vous nous indiquez que vous voulez faire une DUP. J'ai l'impression que vous cherchez à gagner du temps à chaque question, vous ne répondez pas d'ailleurs.

Vous n'avez pas répondu à ma première question par laquelle je vous demandais si les communes peuvent bénéficier du service Sécurité d'EPN, je vous la rappelle, peut-être me répondrez-vous directement, et non par l'intermédiaire de notre collègue chargée des ordures ménagères. Et puis, en tant qu'habitant de Saint Sébastien, je rappellerai que la commune de Saint Sébastien s'est vu refuser une subvention de 400 K€ de l'État parce qu'elle allait détruire des terres agricoles. Il s'agissait, mes chers collègues, de 1,5 hectare pour construire des logements pour personnes âgées. Or, aujourd'hui, nous allons faire une Déclaration d'Utilité Publique pour 50 hectares. Je pense que le préfet ne peut l'accepter. Mais le préfet est peut-être sur le départ.

M. Guy LEFRAND

Ah ! Vous en savez plus que nous.

M. Michel RANGER

Je n'en sais pas plus que vous, mais vous connaissez la durée de vie d'un préfet sur un département, même s'il est soutenu par certains de vos amis ou de vos anciens amis.

M. Guy LEFRAND

Ça devient compliqué.

M. Michel RANGER

Non, vous comprenez bien le propos.

Je considère, pour ma part, cette DUP comme une déclaration de guerre : déclaration de guerre contre la commune, déclaration de guerre contre l'agriculteur, comme vient de le dire notre collègue. Je pense que lorsque l'on veut parler de Vikings, on n'est pas obligé de déclarer la guerre.

M. Guy LEFRAND

Ah, pardon, vous avez fini. Merci. Je n'avais pas suivi la chute.

M. GANTIER.

M. François GANTIER

Je voudrais seulement dire quelques mots et d'abord dire ma solidarité avec ma voisine, Mme la Maire de Gauville, parce que ce qui arrive à Gauville pourrait arriver à n'importe quelle commune de notre agglomération, et je veux l'assurer de mon soutien. Le sujet a été abordé il y a quelques jours en conférence des maires et je voudrais redire ce que j'y ai dit ce jour-là. Tout à l'heure en arrivant, nous avons vu qu'il y avait des gens à la porte, venus là pour manifester leur mécontentement, voire leur opposition, et je pense que ce serait une erreur que de ne pas les écouter, tout simplement parce que ne pas les écouter serait un déni de démocratie de notre part, tout du moins de la direction d'EPN. Je pense qu'il faut les écouter, ensuite ils diront ce qu'ils ont à dire, mais il faut les écouter par respect pour la démocratie. Au cours de cette conférence des maires, une proposition a été faite par M. BOREGGIO – parce que vous étiez absent à ce moment-là, M. le Président. Il a proposé qu'il y ait un débat sérieux, de fond – cette semaine ou la semaine prochaine, peu importe – portant uniquement sur ce projet, avec des éléments tangibles. Aujourd'hui, en effet, nous n'avons pas grand-chose à nous mettre sous la dent. Des chiffres ont certes été présentés, mais j'aimerais bien – et je ne suis pas le seul – que nous ayons des éléments intéressants qui nous permettent de savoir où nous allons car, tout de même, 50 hectares de terre ne passent pas inaperçus. Dans la délibération qui nous est proposée aujourd'hui, il est dit qu'EPN est partiellement propriétaire du foncier. J'ai cru comprendre, si mes informations sont bonnes, qu'il s'agissait d'environ 40%, c'est-à-dire qu'il reste 60% à acheter. Qui va les acheter ? Est-ce l'Agglomération ou les investisseurs ? Nous n'avons pas de réponse aujourd'hui. Si c'est l'Agglomération qui achète ces terres, cela aura aussi une incidence sur le budget de notre collectivité et j'avoue que, quand je vois que ce soir nous avons voté des projets à 2 M€, projets que j'ai votés, je m'inquiète un peu pour l'avenir de notre Agglomération. En outre, peut-être que, lors d'un mandat futur, ce seront d'autres maires et d'autres gens qui seront là, et ils auront aussi à gérer ce problème. Donc je pense qu'il faut être sérieux, écouter ce que les gens ont à nous dire et ne pas les balayer d'un revers de main comme c'est fait aujourd'hui.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Mme CANEL.

Mme Françoise CANEL

Je suis d'accord avec tout ce que mes collègues disent parce que c'est tout à fait ce que je pense. Il est vrai qu'on ne montre pas beaucoup de respect à la population de Gauville, on la met de côté. Nous sommes pratiquement 600 habitants, mais ce n'est pas grave. Ils auront le bruit, ils seront enquinés, ce n'est pas grave. On suit son chemin, on fait voter des choses qui n'ont pas besoin d'être votées ce soir, je le répète à chacun. Et que chacun réfléchisse bien ce soir avant de voter la DUP, car si cette DUP est votée ce soir, nous donnons carte blanche à EPN, et EPN ce n'est pas personne, EPN c'est nous. C'est nous qui payons. La part d'EPN sur la feuille d'impôt est de 4% pour l'instant, mais elle risquerait de grimper sérieusement, parce que ces budgets ne pourront plus être comblés, en 2020 ou 2021, car ce n'est pas pour tout de suite, et nous n'avons pas de chiffres de toute façon. Nous ne pouvons pas monter un budget, nous n'avons pas de chiffres. Vous allez peut-être mettre dans le budget 2019 2 millions, 3 millions, je n'en sais rien, je n'ai pas de chiffres pour l'instant. Si vous en avez à nous en donner à chacun, nous sommes preneurs. Car je regrette, mais présenter un tel dossier sans chiffres n'est pas sérieux. On nous laisse de côté, on ne nous prend pas en compte. Elle crie, elle crie. Mais c'est tout. « Criez, vous m'intéressez », et point barre. C'est ma colère de ce soir. C'est tout.

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. JAMES.

M. Jean-Claude JAMES

J'aurais une question très courte. Je suis d'accord avec ce qui a été dit là-dessus par le camarade, l'ami DE LANGHE.

M. Guy LEFRAND

Le camarade. Ah, ça y est, on va remonter l'Internationale.

M. Jean-Claude JAMES

Nous ne sommes ni de l'Internationale ni camarades politiques mais nous sommes amis. Il ne faut pas tout mélanger. M. le Président – je ne dirai pas « camarade », je viens de perdre ma zone artisanale, qui était inscrite dans tous mes documents jusqu'à présent – je voudrais vous poser une question. Imaginez que vous soyez maire de Gauville-la-Campagne, ce qui peut arriver, tout le monde n'a pas une bonne carrière, accepteriez-vous l'implantation du parc Viking dans votre village si vos habitants n'étaient pas d'accord ? Répondez franchement.

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. Jean-Claude JAMES

Vous ne répondez pas.

M. Guy LEFRAND

Je vais répondre à tout le monde. Ce n'est pas très sympa pour Gauville, mais bon.

M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

Je ne sais pas si je vais ajouter beaucoup d'arguments, je vais peut-être dire des choses de façon différente, mais des choses qui ont déjà été dites. En fait, j'ai un peu le point de vue d'un Huron et j'ai le sentiment d'en être un parce que j'ai été contraint pour des raisons indépendantes de ma volonté, comme on le dit souvent, de manquer quelques conseils communautaires et que, par conséquent, je redécouvre ce dossier. Quand j'ai vu cette DUP, j'ai évidemment téléphoné à quelques collègues pour leur demander si, mis à part ce que j'avais lu dans les délibérations que je recevais quand même, il y avait eu autre chose. Ils m'ont répondu que non. Et alors là, je vous avoue que je n'ai pas compris. En effet, dans la démarche que j'ai eue depuis le début, il m'est arrivé, comme à beaucoup d'entre nous d'ailleurs, de voter ou de laisser passer quelques étapes, ne fût-ce que la délibération qui a lancé et financé cette étude. Ma position, quand cela a été lancé la première fois, revenait à dire – pardonnez-moi, M. le Président : « C'est une idée du président, il en a beaucoup, il vient de la sortir de sa poche, ça lui passera. Au pire, il nous fera un petit Ornavik sur le site de Navarre dont nous ne savons pas bien quoi faire et qui est plein d'herbe. Laissons-le dérouler son idée ; après tout, c'est le privilège d'un nouveau président.

Tant que cela ne coûte pas trop, tant que cela ne grève pas trop la vie des gens, laissons-le faire. » Après tout, c'était la première fois qu'il était président d'une Agglomération.

M. Guy LEFRAND

Il y en a qui ne le seront peut-être jamais.

M. Gérard SILIGHINI

Il y en a qui ne le seront jamais. En ce qui me concerne, je sais que je ne le serai jamais, je vous l'ai déjà dit, je ne suis candidat à rien et je ne serai candidat à rien, ce qui me donne aussi un peu cette position de Huron. Aujourd'hui, les choses sont différentes. Il y a eu une étude ou en tous cas un début d'étude. Nous n'avons pas de retour. Nous savons que le projet devrait coûter aux alentours de 80 M€, et nous le comprenons car 50 hectares, ce n'est quand même pas rien. Nous savons que cela coûtera au départ entre 2,3 et 2,7 M€ à l'Agglomération, c'est-à-dire que tout cela va fonctionner avec un investisseur, avec des groupes financiers, qui généralement ne sont pas là pour faire du bénévolat. Pour autant, nous n'avons aucun détail – en tous cas je n'en ai pas eu, peut-être est-ce à cause de mes absences, peut-être mes collègues en ont-ils eu davantage, pourtant ils me disent que non – sur le déroulement de tout cela, sur ce que cela va donner, notamment en matière de circulation, sujet qu'évoquait tout à l'heure le maire de Parville. Vous savez qu'aujourd'hui on a des difficultés partout, on a des alertes climatiques partout. Est-il raisonnable d'ajouter 500 000 voitures, puisque c'est bien de cela que nous parlons, sur le pourtour de la ville d'Évreux et à côté d'un hôpital de surcroît ? On va me parler d'attractivité. Alors, je ne vais pas faire le sondage, je l'ai fait un petit peu autour de moi car vraiment je découvrais cette chose-là, mais qui connaît la commune de Chessy ? Y en a-t-il beaucoup ? Je vois une main, deux mains. Tout le monde connaît évidemment Disneyland mais c'est moins évident pour la commune de Chessy. Donc, je ne crois pas trop non plus à l'attractivité, et j'y crois d'autant moins qu'un parc – même celui que vous avez en projet, que je ne connais pas mais que j'ai hâte de connaître – pour fonctionner, pour récolter de l'argent, doit vivre sur lui-même. Il ne va pas développer le commerce local, il ne faut pas rêver, il va vivre sur lui-même. Je prendrai un exemple tout petit, un échantillon : le cabaret équestre. Ce cabaret a permis d'utiliser un local qu'il fallait préserver, le manège Tilly, et dont nous n'avons pas l'usage. Je peux l'entendre. Certes, ce cabaret équestre, dont on nous avait dit qu'il allait attirer du monde de l'extérieur, qu'il allait faire venir des bus – j'avais même eu des craintes tant on nous annonçait beaucoup de bus –, fonctionne, mais le bistrot du quartier qui est quasiment en face a fermé pour cause de faillite, il vient d'être repris, mais il a quand même fermé, et je ne suis pas sûr que la crêperie L'Herveline, qui est en face du cinéma, ait gagné beaucoup de clientèle depuis l'ouverture du cabaret équestre. Parce que c'est un peu le même principe : le cabaret équestre est là pour tourner sur lui-même, et je ne vois pas bien ce qu'il apporte réellement à l'attractivité d'Évreux, à la dynamisation du centre-ville d'Évreux. De la même façon, je ne vois pas bien ce qu'un parc viking va apporter à la dynamisation de notre agglomération. Alors, peut-être avez-vous raison, peut-être l'idée qui a germé il y a quelque temps va-t-elle faire son chemin, peut-être les études vont-elles nous conforter à ce sujet et peut-être allons-nous découvrir qu'il serait bien de faire fonctionner un tel parc sur le territoire de l'agglomération, mais aujourd'hui ce ne sont que des peut-être et nous n'avons pas les éléments pour en décider, en tous cas nous n'avons pas les éléments pour mettre en perspective ce projet. Or, dans le même temps, on nous dit qu'il faut lancer une DUP ou en tous cas qu'il faut d'ores et déjà prévoir une DUP. Cela veut dire que, sans savoir sur le fond (environnement...) si le projet est intéressant, sans savoir sur le plan économique si le projet sera rentable et surtout si nous pourrions en conserver peu ou prou la maîtrise – je crains qu'avec 80 M€ sur la table dont 2,7 M€ d'argent public, nous n'ayons pas nécessairement tout à fait la maîtrise –, sans savoir tout cela, nous devrions décider ce soir autour de cette table, dans cette enceinte, que c'est quelque chose de prioritaire qui relève de l'utilité publique, c'est-à-dire qui personnifie l'intérêt général. C'est cela que l'on nous demande de voter et c'est cela que, bien évidemment, il ne faut pas voter. Nous ne pouvons pas le voter sans savoir. Tout à l'heure, puisque l'on parle de 50 hectares de terres agricoles, nous avons acheté 20 hectares à 10 €/m². Je me suis abstenu car il me semblait qu'une négociation à 10 € était quand même un peu chère.

Je ne savais pas à quel prix nous allions pouvoir les revendre et vous m'avez répondu entre 30 et 80 € ; je ne savais pas combien coûterait l'aménagement et vous m'avez dit 25 €. Pourtant, nous n'avons pas fait de Déclaration d'Utilité Publique pour ce dossier. Après tout, j'ai entendu qu'il était très important pour notre agglomération que de développer le Long Buisson, et c'est vrai.

M. Guy LEFRAND

Il y a une DUP.

M. Gérard SILIGHINI

Bon. Mais nous avons quand même les dossiers. Pour ma part, je ne peux pas, M. le Président, accepter l'idée que nous déterminions ici que ce parc viking est tellement la priorité des priorités que nous allons dessaisir des gens de leurs terres, je ne peux pas l'accepter tant qu'il n'y a pas eu de débat sur le fond. Et je rejoins tous ceux qui ont dit qu'ils allaient voter non pour cette raison-là. Je ne dis pas qu'au bout du compte vous avez tort, je dis simplement que, pour l'instant, vous n'avez pas d'éléments suffisants pour nous convaincre qu'il y a une priorité aussi urgente qu'un hôpital, etc. Non. Par ailleurs, je crois qu'il serait de votre part élégant, quelle que soit la procédure, d'accepter le vote à bulletins secrets. Et là j'imagine qu'à partir du moment où vous aurez accepté ce vote à bulletins secrets, par élégance au moins, vous vous soumettez à la décision que donnera ce vote.

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. DROUARD.

M. Daniel DROUARD

Je me pose une question tout de même. Quand j'ai vu les plans, j'ai remarqué que des terrains appartiennent déjà à EPN. Ils appartenaient déjà au GEA, c'est-à-dire que leur achat remonte à une époque antérieure à la création d'EPN. Je crois que ces terrains étaient prévus pour une zone commerciale. Je ne vois pas pourquoi à ce moment-là cela n'a pas posé problèmes à ceux qui ont mis cette zone là. Je me pose la question de ce côté-là. Une zone commerciale aurait quand même aussi posé des problèmes au voisinage. On critique aujourd'hui la zone de Carrefour, on critique tout ce qui se fait, et pourtant cette zone-là devait servir à cela. Alors, pourquoi à l'époque les personnes qui ont inscrit cette zone – je ne sais pas qui, je n'accuse personne – n'ont fait face à aucune réaction à ce moment-là ? C'est une question que je me pose.

M. Guy LEFRAND

Merci M. DROUARD.

Alors, nous sommes repartis pour un petit tour.

M. CAMOIN.

M. Emmanuel CAMOIN

Il y a une chose dont nous n'avons pas parlé. S'agissant de cette DUP, si l'on regarde stricto sensu la manière dont on doit procéder, il va falloir faire une enquête publique. Cette enquête publique va chercher trois critères, et l'un des critères principaux porte justement sur la détermination de l'utilité publique du projet. Or les débats que nous avons aujourd'hui démontrent qu'il y a quand même un sérieux doute sur son utilité publique. Quant à notre collègue de Parville, dont je ne sais pas si les propos s'adressaient à M. VEYRI ou à moi-même, s'il avait suivi un petit peu l'actualité, il saurait que je connais très bien Parville et que je connais aussi très bien le canton de Conches et la deuxième circonscription.

M. Guy LEFRAND

Vous en avez même rêvé !

M. Emmanuel CAMOIN

En outre, j'ai étudié la question des parcs, donc si vous voulez nous amener sur le terrain de ces trois parcs, il faut aussi que vous ajoutiez le montant des subventions publiques qui permettent à ces parcs de perdurer. Et croyez-moi, l'Agglomération de Caen la mer n'a pas du tout les mêmes budgets que l'Agglomération d'Évreux. Ils ont peut-être les moyens de soutenir un parc à perte, mais ici je ne crois pas que nous les ayons.

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. NOGARÈDE.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Mme HANNOTEAUX.

M. Guy LEFRAND

Mme HANNOTEAUX, pardon.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Je vais peut-être dire des bêtises mais il me semble que, lorsque nous en avons parlé au mois du juin, il était notifié dans la délibération que ce parc ne pourrait exister que si la déviation d'Évreux était terminée. Alors, je dis peut-être une bêtise mais il ne me semble pas qu'elle le soit. Cela veut dire que nous allons faire une DUP sans savoir si cette fameuse déviation sera terminée. Terminons au moins la déviation et nous verrons après. Une fois de plus, c'est mettre la charrue avant les bœufs. Nous savons que cette déviation est bloquée. M. le Maire de Parville, vous avez eu la vôtre. Mais nous savons qu'il y a des problèmes. Donc, nous allons entrer en guerre avec un cultivateur, nous allons lui piquer ces terrains agricoles sans savoir quand nous aurons cette déviation et si ce parc va ouvrir. Je ne comprends plus les choses, je ne comprends pas les élus. Je trouve qu'en ce moment rien ne va plus, tout tourne à l'envers et nous marchons vraiment sur la tête. Franchement, il va falloir très sérieusement que je me recycle.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Mme CANEL.

Mme Françoise CANEL

Pour revenir aux 20 hectares indiqués sur le PowerPoint que nous avons eu tout à l'heure, je tenais à vous préciser que les 20 hectares dont EPN est propriétaire sont situés en face, du côté de Baobab et non du côté viking. EPN avait 26 hectares derrière Baobab. Elle en a revendu 4 hectares à un agriculteur et il lui en reste 20. Mais ces 20 hectares se trouvent derrière Baobab. M. DROUARD disait que le projet d'implantation de Leroy Merlin à cet endroit n'avait pas posé de soucis. Non, en effet, le projet Leroy Merlin ne nous dérangeait pas, car Leroy Merlin n'aurait pas fait un barouf comme cela au pied de nos maisons. Leroy Merlin ou un autre. Les voitures sont là, elles tournent toute la journée, cela fait peut-être de la pollution mais cela ne fait le bruit d'un parc de loisirs à ras de nos maisons. De l'autre côté, dans la zone Viking, puisqu'il faut désormais l'appeler ainsi, EPN, si j'ai bonne mémoire, est propriétaire de 4 hectares, qu'elle vient d'acheter ou échanger. Et sur le reste, elle ne possède aucun hectare. Dites-moi si je dis quelque chose de faux. Sur la zone des 58 hectares à exproprier, sur le parc viking, dites-moi si EPN est déjà propriétaire de quelque chose. Parce que les 20 hectares mentionnés partout sont en face.

M. Guy LEFRAND

Merci. Voilà un beau débat.

Est-ce bon ?

Ah ! M. BROCHOT.

M. Bernard BROCHOT

Voilà encore un dossier qui pose problème. J'en ai bien l'impression.

M. Guy LEFRAND

Voilà une belle synthèse.

M. Bernard BROCHOT

Il est clair que cela va vite, nous sommes obligés de le dire. Nous savons cependant que le président n'a pas l'habitude de marcher lentement.

M. Guy LEFRAND

De votre part je le considère plutôt comme un compliment.

M. Bernard BROCHOT

Malgré tout, une DUP ce n'est pas rien. Il est vrai que, peut-être, il y a une attente d'informations plus précises. Peut-être, pour une raison ou pour une autre, a-t-on décidé d'apporter cette information un peu plus tard ou de ne pas l'apporter. Il y a peut-être des choses là-dessous que nous ne savons pas. Par ailleurs, je me pose une question : en votant cette DUP, nous engageons-nous sans possibilité de retour sur une validation de la réalisation définitive du projet ?

M. Guy LEFRAND

Bien sûr que non. Tout le monde le sait. Attendez, je vous ai laissé parler pendant une heure, alors laissez-moi dire au moins une phrase. Je réponds très précisément à une question précise, et après j'interviendrai, si vous m'y autorisez.

M. Bernard BROCHOT

Vous venez de répondre à ma première question mais je me pose une deuxième question. Je me demande si ce projet est un projet intéressant qui mérite une DUP. Mais à partir du moment où nous posons une DUP, il me semble qu'il y a intervention du préfet ensuite.

M. Guy LEFRAND

Bien sûr.

M. Bernard BROCHOT

Et, à moins qu'il soit idiot, le préfet va-t-il valider une fausse DUP sur un projet qui ne le mérite pas ? Non, donc finalement la DUP que nous aurons votée ce soir tombera à l'eau après-demain. Je pose la question.

M. Guy LEFRAND

Vous maîtrisez parfaitement le sujet.

M. Bernard BROCHOT

J'ai une troisième question. Aujourd'hui, le parc a un périmètre, qui est schématisé sur le petit plan que nous avons là – qui n'est d'ailleurs pas très facile à lire, mais passons – mais ce périmètre est-il définitif ou est-il modulable ? Peut-on dire de façon raisonnable que c'est un projet économique, qu'il faut un projet économique pour Évreux ? Parce que, je l'ai dit tout à l'heure mais je le répète, j'ai des amis et de la famille en province, et quand je vais en province et que je dis aux gens que j'habite Évreux, la moitié me demande où ça se trouve. Quant à Saint Germain-des-Angles, n'en parlons pas, personne ne connaît.

M. Guy LEFRAND

C'est pourtant le plus beau village après Le Mesnil-Fuguet.

M. Bernard BROCHOT

Sérieusement. Le sujet est sérieux. En partant du principe qu'effectivement la première maison est à 100 mètres du périmètre du parc, n'y a-t-il pas possibilité de réduire un petit peu ce périmètre de façon à ce que les premières maisons soient à 200 mètres et non à 100 mètres ? S'il n'y a que cela qui empêche le projet économique, cela ne me semble pas compliqué à régler. Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous repartons pour un dix-huitième tour.

M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

Ce n'est que mon deuxième tour, pardonnez-moi.

Je crois qu'il faut faire très attention. Le préfet est sans doute très intelligent, il a des services très organisés, mais ce n'est pas pour autant que, personnellement, je m'en laverai les mains en me disant qu'après tout on verra bien ce que fera le préfet, qu'après tout il est plus intelligent que moi. On appelle un peu cela la technique du parapluie. Cette technique du parapluie, je ne l'utilise pas, mes chers collègues, lorsqu'il s'agit de définir l'utilité publique. Quand on doit construire un hôpital, je sais ce qu'est un hôpital, je sais à quoi sert un hôpital et je me dis qu'aucun propriétaire privé, si cet hôpital doit être là, ne doit s'opposer à quelque chose qui correspond aux besoins de santé de l'ensemble de la population. Aujourd'hui, on nous demande de nous engager sur le sentiment que nous aurions qu'il est d'utilité publique de faire un parc viking dont nous ne savons rien, ou pas grand-chose, du financement, des partenaires, du fonctionnement, des nuisances, des risques pour l'ensemble des équilibres économiques, car s'il s'agit d'un projet économique de grande taille – dont je ne sais pas quels risques il peut réellement comporter et que j'aimerais que nous étudions – et parfois les projets de très grande taille viennent phagocyter d'autres projets. Et un projet économique, ce doit être, selon moi, qui ai connu dans ma jeunesse ce que donnait la mono-industrie, quelque chose d'assez diversifié. Quand la mono-industrie s'est écroulée, cela a fait très mal. Si ici la Base 105 et Glaxo s'écroulaient, cela ferait extrêmement mal. Donc, attention aux projets démesurés. Quand je dis « démesuré », c'est par rapport à la

puissance financière de l'Agglomération, par rapport à ce qu'est notre Agglomération. Et surtout, attention au projet unique.

Pour ma part, je ne veux pas me défausser sur le préfet, je veux pouvoir dire que je considère que ce projet est tellement nécessaire pour l'Agglomération d'Évreux Portes de Normandie qu'il n'est pas question que quelque propriétaire privé que ce soit, soit récalcitrant. C'est ce que l'on nous demande de voter, mais je ne peux pas le voter, et je vous incite à ne pas le voter parce que nous n'avons aucun élément qui puisse nous garantir cela. Alors, pardonnez-moi M. le Président, peut-être allez-vous considérer que je fais baisser la qualité du débat, mais pour revenir à la technique qui est utilisée aujourd'hui et à laquelle notre collègue BROCHOT semble être sensible, j'ai envie de comparer ce projet à une vieille voiture. Je sors du contrôle technique.

M. Guy LEFRAND

Pas vous mais votre voiture.

M. Gérard SILIGHINI

Ma voiture. Mais cela m'arrive aussi de temps en temps, rassurez-vous. Il le faut bien, j'atteins un certain âge. J'ai un peu de sagesse. Si sur votre vieille voiture vous avez un rétroviseur qui n'est pas bien, vous le changez, ça fait tant d'euros. Puis vous continuez. Une vitre ne descend plus, vous la changez, ça fait tant d'euros. Puis vous continuez encore un peu et, au bout d'un moment, cela commence à faire un tel paquet d'euros que, quand le moteur casse, vous vous dites que, puisque vous avez déjà mis pas mal d'argent dans cette voiture, vous n'allez pas arrêter maintenant. Il y a un moment où il faut savoir arrêter. Pour ce projet de parc viking, le parallèle peut tenir : nous avons eu une idée, nous nous sommes dit « pourquoi pas » et nous avons voté. Nous avons voté ensuite pour qu'il y ait des études, puis nous avons voté une troisième fois, me semble-t-il, pour diligenter la SAFER, ce qui nous a fait faire encore un petit pas. Je crois qu'il y a un moment – et c'est ce moment critique auquel nous sommes – où il faut, sans renoncer nécessairement au projet, arrêter et faire une pause pour regarder. Tant que nous n'aurons pas fait une pause pour regarder, nous ne pourrons pas dire dans cette enceinte que ce projet est absolument nécessaire pour tous les habitants de l'agglomération et que ce ne sont quand même pas les Gaulois de Gauville qui vont empêcher tous les habitants de l'agglomération d'avoir leur parc Viking. Nous ne pouvons pas dire cela aujourd'hui parce que ce parc viking, nous ne le connaissons pas. Et comme je le disais tout à l'heure sans micro, la DUP que nous a présentée Maître HUBERT avec l'élégance de l'avocat qui sait faire les choses, c'est Jules César qui envoie les légions romaines.

M. Guy LEFRAND

Mme CANEL, pour une dernière intervention peut-être.

Mme Françoise CANEL

Ah bon ? Peut-être.

Notre collègue parlait du bruit tout à l'heure et disait que l'on pourrait peut-être repousser le parc à 200 ou 300 mètres, mais le bruit passe par-dessus et n'a pas de barrières. Les maisons sont juste à côté, ce n'est pas parce que les attractions seront à 200 ou 300 mètres que nous n'aurons pas le bruit. De plus, comme je le dis toujours, les vents sont relativement souvent sud-sud/ouest, et nous sommes en plein dedans, c'est nous qui recevons tout. Comme l'ont très bien dit les collègues qui me soutiennent, et je les en remercie, je voterai contre la DUP et je demande à mesdames et messieurs les conseillers communautaires, qui ne sont pas tous maires, de partager mon avis et de voter contre cette DUP qui n'est pas nécessaire aujourd'hui. Par ailleurs, vous n'avez pas répondu.

M. Guy LEFRAND

Vous ne m'en laissez pas le temps.

Mme Françoise CANEL

Vous n'avez pas répondu à mes questions de départ.

M. Guy LEFRAND

Je rêve de pouvoir répondre mais j'attends que chacun ait pu s'exprimer.

Mme Françoise CANEL

Je vous laisse me répondre.

M. Guy LEFRAND

Vous êtes trop gentille, Mme CANEL, merci.

M. DE LANGHE.

M. Jean-Luc CINTRAT

Non, c'est M. CINTRAT.

M. Guy LEFRAND

M. CINTRAT, pardon, excusez-moi.

M. Jean-Luc CINTRAT

J'ai deux petites questions très courtes.

Premièrement, je découvre quand même ce soir qu'il n'y a pas 35 hectares à acquérir mais 55. Et deuxièmement, je me demande où est l'urgence. C'est tout.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Alors, M. SENKEWITCH.

M. Georges SENKEWITCH

J'aurais simplement une question technique. Quelle est la durée de vie d'une DUP telle que celle-ci ? Cinq ans ?

M. Guy LEFRAND

Bonne question.

M. Georges SENKEWITCH

Et si pour telle ou telle raison le projet était avorté, à qui reviendrait le foncier ?

M. Guy LEFRAND

Si le projet est avorté, il ne se passe rien.

Si vous me permettez de dire un mot... Je vous remercie.

Ce projet n'est pas né comme ça sur un coin de table, il est né de réflexions pour essayer de trouver des solutions pour développer économiquement ce territoire qui a subi une désindustrialisation profonde et brutale, à laquelle jusqu'ici personne n'a trouvé de bonnes solutions. Oui, le tourisme est important et, oui, le tourisme se développe et fonctionne de mieux en mieux. Nous avons encore battu des records cette année dans notre pays. Alors, on peut estimer qu'Évreux ne mérite pas de bénéficier de l'afflux de touristes, mais, de mon côté, je pense qu'Évreux a sa part à prendre aujourd'hui entre l'Île-de-France et les grands sites que sont le Mont Saint Michel ou les plages du débarquement. Oui, nous avons travaillé sur ce projet, et vous avez régulièrement suivi les uns et les autres le Bureau communautaire qui a beaucoup travaillé sur ce sujet, et j'y suis très sensible. Ce projet est un magnifique projet pour l'agglomération d'Évreux. J'y crois mais cela ne suffit pas. Nous avons fait des études. S'il y a des études qui n'ont pas été fournies, nous vous les fournirons. Nous vous fournirons de manière très précise les études, notamment le business-plan et le business-model. Nous redonnerons les études sur l'intérêt de la SEMOP, ce qui va me permettre d'en dire un mot. La SEMOP est une structure juridique intéressante puisque le « public » garde la main, garde notamment la présidence, et que c'est le privé qui prend les risques financiers, ce qui est plutôt original. Les juristes et les législateurs nous ont créé des OVNI juridiques très intéressants. Oui, la SEMOP est intéressante. Oui, ce projet sera très majoritairement financé par le privé. L'Agglomération d'Évreux, dans le cadre de ce projet, aura à financer, de mémoire, 2,3 M€, correspondant à sa part dans le capital, quelle que soit la taille du projet. Qu'il soit à 80 M€, 100 M€ ou plus, le capital reste le même. C'est la base juridique. S'agissant de l'emplacement, à l'extrémité de la déviation, Mme HANNOTAUX nous propose d'attendre que la déviation soit finie pour réfléchir à ce que nous ferons, mais bien évidemment, il ne faut pas attendre 2022 pour réfléchir à ce que nous ferons. Alors, oui, c'est un projet qui mérite notre attention aujourd'hui. Je rappelle où nous en sommes. Nous avons, via un cahier des charges, un appel à projets pour voir s'il y a des réponses et pour voir si les personnes qui répondent sont crédibles, à la fois sur le plan financier et sur le plan opérationnel, sur le plan de l'exploitation, puisqu'il faut, pour ce genre de projets, avoir des investisseurs et un exploitant. Il faut les deux et que les deux soient solides. Nous en sommes à cette phase où nous avons avancé sur différents sujets, comme le disait effectivement M. SILIGHINI, et notamment sur la SEMOP, telle que nous l'avons présentée la dernière fois. De mémoire, je crois que c'est Bernard BROCHOT qui

posait la question de savoir si, parce que nous allions valider la possibilité de créer une SEMOP, cela voulait dire que le parc allait se faire. Bien sûr que non. Ce soir, avec la Déclaration d'Utilité Publique, nous sommes sur un même sujet. Une DUP ne veut pas dire que le projet se fera puisqu'il faut avoir des investisseurs et un exploitant, et c'est à la commission chargée d'étudier les offres, qui nous a prévenus qu'il y avait des offres, qu'il revient de nous le dire. Je n'y ai évidemment et heureusement pas accès, je ne veux pas savoir. Ce n'est pas de mon ressort. Ce projet est donc un beau projet, et je vous remercie de le suivre. Toutefois, j'entends aujourd'hui ce que vous dites les uns et les autres. J'entends les grandes phrases avec des arrière-pensées politiques, mais c'est normal, c'est la règle du jeu. Laissez-moi finir. Vous avez du mal à écouter les autres. J'entends aussi tous ceux qui sont troublés et qui se demandent si effectivement nous ne pouvons pas attendre deux mois pour faire cette DUP. J'entends car ce sont des interrogations vraies.

Je vous entends les uns et les autres et nous avons l'habitude ici de travailler dans ce Conseil communautaire avec le plus large consensus possible. Il y a des combats politiques qui méritent d'être menés, d'être vécus, ce qui est normal, et j'en suis très heureux. Je suis le premier à m'opposer au parti unique, ce n'est pas pour refuser qu'on puisse débattre ici et qu'on puisse ne pas être d'accord. Aujourd'hui, et comme cela m'est arrivé quelques fois dans cet hémicycle, je sens un vrai trouble parmi nombre d'entre vous et je ne veux pas vous mettre en difficulté. Je vous propose donc de retirer cette délibération.

[Des conseillers applaudissent.]

Il ne s'agit pas de se faire applaudir, il s'agit de travailler le mieux possible ensemble. J'entends bien le trouble de certains d'entre vous, et c'est normal. Une DUP, évidemment, c'est important. Oui, nous avons pris une DUP sur la Cité Lafayette, sur le Long Buisson 3, et je pense qu'ici, si c'est nécessaire, il faudra en faire une. Je ne renonce pas au parc de loisirs, bien au contraire. J'y crois plus que jamais, mais je ne veux pas que certains d'entre vous ici aient l'impression de ne pas être respectés. Et je comprends certains termes, même s'ils sont parfois utilisés de manière exagérée. Je respecte chacune et chacun d'entre vous et j'entends ce que vous m'exprimez ce soir, j'entends ce que vous dites. Donc je vous propose que nous reparlions de ce projet dès lors que nous saurons – et ce sera rapide puisque c'est en décembre – s'il y a une offre viable sur le plan investissement et sur le plan exploitant, et à ce moment-là je vous proposerais de nouveau, si besoin était, cette DUP. Voilà ce que je vous propose après avoir écouté chacune et chacun d'entre vous et notamment tous ceux qui ont fait part de réflexions et d'inquiétudes de fond, sans manifester une volonté de battre LEFRAND. Car je crois que ce n'est pas le sujet ici ce soir, il s'agit avant tout de travailler ensemble ici de la meilleure manière possible, comme nous l'avons fait depuis quatre ans et demi, et que nous allons continuer à le faire. Je crois en ce projet, j'espère vous le démontrer dans les deux mois qui viennent, mais en tous cas aujourd'hui je ne veux pas que certaines et certains d'entre vous se sentent malmenés, floués, troublés par ce que nous proposons. Voilà ce que je vous propose, mes chers collègues, ce soir.

Mme CANEL.

Mme Françoise CANEL

Merci, entre guillemets, de la bonne nouvelle. Chacun aura le temps d'étudier un peu plus le projet, à condition, comme je le répète et le répèterai toujours, que nous ayons un débat entre maires, en conférence des maires, voire même en Conseil d'Agglomération car il y a des conseillers communautaires qui ne sont pas maires, et que nous ayons aussi, je le répète, des réponses à nos questions. En effet, je le regrette mais je n'ai pas de réponses aux questions que j'ai posées au Conseil communautaire du 19 juin. À quoi sert la SEMOP ? Nous devons y mettre 2,3 M€ au départ et, ensuite, plus rien. Nous n'y mettons plus rien et nous gagnons tout. C'est le loto. J'exagère peut-être mais s'il y a un débat de fond sur le sujet, il faut au moins que nous ayons des chiffres. Qui achètera les terrains ? Etc. Je le répète et je le répèterai encore, je suis peut-être un peu casse-pied, mais je le répèterai encore, tant que nous n'aurons pas de chiffres, nous ne pourrons pas voter n'importe quoi.

M. Guy LEFRAND

Merci. Si vous me permettez, je veux bien que nous relançons une dix-huitième fois le débat *[Des conseillers manifestent leur désapprobation.]*

Il y a des gens qui ont le droit de parler pendant deux heures, j'ai bien le droit de parler cinq minutes. Merci. J'ai pris une décision ce soir parce que j'écoute les conseillers communautaires. Et je dis et je redirai autant de fois qu'il le faudra, parce que moi aussi je crois à la pédagogie par la répétition, que nous avons besoin que le projet soit présenté par celui qui sera retenu dans le cadre de l'appel d'offres. Nous sommes aujourd'hui sur des grandes masses (80 M€). S'agissant très précisément des 2,3 M€, nous en avons débattu à l'occasion du vote sur la SEMOP et vous avez eu tous les éléments nécessaires dans ce cadre. J'ai un esprit ultra communautaire et j'écoute, et quand je sens qu'il y a un trouble, qu'il y a une inquiétude chez les communautaires, j'en tiens compte. Ne relançons pas le débat, il a eu lieu. Passons maintenant à des choses solides.

Je veux bien qu'on dise qu'on est au courant de rien mais il ne faut pas trop pousser non plus. Nous n'allons pas relancer le sujet ce soir. Nous aurons ce débat une fois que nous aurons l'offre et alors nous aurons des choses très précises à présenter. Je ne peux pas être plus précis. Je peux le redire vingt fois mais je ne pourrai toujours vous dire que la même chose.

*Après débat, le Président **RETIRE** de la séance, le projet de délibération n°22 « Parc de loisirs sur l'identité médiévale et viking de la Normandie - Lancement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et de cessibilité des parcelles ».*

Parc d'activités de Long Buisson 3 - Mise en compatibilité des PLU des communes d'Évreux, Guichainville et Angerville-la-Campagne

M. Guy LEFRAND

Passons à la délibération suivante. Il revient encore à Maître HUBERT, comme dirait M. SILIGHINI, de nous la présenter.

M. Xavier HUBERT

Mes chers collègues, cette délibération concerne le Long Buisson 3. Vous savez que l'Agglomération est presque en passe d'être en pénurie de zones d'aménagement en vue d'activités économiques. Le Long Buisson 3 sera aménagé, mais nous devons pour cela rendre compatible les PLU des trois communes, Angerville-la-Campagne, Évreux et Guichainville, pour permettre cet aménagement. La délibération qui vous est présentée vise à prescrire la modification des PLU de ces trois communes pour les rendre aménageables tel que nous le souhaitons. Il faut quand même préciser que notre PLU est en cours et que ces modifications que nous prescrivons ici seront reprises par le PLU, qui doit être adopté avant la fin de l'année 2019.

M. Guy LEFRAND

Merci. Même s'il fait moins débat, c'est aussi un sujet majeur que de pouvoir avoir des terrains d'intérêt économique sur notre territoire. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **APPROUVE** les objectifs poursuivis par l'aménagement de Long Buisson 3 en vue d'améliorer l'attractivité et la compétitivité du territoire et conforter le rayonnement d'Évreux Portes de Normandie au sein du Département de l'Eure et dans son environnement élargi,
- **DÉCIDE** de prescrire la modification des Plan Locaux d'Urbanisme des communes d'Angerville-la-campagne, Évreux et Guichainville pour les zonages de l'opération d'aménagement de Long Buisson 3, dans le cadre d'une procédure de Déclaration de projet valant mise en compatibilité des PLU des trois communes concernées,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toute formalité nécessaire à la modification desdits documents d'urbanisme existants afin de permettre la réalisation du parc d'activités de Long Buisson 3.

Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Évreux - Procédure de modification simplifiée

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Xavier HUBERT

Ce dossier concerne une procédure de modification simplifiée. Vous savez que nous sommes compétents pour le faire et que nous pouvons le faire dans le laps de temps qui précède l'adoption du PLUi. Il s'agit là de protéger des arbres situés sur le quartier de Saint Michel, dans un espace susceptible d'être aménagé. Il nous est apparu important que ces arbres qui, d'un point de vue paysager, écologique, esthétique, doivent être maintenus et préservés, puissent l'être, ce qui est tout à fait conforme au PADD de la commune d'Évreux qui prévoit que les éléments paysagers et patrimoniaux peuvent être protégés.

Il vous est demandé cette modification simplifiée, qui ne coûtera pas énormément (1 000 € environ) pour que nous puissions conserver les arbres dans la zone qui est grisée sur le plan qui vous est proposé.

M. Guy LEFRAND

Il s'agit aussi d'un dossier important même si le sujet vous semble beaucoup moins important. Les élus de Saint Michel le savent, lorsque les premières démolitions ont été réalisées par le bailleur social sur ce territoire, tous les arbres ont été arrachés sur une parcelle, et il nous a semblé fondamental de protéger, à la demande des habitants qui nous ont alertés, ce secteur boisé et paysager avec des arbres plus que cinquantenaires et parfois centenaires. C'est fondamental. Nous avons d'ailleurs bien fait de le faire puisqu'il y a un acheteur potentiel pour ces « chalets stars », dont nous aurons donc l'occasion de reparler, et qu'il s'est engagé à respecter ces arbres – même si de toute façon il n'aura pas le choix avec ce que vous allez voter ce soir – et à présenter un projet qui corresponde aux maisons actuelles, en tous cas à celles qui étaient habitées jusqu'à présent. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **DÉCIDE** d'engager la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Évreux (la modification simplifiée du PLU aura pour objectif de protéger une partie des arbres situés sur le quartier de Saint Michel, et plus précisément l'îlot des « chalets stars »),
- **PRÉCISE** que le projet de modification simplifiée sera mis à disposition du public avant approbation, selon les modalités suivantes :
 - Affichage d'un avis en mairie et à EPN précisant l'objet de la modification, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations (Mairie d'Évreux et siège EPN), au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition et pendant toute la durée de cette dernière,
 - Publication de cet avis en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition,
 - Le projet de modification, l'exposé de ses motifs, ainsi que le registre permettant au public de formuler ses observations, seront mis à sa disposition en mairie d'Évreux et au siège d'EPN.

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bois-le-Roy - Approbation

M. Guy LEFRAND

Bois-le-Roy.

M. Guy LEFRAND

Les trois délibérations suivantes concernent des approbations de PLU.

Vous savez que l'Agglomération a repris la compétence mais que nous respectons la volonté des communes. Nous avons repris telles qu'elles étaient les élaborations de Plans Locaux d'Urbanisme. La première délibération concerne la commune de Bois-le-Roy qui avait prescrit l'élaboration de son PLU en 2014. L'arrêt du PLU a été voté en décembre 2016, juste avant que Bois-le-Roy ne rejoigne notre Agglomération. Nous avons poursuivi cette procédure et nous souhaitons que vous puissiez approuver le Plan Local d'Urbanisme.

Il faut préciser que, dans le cadre de l'enquête qui a été réalisée, un certain nombre de personnes sont venues consulter le dossier, que des remarques ont été faites et qu'il en a été tenu compte pour partie. Par conséquent, sauf si vous souhaitez d'autres précisions, nous vous proposons d'approuver le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bois-le-Roy tel qu'il a été en grande partie rédigé par la commune et le maire.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

Je lis qu'il y a eu un avis défavorable du commissaire enquêteur sur la conformité du dossier et un avis favorable du même commissaire enquêteur sur le projet de PLU. Alors, ma question est la suivante : somme-nous réellement sur la forme du dossier ?

Manquait-il des pièces ? Ou est-ce que ces pièces manquantes étaient également manquantes au moment de la consultation publique ?

M. Xavier HUBERT

En réalité, c'est pour une question de forme. Lorsque la consultation en mairie a été faite, un certain nombre de pièces faisait défaut les premiers jours de la consultation. Le dossier a été complété, et par conséquent il y a eu consultation de l'ensemble des documents et l'erreur de forme a été régularisée quelques jours après le début de l'enquête publique.

M. Gérard SILIGHINI

Mais les pièces manquantes étaient-elles des pièces d'importance ? L'avis de presse, j'ai envie de dire que l'on s'en moque un peu, mais les choses étaient-elles claires dans la présentation du dossier ? Les gens qui se sont rendus à la consultation publique avaient-ils les éléments pour être éclairés ? Tel est le sens de ma question.

M. Xavier HUBERT

Oui, si vous voulez, 24 personnes sont venues consulter le dossier, un certain nombre de remarques ont été faites, ces remarques ont été prises en compte. Par conséquent, il y a eu une consultation sincère du public, même si, comme l'a relevé le commissaire enquêteur, dans les premiers jours de la consultation faisaient défaut certaines pièces de forme (plans). Cela a été régularisé immédiatement.

M. Guy LEFRAND

Et donc, M. le Vice-président, nous proposons cette délibération, malgré cet avis défavorable sur la forme, en accord M. le Maire de Bois-le-Roy.

M. Xavier HUBERT

Oui, tout à fait.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes bien d'accord. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? M. SILIGHINI s'abstient. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **APPROUVE (moins 1 voix contre) le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bois le Roy,**
- **PRÉCISE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie de Bois le Roy et au siège d'Évreux Portes de Normandie et d'une mention dans un journal diffusé dans le département,**
- **INFORME que le dossier approuvé du PLU est tenu à disposition du public à la mairie de Bois le Roy et au siège d'Évreux Portes de Normandie.**

Plan Local d'Urbanisme de la commune de L'Habit - Approbation

M. Guy LEFRAND

Après Bois-le-Roy, L'Habit.

M. Xavier HUBERT

La commune de L'Habit avait, avec Bois-le-Roy, engagé cette procédure. Elle a suivi à peu près le même chemin. Aujourd'hui, il vous est donc proposé, par la même délibération, d'approuver le PLU de la commune de L'Habit.

Il n'y a pas eu de difficultés comme celles précédemment soulevées et le commissaire enquêteur a donné un avis favorable au projet de PLU de la commune.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **APPROUVE** le Plan Local d'Urbanisme de la commune de L'Habit,
- **PRÉCISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie de L'Habit et au siège d'Évreux Portes de Normandie et d'une mention dans un journal diffusé dans le département,
- **INFORME** que le dossier approuvé du PLU est tenu à disposition du public à la mairie de L'Habit et au siège d'Évreux Portes de Normandie.

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Germain-sur-Avre - Approbation

M. Guy LEFRAND

Saint Germain-sur-Avre.

M. Xavier HUBERT

La procédure était presque arrivée à son terme avant que la commune rejoigne notre Agglomération au 1^{er} janvier dernier puisque l'arrêt du PLU date de juin 2017, que l'enquête publique a été faite, avec la consultation des partenaires publics associés, au cours de l'année 2017. Nous venons simplement, tout à fait en fin de procédure, approuver le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Germain-sur-Avre.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire,

- **APPROUVE** le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Germain-sur-Avre,
- **PRÉCISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie de Saint Germain-sur-Avre et au siège d'Évreux Portes de Normandie et d'une mention dans un journal diffusé dans le département,
- **INFORME** que le dossier approuvé du PLU est tenu à disposition du public à la mairie de Saint Germain-sur-Avre et au siège d'Évreux Portes de Normandie.

Plan Local d'Urbanisme de la commune du Vieil Évreux - Approbation de la modification simplifiée

M. Guy LEFRAND

Vieil Évreux.

M. Xavier HUBERT

Il s'agit d'une modification simplifiée, comme celles qui peuvent être faites dès à présent, sur le territoire de la commune du Vieil Évreux. Cette modification est en lien avec l'installation de la station de recharge (hydrogène, électricité, gaz naturel). Le zonage tel qu'il est prévu actuellement par le PLU du Vieil Évreux permet un certain nombre d'activités mais n'autorise pas les stations services accessibles au public. Nous demandons à ce que cette modification simplifiée puisse admettre, dans le cadre de notre projet, le public afin qu'il vienne se recharger à la station service à créer. Il vous donc demander d'approuver cette modification simplifiée.

M. Guy LEFRAND

C'est fondamental pour notre territoire car il y aura avec celle d'Évreux 11 stations de distribution d'hydrogène sur toute la région Normandie. Si nous ne l'avons pas, nous allons nous priver d'un afflux important. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **APPROUVE** la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme du Vieil Évreux visant à permettre la réalisation du projet de station multi-énergies ouverte au public d'EPN,
- **PRÉCISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie du Vieil Évreux et au siège d'Évreux Portes de Normandie, ainsi que d'une mention dans un journal local diffusé dans le département,

- **INFORME** que le dossier approuvé de la modification simplifiée du PLU est tenu à la disposition du public à la mairie du Vieil Évreux et au siège d'Évreux Portes de Normandie.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements - Modification des secteurs de concertation/collaboration

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec le PLUi-HD.

M. Xavier HUBERT

Vous avez une carte, c'est très bien.

M. Guy LEFRAND

Il s'agit de changement de secteurs.

M. Xavier HUBERT

Vous savez que, dans le cadre de notre PLUi-HD, un document extrêmement important structurant notre agglomération, nous avons réalisé un diagnostic sur un certain nombre de thèmes pour définir les grandes orientations de notre PADD. J'en profite pour remercier les élus qui ont participé aux sept ou huit ateliers de travail que nous avons organisés, et j'invite tous ceux qui n'ont pas encore participé à ce débat à le faire car c'est essentiel pour déterminer les grandes orientations d'aménagement de notre agglomération. En cela, je me réfère aux débats que nous avons eus sur un certain nombre de grands projets. Ceci étant, nous avons pensé qu'il était opportun que les communes travaillent ensemble et coopèrent à l'élaboration de leurs zonages, éventuellement au règlement de certaines zones, et se divisent en une dizaine de périmètres. Un certain nombre de communes, vous le savez, ont demandé à changer. Foucrainville a finalement souhaité réintégrer sa zone initiale alors que Saint Vigor a souhaité rejoindre la zone dans laquelle se trouvent Fontaine-sous-Jouy et Jouy-sur-Eure, parce que ces trois communes coopèrent sur un certain nombre d'items. Il n'y a évidemment pas de sujet et pas d'opposition de principe. Et c'est cette nouvelle carte que nous vous proposons. Nous solliciterons les élus dont nous espérons qu'ils participeront nombreux à la concertation et aux réunions que nous organiserons pour aménager l'ensemble de notre territoire réparti dans ces dix périmètres.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **APPROUVE** l'actualisation de la carte des secteurs de concertation/collaboration, dans le cadre de la procédure PLUi-HD avec l'intégration de la commune de Foucrainville dans le périmètre 7, (initialement dans le 8), l'intégration de la commune de Saint Vigor dans le périmètre 4 (initialement dans le 3) et la création d'un seul périmètre pour la commune d'Évreux.

Commune de Saint Sébastien-de-Morsent - Projet urbain partenarial - Extension du réseau d'eau potable

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant : Saint Sébastien.

M. Xavier HUBERT

Il s'agit d'une convention de projet urbain partenarial (PUP). Le PUP est un dispositif juridique qui permet à la collectivité de faire payer à l'aménageur de parcelles un certain nombre d'équipements publics dans le cadre de ce projet. Nous vous en proposons un avec M. Jacques MALARD qui souhaite construire quatre habitations sur une zone située à Saint Sébastien-de-Morsent. Pour aménager ces terrains, il faut prévoir une extension du réseau de distribution électrique, pour un peu plus de 1 000 €, et une extension du réseau d'eau potable, pour un peu plus de 18 000 €. Nous vous proposons donc de mettre à la charge de M. MALARD le coût de ces travaux. Comme il sera le seul à pouvoir bénéficier, dans le cadre de son aménagement, de ces équipements, nous pouvons mettre à sa charge 100% des travaux dans le cadre de ce PUP à réaliser, qui est désormais signé entre

l'Agglomération et M. MALARD puisque la collectivité compétente est celle qui est en charge de l'aménagement des documents d'urbanisme.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **DÉCIDE** la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eau potable pour desservir le projet de Monsieur Jacques MALARD construction de 4 habitations groupées sur une parcelle sise à Saint Sébastien-de-Morsent, 4 rue de l'Église et rue des Marguerites, cadastrée ZC 1325), pour un montant estimé de 15 478,61 € HT, à réaliser avant fin décembre 2018,
- **DÉCIDE** la réalisation des travaux d'extension du réseau électrique pour desservir le projet de Monsieur Jacques MALARD pour un montant estimé de 909,84 € HT,
- **DÉCIDE** de fixer la prise en charge financière des travaux par Monsieur Jacques MALARD à hauteur de 100% du montant des travaux d'extension soit 16 388,45 € HT,
- **VALIDE** la durée de l'exonération de la taxe d'aménagement, établie à 3 ans,
- **APPROUVE** le Projet Urbain Partenarial entre Monsieur Jacques MALARD et Évreux Portes de Normandie,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de Projet Urbain Partenarial avec Monsieur Jacques MALARD et la convention financière avec la commune Saint Sébastien-de-Morsent, y compris les éventuels avenants, ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

Commune de DARDEZ-Lotissement TOUFLET-JOVELIN - Convention de rétrocession préalable

M. Guy LEFRAND

Une rétrocession cette fois-ci.

M. Xavier HUBERT

Il s'agit d'une délibération très classique. Vous savez que, lorsqu'un lotissement se fait, l'Agglomération préconise de pouvoir signer une convention de rétrocession préalable, qui permettra à l'aménageur de rétrocéder la propriété des parties communes à la commune dans laquelle le lotissement est implanté et, par conséquent, la gestion de ces équipements (voirie, réseaux divers) à l'Agglomération, dans la limite de ses compétences. C'est ce que nous avons fait sur la commune de Dardez pour le lotissement TOUFLET-JOVELIN et nous vous proposons aujourd'hui d'accepter les conditions de reprise par EPN des différents équipements de ce lotissement.

M. Guy LEFRAND

M. DULONDEL.

M. Michel DULONDEL

Toujours le charmant village...Le lotissement est-il terminé ou n'est-il pas commencé ?

M. Xavier HUBERT

Je ne sais pas exactement.

M. Guy LEFRAND

Il n'est pas commencé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **ACCEPTE** la reprise par Évreux Portes de Normandie, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements du lotissement TOUFLET-JOVELIN (opération de 15 lots libres – cadastré ZD 133 -154 et 157 situé rue des Haies Bourdon à Dardez), relevant de sa compétence,
- **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre Évreux Portes de Normandie, la commune de Dardez et les lotisseurs TOUFLET-JOVELIN ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

EPIC Office de Tourisme et de Commerce Évreux Portes de Normandie – Changement d'adresse - Actualisation des statuts

M. Guy LEFRAND

Nous passons à M. PRIEZ.

M. Rémi PRIEZ

Merci M. le Président. Il s'agit d'une délibération rapide qui concerne l'actualisation des statuts de l'Office de Tourisme et de Commerce. En fait, il s'agit uniquement d'actualiser l'adresse suite à notre déménagement.

M. Guy LEFRAND

Vous êtes pour bien sûr. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **APPROUVE** les nouveaux statuts de l'Office de Tourisme et de Commerce Évreux Portes de Normandie, formalisant le changement d'adresse de l'Office de Tourisme et de Commerce : 11 rue de la Harpe à Évreux.

Journée des formations supérieures - Partenariat Bassin Éducation Formation Évreux -Verneuil, Centre d'Information et d'Orientation - Subvention 2018

M. Guy LEFRAND

Ensuite, M. MABIRE.

M. Arnaud MABIRE

Bonsoir à tous. J'ai deux délibérations à vous présenter.

La première concerne une subvention pour l'organisation de la journée des formations supérieures qui a lieu tous les ans. L'an passé, la manifestation a accueilli 70 exposants et près de 3 700 élèves (près de 100 classes). Une subvention de 6 000 € a été demandée et je vous propose d'accorder, comme les années précédentes, une subvention de 4 000 €, sachant qu'EPN participe activement à cette manifestation en tant qu'exposant et en fournissant les locaux.

M. Sylvain BOREGGIO

Je remplace le président qui s'est absenté quelques instants. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 € au lycée Senghor, coordinateur du Bassin Éducation Formation Évreux Verneuil, pour l'organisation de l'édition 2018 de la journée des formations supérieures,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente à l'octroi d'une subvention au lycée Senghor, ainsi que tout avenant et document liés à ladite subvention.

Unité de Recherche clinique du CHES - Subvention 2018

M. Sylvain BOREGGIO

M. MABIRE.

M. Arnaud MABIRE

La deuxième délibération concerne un sujet très passionnant, et je suis très passionné, vous le savez. Le Centre Hospitalier Eure Seine (CHES) met en place une unité de recherche clinique (URC) à destination des médecins, professionnels paramédicaux et étudiants. L'objectif est de faire du territoire une place reconnue et attractive en matière de recherche et d'innovation dans le domaine de la e-santé. La diversification des activités du CHES permettra de renforcer son attractivité auprès des jeunes praticiens.

Pour rappel, les missions opérationnelles du CIRCE NEV sont de :

- Promouvoir et faciliter la recherche clinique au sein du CHES,
- Développer et valoriser des projets de recherche et d'innovation,
- Renforcer la professionnalisation des personnels, qu'ils soient paramédicaux ou médicaux,

- Animer l'activité scientifique à travers l'organisation de colloques et congrès – et j'en parlerai dans deux secondes,
- Renforcer l'attractivité du CHES et lutter contre la désertification médicale,
- Et surtout favoriser les collaborations entre l'hôpital et les médecins de ville.

Nous en parlons un peu tout à l'heure, mais l'hôpital est dans son monde, il y a peu de relations physiques ou virtuelles entre les médecins de ville et les hôpitaux. L'ensemble des équipes du CHES est impliqué dans cette unité de recherche clinique.

Et dès 2018, bien que cette unité de recherche ait été créée en tout début d'année, différents projets ont été menés :

- Organisation d'une journée « Innovations médicales en e-santé » qui a eu lieu aujourd'hui. Étaient présents 40 exposants dont des exposants étrangers et des grands groupes qui sont venus discuter de sujets de très haut niveau devant près de 300 personnes,
- Développement d'applications dédiées au rapprochement médecine de ville et hôpital – le but du CIRCE étant de favoriser les échanges d'informations, le partage de données, la téléassistance, en utilisant des lunettes de type Google Glass pour qu'un praticien puisse voir ce que fait un chirurgien et réciproquement,
- Projet de développement supports d'enseignements innovants, Le CIRCE va développer par exemple des MOOC, c'est-à-dire des cours en ligne, pour les praticiens et les personnels paramédicaux.

Nous allons ouvrir en début d'année prochaine un DU santé connectée, également ouvert aux praticiens et personnels paramédicaux.

Cette année, nous avons ouvert la licence 2 d'ingénierie en e-santé, ce qui fait que nous avons désormais sur Évreux un cursus complet de la licence jusqu'à un Masters 2 de biologie. Dès cette année, nous avons ainsi pu constater un plus grand recrutement dès la première année de licence.

Grâce au CIRCE NEV et à l'IUT, nous travaillons également à l'ouverture d'un Masters 2 en bio-production en milieu stérile.

Nous développons donc vraiment autour du pôle Pharma, autour de l'hôpital, tout un enseignement sur la santé.

- Projet de création d'un parcours patient numérique aux urgences,
- Projet de protocoles de recherche et d'expérimentations afin d'améliorer le suivi du parcours numérique aux urgences.

Pour coordonner et piloter tous ces projets de l'URC dans leur mise en œuvre opérationnelle et pour accompagner les praticiens dans leurs activités de recherche, le CHES sollicite un soutien financier d'EPN à hauteur de 30 K€ et s'engage à dédier une personne ressource pour piloter tous ces projets.

M. Sylvain BOREGGIO

Je passe la parole à Francine MARAGLIANO.

Mme Francine MARAGLIANO

Bonsoir, mes chers collègues.

J'ai eu le plaisir d'assister toute la journée au colloque Med-Connect, qui était d'une qualité remarquable, notamment sur la présentation d'outils numériques, et vous savez que je travaille beaucoup sur la e-santé, avec quelques points de vigilance pour l'utilisateur autour des données. Il y a eu également une présentation des maisons de retraite à domicile, avec de la domotique extraordinaire. Ce colloque est vraiment une occasion de nous rencontrer entre acteurs de la santé et de répondre à cette problématique du désert médical, puisque le département de l'Eure est tout de même dixième en partant du bas. Aussi, je suis très fière de voir un salon d'une telle qualité à Évreux. Je voulais simplement partager.

M. Sylvain BOREGGIO

Je confirme, car j'ai eu le plaisir d'y participer, non pas toute la journée mais jusqu'à midi, et c'était vraiment d'un très haut niveau et c'était très intéressant. Ce colloque était une première sur Évreux et il est à renouveler car, vu le nombre de participants que nous avons eu aujourd'hui, je pense que nous ne pouvons que voir ce nombre s'accroître au fil des années suivantes.

Par ailleurs, nous pouvons également nous féliciter de tout ce qu'Arnaud MABIRE nous a annoncé en matière de développement des études qui tournent autour de la médecine, du paramédical et de la pharmacie.

M. Arnaud MABIRE

Le prochain rendez-vous, la session n°2, est programmé au 14 novembre 2019.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous allons passer au vote de cette demande de subvention. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 30 000 € au Centre Hospitalier Eure Seine pour l'Unité de Recherche Clinique, au titre de l'année 2018,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir avec le Centre hospitalier Eure Seine, ainsi que tous documents ou avenants éventuels à intervenir dans ce cadre.

Action Cœur de Ville d'Évreux - Étude pré-opérationnelle OPAH/PIG sur Évreux Portes de Normandie avec un volet OPAH-RU sur le centre-ville d'Évreux

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, le n°35.

M. BOURRELLIER.

M. Ludovic BOURRELLIER

Merci M. le Président. Bonsoir, mes chers collègues.

Il vous est proposé une délibération qui intègre le projet « Action Cœur de Ville », projet pour lequel la ville d'Évreux a été retenue parmi un peu plus de 200 villes moyennes pour contribuer à la réflexion sur la requalification de leur centre-ville. Nous profitons, sur le volet habitat, de cette opportunité pour lancer une étude à deux volets.

Le premier volet concerne bien évidemment l'opération Cœur de Ville, c'est-à-dire une OPAH-RU. L'idée est de définir un périmètre sur le centre-ville d'Évreux et de voir de quelle manière, avec les différents opérateurs, nous sommes en capacité de mener un diagnostic sur le volet habitat du centre-ville, sa vacance, les différentes copropriétés et la dimension commerciale puisque, dans un bon nombre d'artères du centre-ville, des habitats sont joints aux commerces. Sur l'habitat du centre-ville, les problématiques sont donc complexes et l'étude permettra d'avancer sur un certain nombre de scénarios qui pourront vous être soumis dans un avenir proche.

Le deuxième volet de l'étude est intéressant puisque nous allons le greffer, si je puis dire, à ce premier volet d'étude. Vous le savez, en tous cas pour les deux territoires que sont l'ex GEA et l'ex CCPN, un Programme d'Intérêt Général (PIG) s'est déroulé sur le territoire de l'ex GEA sur les deux années 2016-2017 et s'est achevé à l'été 2017 et, sur le territoire de l'ex CCPN, il y avait évidemment l'intérêt majeur pour une OPAH. À travers le PIG qui s'est terminé en 2017, il s'agissait de pouvoir réfléchir sur l'ensemble du territoire d'EPN, dès lors que la fusion avait été actée, et de voir de quelle manière un nouveau PIG ou une OPAH sur l'ensemble du périmètre d'EPN pouvait être intéressant à mener. L'idée, à travers cette étude complémentaire, est de voir de quelle manière nous allons pouvoir désigner cet intérêt et surtout désigner des objectifs communs sur l'accessibilité dans le logement privé et sur la lutte contre la précarité énergétique, notamment dans le logement privé.

M. Guy LEFRAND

Merci. C'est une belle opération, et largement financée en l'occurrence par l'ANAH et la Caisse des Dépôts.

Mme MARTIN.

Mme Françoise MARTIN

Je voulais savoir si nous avons une idée du coût de cette étude.

M. Guy LEFRAND

M. BOURRELLIER.

M. Ludovic BOURRELLIER

Oui, bien sûr. Cette étude s'élève à 75 K€ HT, sachant que sur cette somme il y a les deux volets, l'étude portant sur le renouvellement urbain du centre-ville et celle sur l'ensemble du périmètre d'EPN pour mesurer un intérêt d'un volet PIG ou OPAH. Comme le rappelait le Président, le reste à charge pour EPN est de 25%.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Tout le monde a voté pour. Je vous remercie.

Dossier suivant. Pardon, excusez-moi Mme HANNOTEAUX.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Ce n'est pas grave, je vous pardonne.

C'est à Ludovic BOURRELLIER que je vais m'adresser. Je n'ai pas tout compris à cette délibération. Lors de la commission, il y avait tout un ensemble d'études avec les montants, tout était joint. Or, là elles ne sont pas jointes. Est-ce normal ? Ou est-ce moi qui ai perdu je ne sais quoi ?

M. Guy LEFRAND

Dit comme cela...

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Parce que je vais vous dire honnêtement que, lors de la commission, j'étais quand même assez affolée de voir le montant des études, qui tournait autour de 430 K€ me semble-t-il. Je trouvais cela trop cher. D'un côté, nous n'avons plus d'argent pour faire revivre le centre d'Évreux, le cœur d'Évreux – je ne peux qu'être d'accord – mais d'un autre côté, nous avons permis à Carrefour de s'agrandir, ce qui vide le centre, etc. Je trouve tout cela un peu incohérent. Alors, pourquoi les études ne sont-elles pas jointes à la délibération ?

M. Ludovic BOURRELLIER

Nous sommes sur le volet habitat, Mme HANNOTEAUX, donc nous avons l'étude qui est désignée comme tel. Il s'agit seulement du volet habitat sur le cœur de ville. D'autres études sont menées mais sur d'autres volets. Là nous sommes simplement sur le secteur de l'habitat.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

D'accord. Mais ma question n'était pas idiote quand même.

M. Guy LEFRAND

Vos questions ne sont jamais idiotes, Mme HANNOTEAUX, et vos remarques encore moins.

Le Conseil communautaire,

- ***APPROUVE*** la réalisation d'une étude Opération Programmée d'amélioration de l'habitat / Programme d'Intérêt Général (OPAH/PIG) sur l'ensemble du territoire de l'agglomération Évreux Portes de Normandie avec un volet Opération Programmée d'amélioration de l'habitat / renouvellement urbain (OPAH RU) sur le centre-ville d'Évreux,
- ***AUTORISE*** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce marché,
- ***AUTORISE*** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter l'ensemble des subventions pouvant être obtenues dans le cadre de cette étude.

Association Départementale d'information sur le Logement de l'Eure - Subvention de fonctionnement 2018 - 3 500 €

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. BOURRELLIER.

M. Ludovic BOURRELLIER

Il s'agit d'une subvention récurrente et classique que nous vous proposons chaque année : la participation de l'Agglomération à l'Association Départementale d'Information sur le Logement de l'Eure (ADIL).

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Dossier suivant.

Pardon, M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

Le montant que nous versons est-il le même que l'an dernier ?

M. Guy LEFRAND

Oui.

M. Gérard SILIGHINI

Et l'an dernier, demandait-elle déjà 6 500 € ?

M. Guy LEFRAND

Bonne question.

M. BOURRELLIER.

M. Ludovic BOURRELLIER

Je n'ai pas le chiffre en tête mais les demandes sont relativement récurrentes et l'attribution est toujours récurrente.

M. Gérard SILIGHINI

D'accord. Merci.

Le Conseil communautaire,

- **DÉCIDE** l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 500 € à l'ADIL de l'Eure, au titre de l'exercice 2018.

Cohésion Sociale et Territoriale -Programmation 2018 – 3ème phase - Attribution de subventions

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. DERRAR.

M. Mohamed DERRAR

Bonsoir, M. le Président, chers collègues.

Il s'agit d'une délibération habituelle portant sur la programmation de la cohésion sociale.

Il vous est demandé d'attribuer une subvention de 1 000 € à la mairie de Bois-le-Roy pour un projet de chantier de jeunes bénévoles pour l'aménagement d'une clôture sur une aire de jeux. Dix jeunes de 12 à 15 ans étaient concernés. Ce projet a été plutôt bien apprécié par les habitants et par les jeunes eux-mêmes et a une grande utilité.

M. Guy LEFRAND

Très bien. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **DÉCIDE**, au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement d'une subvention de 1 000 € à la commune de Bois le Roy (Chantier de jeunes bénévoles),
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

Politique de la ville - Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du quartier de Nétreville - Étude stratégie foncière

M. Guy LEFRAND

M. ETTAZAOUI.

M. Driss ETTAZAOUI

Merci, M. le Président. Bonsoir à toutes et à tous.

La délibération n°38 vous propose, à l'occasion d'une troisième phase de programmation, d'attribuer des subventions à des associations. Il s'agit de quelque chose de récurrent. Nous arrivons au solde de l'enveloppe que nous avons budgétisée sur l'année 2018. Nous vous proposons d'attribuer un montant de 37 615 € de subventions à des associations qui œuvrent dans le champ de l'alphabétisation, dans le champ du soutien scolaire mais également dans le champ des ateliers « savoirs de base ». Il restera à l'issue de cette programmation 1 635 €. J'attire également votre attention sur le fait que pour l'une des associations qui figurent sur le document nous avons fait le choix de suspendre la

subvention dans l'attente d'une discussion que nous aurons avec l'État concernant la Maison des services au public.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

Je ne veux pas remettre sur la table un débat, mais s'agissant du REP+ Neruda, comment fonctionne la transition entre les écoles élémentaires et le collège, ou plutôt les collégiens, puisque maintenant il n'y a plus de collège ?

M. Guy LEFRAND

Il y a des collèges.

M. Driss ETTAZAOU

Nous avons fait le choix, M. SILIGHINI, de continuer à maintenir les subventions malgré la fermeture du collège Pablo Neruda. Les collèges étaient têtes de pont sur la question des subventions, ce sont eux qui captaient et reversaient ensuite les subventions pour des projets aux écoles élémentaires. Ce sont les écoles élémentaires qui sont essentiellement bénéficiaires de cette manne.

Depuis la disparition du collège Neruda, c'est désormais le collège de Navarre qui est le réceptionnaire des fonds et qui redistribue aux écoles élémentaires du quartier de La Madeleine les financements.

M. Gérard SILIGHINI

Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Le Conseil communautaire,

- **DÉCIDE**, au titre du financement Politique de la ville – 3^{ème} phase de programmation 2018, le versement de subventions, pour un montant total proposé de 36 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels (report du dossier du CIDFF après discussion avec l'État).

Politique de la ville - Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du quartier de Nétreville - Étude copropriétés

M. Guy LEFRAND

Continuons.

M. Driss ETTAZAOU

Il s'agit là d'une étude de stratégie foncière dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain. Il s'agit de définir à l'issue de l'ensemble des programmations les disponibilités foncières à la suite des déconstructions (par exemple, les LOPOFA) mais également d'envisager les reconstructions, d'étudier les périmètres, la domanialité des terrains qui seront, à la suite de la rénovation urbaine, disponibles. C'est la raison pour laquelle nous préconisons cette étude stratégique foncière, que vous avez déjà validée par ailleurs dans le cadre de la convention ANRU, car elle figurait et dans la convention et dans la maquette financière. C'est donc quelque chose pour lequel vous vous êtes d'ores et déjà prononcés.

M. Guy LEFRAND

Stéphane SIMON.

M. Stéphane SIMON

Oui, je suis un peu perdu dans les délibérations.

Avons-nous voté la n°38 ?

Vous n'avez pas soumis la n°38 au vote.

M. Guy LEFRAND

Il me semble. Non ? Alors, n°38, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci M. SIMON pour votre précision et votre écoute.

Nous étions sur la n°40.

M. Driss ETTAZAOUI

Sur la n°39, concernant l'étude stratégique foncière, qui figurait et dans la maquette financière et dans la convention ANRU que nous avons signée le 4 octobre.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes donc dans la mise en œuvre de ce qui a déjà été voté.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire,

- **DÉCIDE**, dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du quartier de Nétreville, le cofinancement à hauteur de 33%, d'une étude de stratégie foncière portant sur les enjeux fonciers liés à la reconfiguration des espaces publics (démolitions, constructions d'équipements, interventions sur la voirie) menée dans le cadre du projet urbain,
- **OCTROIE** une subvention de 20 000 € TTC à l'Établissement Public Foncier de Normandie qui va mener cette étude,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et les documents afférents à cette opération.

Politique de la ville - Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du quartier de Nétreville - Étude copropriétés

M. Driss ETTAZAOUI

Même chose pour la n°40, qui figurait déjà dans la convention et la maquette financière. Il s'agit d'une étude sur les copropriétés dégradées portant sur les Résidences du Parc à Nétreville.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire,

- **DÉCIDE**, dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du quartier de Nétreville, la réalisation d'une étude « socio – technique » des Résidences du parc visant d'une part, à permettre d'établir un diagnostic global (social, urbain, technique et financier), mesurer le niveau de fragilité de ces copropriétés et leur rapport au quartier (commerces – équipements – pratiques sportives – santé ...), d'autre part à répondre aux questions de domanialité (notamment gestion des espaces verts) et enfin à déterminer le bon dispositif à utiliser ensuite pour permettre le bon fonctionnement de ces copropriétés,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, avenants et les conventions afférentes à ce dossier et solliciter les subventions afférentes à ce dossier.

Politique de la ville - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties Avenants aux conventions au profit des bailleurs sociaux années 2019-2020

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant : le contrat de ville.

M. Driss ETTAZAOUI

Non, il s'agit de la convention « taxe foncière ». Mes chers collègues, vous le savez, ou peut-être ne le savez-vous pas, tous les bailleurs qui ont du patrimoine sur les quartiers dits prioritaires bénéficient d'un abattement de 30% de la taxe foncière. En contrepartie de cet abattement, ils ont l'obligation de « rendre » cet argent de manière à améliorer le cadre de vie des habitants domiciliés sur ces mêmes quartiers. Vous avez permis au président de signer la dernière convention d'abattement Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties. Il s'agit aujourd'hui d'un avenant pour les années 2019 et 2020, mais naturellement il appartiendra au président d'envisager la reconduction de ces avenants avec chacun des bailleurs au regard des dépenses éligibles pour chacune des opérations.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire,

- **AUTORISE**, dans de la cadre de la démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les avenants 2019/2020 aux conventions d'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties au profit des bailleurs sociaux en contrepartie des actions engagées par eux, ou tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération.-----

CISPD – Programmation 2018 -2ème phase de programmation – Attribution de subventions

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Driss ETTAZAOUI

À l'instar de la délibération n°38, la délibération n°42 vise à octroyer des subventions dans le cadre du Conseil Intercommunal de sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD). Les trois opérateurs que sont la mairie de Bois-le-Roy, CIGALE et ALEGRA portent des opérations qui visent à prévenir la délinquance sur ces territoires autour de la fracture numérique et du développement d'outils de communication.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire,

- **DÉCIDE** au titre de la 2^{ème} phase de financement de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance le versement de subventions pour un montant total de 3 800 € (Mairie Bois le Roy : 1 500 €, CIGALE : 1 500 € et ALEGRA : 800 €),
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) - Subvention 2018

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. DERRAR.

M. Mohamed DERRAR

Il s'agit d'une demande de subvention au profit de l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE), qui aide les personnes exclues du marché du travail, qui n'ont pas accès au crédit bancaire classique. Structure de l'Économie Sociale et Solidaire, l'ADIE est pionnière du microcrédit en France et en Europe. Elle accompagne par ailleurs les porteurs de projet afin de les soutenir en amont et en aval du lancement de leur micro-entreprise pour en garantir la pérennité. Comme vous le savez, sur notre territoire nous avons un public qui est plutôt sensible à ce dispositif, notamment pour la création d'entreprise, et nous les accompagnons par ailleurs sur d'autres aspects. Le bilan des actions portées par l'ADIE sur l'exercice 2017 est adossé à la délibération. Il s'agit ici de renouveler, au titre de l'année 2018, la subvention de 5 000 € qui leur a été octroyée l'année dernière sur l'exercice 2017.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote. Merci.

Le Conseil communautaire,

- **OCTROIE** une subvention de 5 000 € à l'ADIE au titre de l'année 2018,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention afférente et les avenants éventuels.

Mise en œuvre d'un observatoire départemental des Bassins d'Alimentation de Captages (BAC) dans l'Eure pour la période 2019-2021 - Constitution d'un groupement de commandes-Convention

M. Guy LEFRAND

Nous attaquons l'eau et l'assainissement, M. DOSSANG.

M. Guy DOSSANG

Merci M. le Président. La délibération concerne l'Observatoire départemental des Bassins d'Alimentation de Captages (BAC). Il s'agit de la constitution d'un groupement de commandes et d'un partenariat 2019-2021 pour la mise en place de l'Observatoire départemental des BAC avec l'Agence de l'Eau et la Chambre d'Agriculture, afin de suivre les effets des actions menées par les BAC sur la qualité de l'eau, notamment vis-à-vis des nitrates et des produits phytosanitaires, des reliquats d'azote en entrée d'hiver et en sortie d'hiver. Le but est d'atteindre 200 parcelles suivies sur les BAC. Cet observatoire est financé à 80% par l'Agence de l'Eau, à 10% par le Département de l'Eure et à 10 % par EPN (8 082,47 €). Ce montant sera inscrit au budget 2019 de l'eau. Il vous est donc demandé de décider la participation d'EPN à l'Observatoire. La 2^{ème} commission a rendu un avis favorable.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- ***DÉCIDE*** la participation d'EPN à l'Observatoire départemental des Bassins d'Alimentation des Captages (BAC) et à la constitution d'un groupement de commandes,
- ***AUTORISE*** le Président à ***SIGNER*** la convention pour la mise en œuvre d'un observatoire départemental des Bassins d'Alimentation de Captages (BAC) dans l'Eure pour la période 2019-2021 et pour la constitution d'un groupement de commandes, ainsi que d'éventuel avenants ou pièces complémentaires à venir. Le montant de la participation d'EPN s'élève à 8082,47€ par an.

Délégation de service public d'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif de Garennes-Sur-Eure - Signature du protocole de fin de contrat

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant : la délégation de service public.

M. Guy DOSSANG

Depuis le 1^{er} janvier 2017, EPN assure le suivi et la gestion du contrat d'assainissement entre VEOLIA et la commune de Garennes-sur-Eure, via une délégation de service public (DSP) qui prendra fin le 25 novembre 2018. Il s'agit donc de régler définitivement les comptes et de faire un inventaire de sortie. Afin d'assurer la continuité de l'exploitation, un marché de prestation de service (d'1 an, renouvelable 3 fois), a été notifié à l'entreprise VEOLIA sur le sud du territoire de l'EPN. Il vous est demandé d'approuver les termes du protocole de fin de contrat.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire,

- ***APPROUVE*** les termes du Protocole de fin de contrat de délégation de service public pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif de Garennes-Sur-Eure,
- ***AUTORISE*** Monsieur le Président à ***signer*** le Protocole de fin de contrat.

Eau potable/Assainissement Collectif/Assainissement Non Collectif - Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public - Année 2017 - Territoire d'EPN Eau potable - Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service public - Année 2017 - Commune de Bois-le-Roy - Commune de Mousseaux-Neuville - Commune de Muzy - Commune de Prey - Syndicat du Plateau de Saint André Assainissement collectif - Rapport annuel 2017 - SYAC Saint Germain-Mesnil

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant n'appellera pas de vote puisqu'il s'agit de prendre acte.

M. Guy DOSSANG

Il s'agit de prendre acte des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics (RPQS).

Suite à l'évolution du territoire d'EPN, la compétence Assainissement (collectif et non collectif) a été prise par EPN au 1er janvier 2017. La DSP du SYAC (communes de Saint Germain-sur-Avre et Mesnil-sur-l'Estrée) fait l'objet d'un rapport spécifique en 2017.

Vous avez donc trois rapports, celui du SYAC, celui de l'assainissement collectif et celui de l'assainissement non collectif.

Concernant la compétence Eau potable, elle a été prise au 1^{er} janvier 2018, c'est pourquoi vous avez six rapports : celui de la commune de Bois-le-Roy, celui de Mousseaux-Neuville, celui de Muzy, celui de Prey, celui du Syndicat du Plateau de Saint André et celui d'EPN. Cette année, nous n'allons passer qu'une seule délibération pour prendre acte de ces différents RPQS. Une synthèse sur la qualité de l'eau potable, le rendement et le prix de l'eau vous est fournie. Je rappelle qu'une étude est en cours qui permettra de faire des projections tarifaires en 2019. Il est écrit 2018 sur la délibération mais c'est bien 2019, ce sera corrigé pour la préfecture. Une synthèse sur l'assainissement collectif EPN vous est également fournie. Les tarifs de l'eau assainie de 2016 ont été reportés à l'année 2017. Ils sont de :

- 3,44 € pour Croth, La Couture Boussey, Les Authieux et Saint André,
- 3,36 € pour Garennes-sur-Eure,
- 3,91 € pour le SYAC,
- 3,34 € pour Prey,
- 2,55 € pour EPN.

Je rappelle qu'EPN n'a pas de TVA.

Pour l'assainissement non collectif, le nombre d'assainissements a doublé en 2017.

S'agissant du SYAC, le syndicat a été dissout le 31 décembre 2017. SUEZ assurait une DSP qui a pris fin le 31 juillet 2018. Un marché de prestation de service, d'un an renouvelable 3 fois, a été notifié à VEOLIA le 1^{er} août 2018. Ce prestataire effectuera l'exploitation de ces ouvrages au fur et à mesure de l'arrêt de chaque contrat existant, le dernier s'arrêtant le 4 janvier 2019. À partir du 5 janvier 2019, il n'y aura plus qu'un seul interlocuteur dans le sud du territoire d'EPN. Il vous est donc demandé de prendre acte de ces rapports.

M. Guy LEFRAND

Avez-vous des remarques sur ces rapports ? Nous lançons le débat. Non ? C'est parfait.

Merci beaucoup.

Le Conseil communautaire,

- **PREND ACTE** des Rapports annuels 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif d'Évreux Portes de Normandie,
- **PREND ACTE** des Rapports annuels 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable des communes de Bois-le-Roy, de Muzy, de Mousseaux-Neuville, de Prey et du Syndicat du Plateau de Saint André,
- **PREND ACTE** du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif du Syndicat d'assainissement collectif de Saint Germain-Mesnil.

Évreux - Desserte du Collège Jean Jaurès - Travaux de réaménagement - Réalisation et financement

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. MOLINA.

M. Michel MOLINA

Nous avons déjà un peu parlé de cette délibération qui concerne le collège Jean Jaurès.

Le Département doit faire des travaux de sécurité dans l'entrée des collèges. Ce projet avait évalué à 550 K€ HT, ventilé sur les trois parties : la commune d'Évreux, le Département et EPN.

Il s'agit là de faire aussi une rétrocession du parking à la Ville d'Évreux à la fin des travaux. J'en profite pour vous dire qu'il y aura une délibération de la Ville d'Évreux pour transférer le parking à EPN puisque les parkings sont désormais pris en charge par l'Agglomération.

M. Guy LEFRAND

Génial ! Cela nous occupe.

M. Michel MOLINA

Il s'agit d'autoriser M. le Président à signer la convention du projet de réaménagement de la desserte du collège.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **ADOpte** le plan de financement ci-après du projet de réaménagement de la desserte du collège Jean Jaurès à Évreux Commune d'Évreux : 183 333,33 € HT, Département de l'Eure : 183 333,33 € HT et EPN : 183 333,33 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le 1^{er} Vice-président à **SIGNER** la convention du projet de réaménagement de la desserte du collège Jean Jaurès à Évreux.

Parkings de l'hôtel de ville et de la gare à Évreux - Rapport d'activités 2017 de la Société Q PARK

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. MOLINA.

M. Michel MOLINA

Il s'agit de prendre connaissance pour la première fois d'un rapport d'activités de la société Q Park, qui gère le parking de l'Hôtel de ville et de la gare d'Évreux. Un certain nombre de points ont été mis en évidence pour pallier des imperfections de fonctionnement très techniques. Par ailleurs, EPN regarde à la loupe le financement et la bonne gestion de ces deux parkings malgré quelques déficiences en ce qui concerne le parking de la gare.

M. Guy LEFRAND

Merci. Faut-il voter ? Non, c'est un rapport d'activités. Merci beaucoup, M. MOLINA.

Le Conseil communautaire,

- **PREND ACTE** du rapport d'activités du délégataire Q PARK pour la gestion des parkings de l'Hôtel de Ville et de la Gare pour l'exercice 2017.

Attributions du Conseil Communautaire - Gestion des régies comptables Délégation au Président - Modification de la délibération du 9 janvier 2017

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant appelle une modification de la délibération du 9 janvier 2017.

Vous m'aviez à ce moment-là, mes chers collègues, donné délégation pour créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires. La Préfecture nous demande de modifier la rédaction de cette délibération en ajoutant à la création, la modification et la suppression des régies comptables. Il s'agit d'une correction d'erreur matérielle demandée par la Préfecture. Y a-t-il des oppositions ? Adopté.

Le Conseil communautaire,

- **ABROGE** la délégation au Président du 9 janvier 2017 relative aux régies comptables,
- **DÉLÈGUE** à Monsieur le Président d'Évreux Portes de Normandie, ainsi, éventuellement, qu'aux Vice-présidents dans le cadre de l'article L2122-17 relatif à la suppléance : « **la création, la modification et la suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires** »,
- **HABILITE** Monsieur le Président à subdéléguer à un ou plusieurs de ses Vice-présidents et conseillers communautaires délégués membres du Bureau, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation.

Commission locale d'évaluation des charges transférées - Rapport final pour les attributions de compensation définitives 2018 - Adoption

M. Guy LEFRAND

M. BOREGGIO.

M. Sylvain BOREGGIO

Merci M. le Président. Avant tout, je voudrais vous saluer tous de la part de Bruno GROIZELEAU avec lequel j'ai échangé tout à l'heure. Le premier point concerne la CLECT. Dans le cadre de l'adhésion à EPN des douze nouvelles communes au 1^{er} janvier 2018, la CLECT a procédé à l'évaluation des charges transférées et a déterminé le montant des attributions de compensation à verser. Nous avons validé ces points lors de notre rencontre du mercredi 19 septembre 2018. Il appartient ce soir au Conseil communautaire d'adopter ce rapport proposé par la CLECT.

M. Guy LEFRAND

Il y a eu un gros travail de la CLECT, et je remercie tous ceux qui y ont participé parce que c'est un sujet toujours complexe. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

M. Sylvain BOREGGIO

Il y a deux abstentions.

M. Guy LEFRAND

Il y a deux abstentions. Pardon, excusez-moi. Avez-vous noté, les services ? Est-ce bon ? Excusez-moi.

Le Conseil communautaire,

- **ADOpte** (moins 2 abstentions) le rapport adopté par la Commission locale d'évaluation des charges transférées qui s'est réunie le mercredi 19 septembre 2018.

Exercice 2018 - Décision modificative n°2

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec la délibération n°51, une décision modificative (DM).

M. Sylvain BOREGGIO

Il s'agit de la décision modificative n°2 qui consiste à accepter, bien évidemment, des modifications mais aussi à décider la création de deux budgets annexes, qui nous ont été imposés, concernant les zones d'activités de Droisy et de Marcilly-la-Campagne. Concernant la décision modificative sur le budget principal, en matière de fonctionnement, souhaitez-vous le détail complet ?

M. Guy LEFRAND

Ils l'ont lue.

M. Sylvain BOREGGIO

Vous l'avez tous lue. Cette DM apporte-t-elle des questions ? Je peux vous faire grâce de tous les chiffres.

M. Guy LEFRAND

Ce n'est pas la peine, sauf si quelqu'un le demande. Elle a été vue.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous pouvons regarder, si vous le souhaitez, les budgets annexes qu'on nous demande de créer. Concernant ces deux zones d'activités, nous voyons un certain nombre de dépenses, notamment pour l'achat de terrains, mais nous avons aussi toutes les recettes correspondant à ces ventes de terrains qui sont déjà commencées et bien réalisées.

M. Guy LEFRAND

Le plus important est effectivement la création de ces deux budgets annexes pour Droisy et Marcilly et les inscriptions budgétaires qui vont avec. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **DÉCIDE** la création des 2 budgets annexes : ZA de Droisy et ZA de Marcilly,
- **VOTE** les inscriptions budgétaires des budgets annexes : ZA de Droisy et ZA de Marcilly,
- **ADOpte** la décision modificative n°2.

Création d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Sylvain BOREGGIO

Le dossier suivant concerne des AP/CP avec des créations et des modifications. La première création concerne l'AP/CP de la crèche de Navarre au Budget principal pour un montant initial de 1,8 M€ qui se répartit sur trois exercices :

- 2018 : 80 000 €,
- 2019 : 1 600 000 €,
- 2020 : le reliquat de 120 000 €.

La deuxième création d'AP/CP concerne l'externalisation de la facturation du Budget annexe de l'eau. Le montant initial est de 1 006 364 €, rien ne sera budgété en 2018 et l'étalement se fera entre 2019 et 2024 :

- 2019 : 578 739 €,
- 2020 : 386 682 €,
- 2021 : 12 038 €,
- 2022 : 12 038 €,
- 2023 : 12 038 €,
- 2024 : un solde de 4 829 €.

La troisième création d'AP/CP concerne le renouvellement des canalisations du secteur de Saint André au Budget de l'assainissement de l'ex CCPN. Le montant initial est de 984 583,60 € ; rien ne sera budgété en 2018 et tout sera financé sur 2019. Vient ensuite la création d'une AP/CP « Entretien, suivi et exploitation des installations d'eau potable » au Budget annexe de l'eau. Le montant initial est de 1 181 393,44 € ; rien ne sera budgété en 2018 et l'étalement se fera entre 2019 et 2022. Nous avons la création d'une AE/CP « Externalisation de la facturation » au Budget annexe de l'eau. Le montant initial de ce projet est 3 774 708 € ; rien ne sera budgété en 2018 et l'étalement de cette somme se fera entre 2019 et 2024. Nous avons également la création d'une AE/CP « Externalisation de la facturation » au Budget annexe de l'assainissement ex GEA. Le montant initial est de 1 311 120 € ; rien ne sera budgété en 2018 et l'étalement se fera entre 2019 et 2024.

Dernier point, nous avons la création d'une AE/CP « Externalisation de la facturation » au Budget annexe de l'assainissement ex CCPN. Le montant initial est de 115 093 € ; rien ne sera budgété en 2018 et l'étalement se fera entre 2019 et 2024 également.

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. NOGARÈDE.

M. Alain NOGARÈDE

Merci M. le Président.

Je crois qu'au dernier conseil Eaux de Normandie a été retenue pour l'externalisation de la facturation et il me semblait que le contrat portait sur 5 ans et 4 mois et que ces 4 mois correspondaient à septembre, octobre, novembre et décembre 2018, ce qui allait leur permettre d'être fonctionnels à partir du 1^{er} janvier. Or, je ne vois aucune inscription budgétaire en 2018.

M. Guy LEFRAND

Cela démarre au 1^{er} janvier 2019.

M. Alain NOGARÈDE

Cela veut dire qu'ils n'auront rien fait avant alors.

M. Guy LEFRAND

M. DOSSANG.

M. Guy DOSSANG

C'est la phase de préparation qui court pour pouvoir être prêt au 1^{er} janvier 2018.

M. Alain NOGARÈDE

Il faut bien la rémunérer alors.

M. Guy LEFRAND

Non.

M. Alain NOGARÈDE

Ils en font cadeau.

M. Guy DOSSANG

Cela fait partie du montant total.

M. Alain NOGARÈDE

D'accord.

M. Guy LEFRAND

Est-ce bon ?

M. Alain NOGARÈDE

Ce n'est pas bon mais c'est bon.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je vais mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? M. SIMON surveille si j'ai bien fait voter.

Le Conseil communautaire,

- **APPROUVE** l'ouverture des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée ci-après :
 - Création d'une AP/CP Crèche de Navarre au Budget principal,
 - Création d'une AP/CP Externalisation de la facturation au Budget annexe de l'eau,
 - Création d'une AP/CP Renouvellement des canalisations du secteur de Saint André au Budget de l'assainissement ex-CCPN,
- **APPROUVE** l'ouverture des autorisations d'engagement et crédits de paiement (AE/CP) ci-après :
 - Création d'une AE/CP Entretien, suivi et exploitation des installations d'eau potable au budget annexe de l'eau,
 - Création d'une AE/CP Externalisation de la facturation au Budget annexe de l'eau
 - Création d'une AE/CP Externalisation de la facturation au Budget annexe de l'assainissement ex-GEA,
 - Création d'une AE/CP Externalisation de la facturation au Budget annexe de l'assainissement ex-CCPN.

Maison de l'Europe de l'Eure - Subvention de fonctionnement 2018

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. BOREGGIO toujours.

M. Sylvain BOREGGIO

Il concerne la Maison de l'Europe de l'Eure. Il s'agit là d'une demande de subvention que nous retrouvons chaque année. Je rappelle que la Maison de l'Europe est une association dont l'objectif principal est de promouvoir l'Union Européenne sur le territoire d'Évreux. Elle nous demande comme chaque année une subvention de fonctionnement et cette subvention est à hauteur de 6 000 €.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 6 000 € à la Maison de l'Europe de l'Eure au titre de son programme d'actions 2018,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière correspondante et tout document afférent à ce dossier.

Soutien au sport de compétition de haut niveau - Saint-Sébastien Sports Hand Ball – Subvention 2018

M. Guy LEFRAND

Soutien au sport.

M. Sylvain BOREGGIO

Cette fois il s'agit du soutien au sport de haut niveau. Pour la première fois nous allons, avec votre accord, mes chers confrères, subventionner le Saint Sébastien Sports Hand Ball, qui fait partie des sports considérés de haut niveau sur notre territoire. La démarche avait été initiée dès 2017, mais nous leur avons expliqué que nous ne fonctionnerions qu'en année sportive (à compter de septembre 2018). Je vous propose de leur attribuer une subvention d'un montant de 6 000 €.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **OCTROIE** une subvention de 6 000 € à l'association « Saint-Sébastien Sports Hand-ball » au titre de l'année 2018,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat visant à définir les relations de parrainage et de communication.

Mise en œuvre du Contrat de Territoire 2017-2021 - Travaux de sécurisation de l'École - Subvention d'équipement à la commune de Cierrey

M. Guy LEFRAND

Nous continuons et nous attaquons à présent les réalisations du Contrat de territoire.

M. Sylvain BOREGGIO

Absolument. Plusieurs dossiers vont se succéder. Le premier concerne la subvention d'équipement à la commune de Cierrey. Cette commune s'est engagée dans un projet global de sécurisation des abords de l'école. Le projet s'élève à 23 975 € HT.

Les subventions s'échelonnent comme suit :

- État DETR : 11 987 €
- Département de l'Eure : 5 995 €
- Subvention EPN : 1 198 €
- Reste à charge pour la commune : 4 795 €

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Dans la mesure où nous avons signé le Contrat de territoire, nous entrons dans sa mise en œuvre.

Le Conseil communautaire,

- **DÉCIDE**, dans le cadre du Contrat de territoire, le versement d'une subvention d'équipement de 1 198 € à la commune de Cierrey pour son opération de sécurisation de l'école communale,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

Mise en œuvre du Contrat de territoire 2017-2021 - Vidéo-protection de l'école et de la commune - Subvention d'équipement à la commune de La Couture Boussey

M. Guy LEFRAND

Continuons.

M. Sylvain BOREGGIO

Même genre de sujet concernant la commune de La Couture Boussey.

M. Guy LEFRAND

Un joli petit village.

M. Sylvain BOREGGIO

Oui, mais bien moins que d'autres. Cette fois, il s'agit de sécuriser les abords de l'école par l'installation d'un système de vidéo-protection. Le montant global de l'opération est de 61 993,82 € HT, qui s'échelonne avec les aides suivantes :

- État : 23 980 €
- Département 14 988 €
- Subvention EPN 10 538 €
- Reste à charge pour la commune 12 487 €

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **DÉCIDE**, le dans le cadre du Contrat de territoire, le versement d'une subvention d'équipement de 10 538 € à la commune de La Couture Bousseley pour son opération de sécurisation et vidéo-protection des écoles et de leurs abords,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

Mise en œuvre du Contrat de Territoire 2017-2021 - Réaménagement de la Place de l'Hôtel de Ville et ses abords - Subvention d'équipement à la commune d'Évreux

M. Sylvain BOREGGIO

Autre sujet, beaucoup plus important cette fois, concernant la commune d'Évreux et une subvention d'équipement. Il s'agit d'améliorer l'attractivité touristique du cœur historique de la cité. Quelques travaux sont prévus, je crois même qu'ils ont commencé, je pense que vous l'avez tous constaté. Le coût prévisionnel de ce projet est de 6 M€, et les apports sont les suivants :

- Département de l'Eure : 1 000 000 €
- Région Normandie : 200 000 €
- Subvention EPN : 2 400 000 €
- Reste à charge de la commune : 2 400 000 €.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **DÉCIDE**, dans le cadre du Contrat de territoire, le versement d'une subvention d'équipement de 2 400 000 € à la commune d'Évreux pour son opération de réaménagement de la Place de l'Hôtel de Ville et ses abords,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière correspondante et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

Mise en œuvre du Contrat de Territoire 2017-2021 - Construction de locaux à vocation sportive - Subvention d'équipement à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent

M. Guy LEFRAND

Le dossier n°58 est reporté puisque nous devons faire face au désistement de l'État qui semble ne plus vouloir apporter la contribution prévue. Il est donc reporté au prochain conseil, le temps de refaire nos calculs.

Le Président REPORTE l'examen du projet de délibération n°58 « mise en œuvre du contrat de territoire 2017-2021 – construction de locaux à vocation sportive – subvention d'équipement à la commune de Saint Sébastien de Morsent » à un prochain Conseil communautaire, le plan de financement de l'opération venant d'être modifié.

Fonds LEADER - Participation d'EPN au GAL d'Eure, d'Avre et d'Iton

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Sylvain BOREGGIO

Le dossier suivant concerne les Fonds LEADER et la participation d'EPN au Groupe d'Action Local (GAL) d'Eure, d'Avre et d'Iton. Sont concernées les communes de l'ex CCPN et les communes du sud de l'Eure qui nous ont rejointes, qui appartenaient déjà à ce GAL à travers le Pays d'Eure, d'Avre et d'Iton qui existait avant la création d'EPN. 2017 a été une année blanche ; en 2018, les relations se sont renouées. Et nous souhaitons de nouveau adhérer pour bénéficier de ce que peuvent apporter les Fonds LEADER en matière de subventions. Il serait quand même dommage de nous priver de fonds importants.

J'aimerais vous les rappeler mais je ne les ai plus en tête. Pour la période 2016-2020, le Groupe d'Action Locale peut bénéficier d'une dotation européenne d'un montant de 1 573 900 €. Un certain nombre de projets concernant nos communes sont déjà initiés, qui s'élèvent aujourd'hui à un peu plus de 50 K€. D'autres projets sont en attente. Donc il nous semble opportun de pouvoir continuer. Toutefois, pour que nous puissions bénéficier de ces aides, il nous faut adhérer au GAL. Le GAL a un coût de fonctionnement de 75 K€ par an et demande une participation financière de 6 900 € au titre de l'exercice 2018. Une réunion sur le sujet est prévue demain soir dans la commune de Coudres pour les communes concernées.

M. Guy LEFRAND

Je pense que nous récupérerons largement cette somme en retour.

M. Sylvain BOREGGIO

Très largement. Nous avons déjà récupéré largement l'avance qui est faite.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **VALIDE**, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Européen LEADER, la mise en place d'une convention de partenariat entre INSE et EPN réglant les dispositions de participation d'EPN au fonctionnement du Groupe d'Action Local d'Avre, d'Eure et d'Iton,
- **DÉCIDE**, au titre de l'exercice 2018, le versement d'une participation financière de 6 900 € à l'Interco Normandie Sud Eure (INSE) pour le fonctionnement annuel du GAL à raison de 9.20 % du reste à charge de l'INSE
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention partenariale et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

Commune de Boncourt - Annulation d'un fonds de concours

M. Guy LEFRAND

Un évènement rare.

M. Sylvain BOREGGIO

Une commune annule un fonds de concours. Rassurez-vous, il ne s'agit pas d'un don de la commune de Boncourt. En fait, ce projet a déjà été subventionné à travers des fonds de concours et a bénéficié d'une aide globale sur un projet un peu plus large que celui initié ici. Aussi, ce fonds de concours de 438,60 € n'avait plus lieu d'exister puisqu'il avait déjà été attribué.

M. Guy LEFRAND

Merci à M. le Maire de Boncourt de nous avoir prévenus. Tout le monde est-il d'accord pour récupérer ce fonds de concours ?

Le Conseil communautaire,

- **DÉCIDE** l'annulation du fonds de concours de 438,60 € délibéré lors du Conseil communautaire du 20 février 2018 au profit de la commune de Boncourt pour l'acquisition d'un évier et d'un ballon d'eau chaude pour sa mairie,
- **DÉCIDE** l'abrogation de la convention correspondante (ces matériels ont été intégrés dans un second dossier de fonds de concours).

Communes - Attribution de fonds de concours

M. Guy LEFRAND

Et maintenant la délibération que vous attendiez tous !

M. Sylvain BOREGGIO

Les fonds de concours.

M. Guy LEFRAND

Nous n'allons peut-être pas tous les détailler.

M. Sylvain BOREGGIO

Je ne vais pas les lire, mais je rappellerai simplement qu'EPN avait attribué 400 K€ de plus pour pouvoir répondre favorablement à toutes les demandes de fonds de concours. Nous avons déjà entamé cette somme supplémentaire. Il restera un dernier passage au mois de décembre, quelques dossiers étant encore en attente et étant en cours de finalisation par les services, mais je peux d'ores et déjà annoncer que les 2,4 M€ attribués cette année seront utilisés.

M. Guy LEFRAND

Qui dit que l'Agglomération n'aide pas les communes ? Qui est pour les fonds de concours ? Qui est contre ? Êtes-vous contre ? J'ai eu peur.

M. Jean-Claude JAMES

Je ne suis pas contre mais j'ai déposé une demande de fonds de concours pour la création d'un sas de sécurité dans la salle des fêtes de Sacquenville. Une demande de DETR a été faite. Nous avons également fait une demande de fonds de concours à l'Agglomération. M. le Président m'a répondu qu'il fallait attendre le courrier de DETR. Je vous ai retransmis ce courrier mais je n'ai pas eu de suite.

M. Sylvain BOREGGIO

Quand l'avez-vous transmis ?

M. Jean-Claude JAMES

Le courrier DETR date du 30 juillet 2018.

M. Sylvain BOREGGIO

D'accord, donc il fait probablement partie des dossiers qui sont encore en cours d'instruction et qui passeront en décembre.

M. Jean-Claude JAMES

Mais je suis pour.

M. Guy LEFRAND

Puisque tout le monde est pour les fonds de concours, nous continuons. Encore un peu de patience, mes chers collègues.

Le Conseil communautaire,

- **DÉCIDE** le versement :

- d'un fonds de concours de 3 962,70 € à la commune d'Angerville-la-Campagne pour la régénération du terrain de football,
- d'un fonds de concours de 6 864,79 € à la commune d'Arnières-sur-Iton pour la réfection de la clôture du cimetière situé rue Charles Péguy,
- d'un fonds de concours de 25 451,38 € à la commune d'Arnières-sur-Iton pour la mise en accessibilité de son école,
- d'un fonds de concours de 4 624,43 € à la commune d'Arnières-sur-Iton pour la mise aux normes des installations électriques des bâtiments scolaires et des locaux de la mairie,
- d'un fonds de concours de 1 801,50 € à la commune de Bretagnolles pour la restauration et la motorisation du portail de la mairie,
- d'un fonds de concours de 3 335,55 € à la commune de Bretagnolles pour la réhabilitation du sol de la salle des fêtes,
- d'un fonds de concours de 23 412,28 € à la commune de Chavigny-Bailleul pour la 2ème tranche d'aménagement de son cimetière,
- d'un fonds de concours de 12 600 € à la commune de Courdemanche pour la construction d'un local technique,
- d'un fonds de concours de 6 408,50 € à la commune de Croth pour la mise en place d'un système de vidéo-protection des espaces publics,
- d'un fonds de concours de 9 524 € à la commune d'Emalleville pour les travaux de la chaufferie de l'école maternelle,
- d'un fonds de concours de 10 500 € à la commune d'Emalleville pour l'acquisition d'un micro tracteur tondeuse,
- d'un fonds de concours de 2 165,50 € à la commune d'Épieds pour la réhabilitation du mur du cimetière,

- d'un fonds de concours de 35 142,50 € à la commune d'Évreux pour la réfection de la toiture de l'hippodrome de Navarre,
- d'un fonds de concours de 78 150 € à la commune d'Évreux pour la réfection des façades de la maison de quartier de Nétreville,
- d'un fonds de concours de 33 985 € à la commune d'Évreux pour la réfection de la cour de l'école Jean Moulin,
- d'un fonds de concours de 50 353,50 € à la commune d'Évreux pour la cellule de refroidissement de l'Unité Centrale de Production (UCP),
- d'un fonds de concours de 5 157,50 € à la commune de Gauville-la-Campagne pour la démolition et la mise en place d'une nouvelle clôture d'une maison communale,
- d'un fonds de concours de 7 802,25 € à la commune de Grosseoeuvre pour l'acquisition d'une voiturette,
- d'un fonds de concours de 1 485,75 € à la commune de Grosseoeuvre pour l'acquisition d'une autolaveuse,
- d'un fonds de concours de 3 265 € à la commune de Jouy-sur-Eure pour la pose d'une gouttière et le remplacement des tuiles défectueuses sur un pan de la toiture de l'église,
- d'un fonds de concours de 248,70 € à la commune de Jumelles pour l'avenant au marché de travaux 2017 de l'extension de la mairie (électricité),
- d'un fonds de concours de 116 131,50 € à la commune de la Baronnie pour l'aménagement et la restructuration des bâtiments des deux anciennes mairies de Garencières et Quessigny ayant fusionné,
- d'un fonds de concours de 4 295,75 € à la commune de la Baronnie pour le remplacement du lave-vaisselle de la salle des fêtes,
- d'un fonds de concours de 2 399,50 € à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition et l'installation de deux tableaux numériques,
- d'un fonds de concours de 3 662,50 € à la commune du Mesnil-Fuguet pour l'aménagement des entrées de Binou,
- d'un fonds de concours de 2 113,63 € à la commune du Mesnil-Fuguet pour le changement des fenêtres de la salle du conseil municipal,
- d'un fonds de concours de 1 264,50 € à la commune du Mesnil-Fuguet pour la seconde phase de mise en lumière de l'église,
- d'un fonds de concours de 11 065,41 € à la commune du Plessis-Grohan pour la reprise de sépultures et le nettoyage d'un monument spécifique tombal avec gravure,
- d'un fonds de concours de 2 507 € à la commune des Baux-Sainte-Croix pour la remise en état de la cloche de l'église et de son système électrique,
- d'un fonds de concours de 2 654,05 € à la commune des Ventes pour la démolition d'une maison,
- d'un fonds de concours de 658,50 € à la commune de Marcilly-la-Campagne pour l'abribus au lieu-dit Le Buisson,
- d'un fonds de concours de 12 121,35 € à la commune de Marcilly-la-Campagne pour la réalisation et pose de nouveaux vitraux de l'église,
- d'un fonds de concours de 499,90 € à la commune de Marcilly-sur-Eure pour la mise en conformité du jardin du souvenir du cimetière,
- d'un fonds de concours de 4 865 € à la commune de Marcilly-sur-Eure pour la rénovation des sanitaires des vestiaires du club de football,
- d'un fonds de concours de 562,04 € à la commune de Marcilly-sur-Eure pour l'acquisition de matériel pour les services techniques,
- d'un fonds de concours de 3 363,22 € à la commune de Miserey pour le remplacement de la porte de la salle du Conseil municipal,
- d'un fonds de concours de 1 320,41 € à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition d'une autolaveuse et ses accessoires,

- d'un fonds de concours de 2 966,92 € à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition et la pose de volets roulants à la mairie,
- d'un fonds de concours de 1 450 € à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'aménagement d'espaces publics jouxtant le restaurant scolaire,
- d'un fonds de concours de 12 569,55 € à la commune de Normanville pour la réfection de la clôture du groupe scolaire,
- d'un fonds de concours de 21 543,77 € à la commune de Normanville pour les travaux de défense incendie de la commune,
- d'un fonds de concours de 4 973,75 € à la commune de Normanville pour la réfection du plafond et la protection du bar de la salle des fêtes,
- d'un fonds de concours de 3 130,41 € à la commune de Parville pour la mise en place d'un columbarium et d'un jardin du souvenir,
- d'un fonds de concours de 9 249,50 € à la commune de Sacquenville pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée,
- d'un fonds de concours de 5 099,63 € à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour la réfection de l'aire de jeux du square de la Fraternité,
- d'un fonds de concours de 1 922,09 € à la commune de Saint-Vigor pour l'acquisition de nouveaux mobiliers pour le nouveau bâtiment dédié à l'accueil périscolaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.

Litige EPN/Eure habitat – Protocole transactionnel EPN/Ville d'Évreux/Eure habitat

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec M. MOLINA sur Eure habitat et EPN.

M. Michel MOLINA

Cela concerne un litige entre EPN et Eure habitat dans le cadre des travaux qui ont été réalisés au Vallon Fleuri sur la commune de Saint Sébastien-de-Morsent. Ce litige, évalué par Eure habitat, était de 453 330 €. Eure habitat a ensuite présenté un nouveau chiffrage de 200 K€, réduisant de plus de la moitié ses demandes et ses prétentions. La Ville d'Évreux, venant aux droits d'EPN, ne s'estimant pas liée à un quelconque préjudice concernant la ZAC du Vallon Fleuri, a néanmoins admis qu'il convenait de procéder à un règlement amiable du différend. La remise en état d'un coût de 200 K€ a été reprise par EPN. Eure habitat sera donc délié de l'entretien et de la remise en état de ces voiries, qui représente un coût de 200 K€ de travaux. Réciproquement, l'organisme s'engage à ne pas réclamer les 200 K€ nés de son litige avec EPN au sujet de la ZAC du Vallon Fleuri. EPN s'engage quant à elle à effectuer la remise en état des différents espaces ainsi cédés à la Ville, représentant 200 K€ de travaux qui étaient à l'origine à la charge d'Eure habitat. Cette concession aura pour effet d'éteindre la dette née du différend avec Eure Habitat concernant la ZAC du Vallon Fleuri.

M. Guy LEFRAND

Merci. C'est l'aboutissement, enfin, d'un litige qui dure depuis des années. Quand on peut régler les choses à l'amiable, c'est tout de même plus efficace. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **APPROUVE** les termes du Protocole d'accord transactionnel mettant fin au litige opposant EPN à Eure Habitat dans le cadre des travaux de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté du « Vallon Fleuri » à Saint-Sébastien-de-Morsent,
- **AUTORISE** le président d'EPN à signer ce protocole d'accord transactionnel avec Eure Habitat, portant acquisition gracieuse des espaces situés sur le quartier de Nétreville ; mettant ainsi fin au litige :
 - Eure habitat s'engage à céder à titre gratuit à la Ville d'Évreux :
 - Les stationnements le long de la rue Carnot.
 - La rue Hoche et son prolongement jusqu'au terrain de pétanque.

- *La rue Marceau et son prolongement.*
- *Les stationnements de part et d'autre de la rue Marceau.*
- *Les stationnements et voiries de la rue Kellerman.*
- *La rue Kleber.*
- *Le reliquat de la rue Carnot et ses stationnements, derrière les immeubles.*
- *Les espaces verts.*
- *Les espaces réalisés par le PRU.*

Eure habitat sera donc déliée de l'entretien et de la remise en état de ces voiries, qui représente un coût de 200 000€ de travaux. Réciproquement, l'organisme s'engage à ne pas réclamer les 200 000€ nés de son litige avec EPN au sujet de la ZAC du Vallon Fleuri.

EPN s'engage quant à elle à effectuer la remise en état des différents espaces ainsi cédés à la Ville, représentant 200 000€ de travaux qui étaient à l'origine à la charge d'Eure habitat.

Motion pour le soutien au réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie

M. Guy LEFRAND

Nous avons terminé nos délibérations, je vous propose maintenant, avant d'aller vous sustenter, parce que vous l'avez bien mérité, deux motions : une première sur le soutien au réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie et une deuxième sur le projet d'enfouissement de déchets inertes à Arnières-sur-Iton.

Mme AUGER, pour la première.

Mme Stéphanie AUGER

Merci M. le Président.

Chers collègues, nous vous proposons ce soir une motion de soutien au réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie. L'État a annoncé le 11 juillet dernier une nouvelle baisse de la ressource fiscale affectée au réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie à hauteur de 400 M€ d'ici 2022, soit l'équivalent de 50 % de leurs ressources. Cette nouvelle coupe drastique survient après une baisse de 150 millions en 2018 et ne pourra être absorbée par le réseau des CCI sans remise en cause du maillage des CCI dans les territoires et de l'accompagnement de proximité apporté aux TPE/PME. Si cette chute de la ressource fiscale affectée aux CCI devait être confirmée par le gouvernement, les élus que nous sommes considèrent que plusieurs actions des chambres consulaires seraient remises en cause. Vous en avez la liste, il s'agit notamment de :

- L'accompagnement des TPE/PME
Je vous rappelle que nous avons une convention avec la CCI sur le territoire et nous avons des relations très partenariales.
- Les partenariats mis en place entre les CCI et les intercommunalités,
- La proximité des services,
- L'investissement apporté sur les territoires,
- L'engagement bénévole des chefs d'entreprise au plan national – plus de 7 500 chefs d'entreprises sont impliqués.

Ainsi, si nous pouvons souscrire aux objectifs de réforme du réseau des CCI, nous appelons néanmoins le gouvernement à préserver la proximité et à veiller au rythme et à la faisabilité humaine et financière de cette transformation. Et donc, nous vous demandons ce soir de nous accompagner sur cette motion.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention : M. RANGER.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- ***SOUTIENT (moins 1 abstention) le réseau des CCI, partenaires privilégiés des EPCI,***
- ***EXPRIME, au même titre que l'Association des communautés de France (AdCF), leurs plus vives inquiétudes quant au devenir d'actions essentielles au développement économique des territoires.***

Motion contre le projet de décharge GUINTOLI à Arnières-sur-Iton

M. Guy LEFRAND

Les trois communes concernées par le projet d'enfouissement des déchets, Les Baux-Sainte-Croix, Arnières-sur-Iton et Évreux, ont voté à l'unanimité contre ce projet. Afin de soutenir la commune d'Arnières-sur-Iton et les communes limitrophes, nous vous proposons que l'ensemble de la Communauté d'Agglomération adopte cette motion.

M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Vous l'avez peut-être lu dans la presse qui s'est fait l'écho de cette difficulté importante. La commune d'Arnières avait été sollicitée par une entreprise de travaux publics, GUINTOLI, pour accueillir sur son territoire des déchets provenant de la déviation sud-ouest d'Évreux. La commune, comme elle l'a fait à d'autres occasions, avait donné un premier accord pour aider finalement à la réalisation de nos projets intercommunaux. Aujourd'hui, la commune est de nouveau sollicitée, et le dossier qui est présenté a singulièrement changé par rapport à ce qui avait été annoncé en 2014-2015.

Tout d'abord, la superficie impactée par ce projet n'est plus de 5 ou 6 000 m² mais de près de 100 000 m², c'est-à-dire 10 hectares. Les voies d'accès imposent de créer le long d'un petit chemin existant le long des coteaux, un chemin tout à fait agréable pour la balade et le footing, une voie de 7 mètres de large qui défigurerait cet endroit. En outre, on s'aperçoit que les déchets de la déviation ne représentent plus qu'une faible partie de l'ensemble des déchets inertes qui seraient entreposés. Et puis les déchets des dossiers locaux, qui représentaient environ 50 000 m³, sont en réalité annoncés sur près de 500 000 m³, c'est-à-dire à peu près dix fois ce qui était initialement annoncé. L'exploitation initialement prévue pour trois ans a été portée à dix années. Le projet n'est donc plus le même et nous soutenons la commune d'Arnières-sur-Iton dans son opposition à ce projet qui véritablement impacterait lourdement Arnières.

M. Guy LEFRAND

Avez-vous des remarques particulières ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Notre conseil communautaire est terminé. Je vous remercie et je vous propose de nous retrouver à côté pour une collation bien méritée.

Le Conseil communautaire,

- **S'OPPOSE** au projet présenté par l'entreprise GUINTOLI visant à enfouir des déchets inertes dans la commune d'Arnières-sur-Iton.

La séance est levée à 22 heures 03.